FLORALAB+ :
STRATÉGIE ET OUTILS PARTAGÉS EN FAVEUR DE LA FLORE DE L'EST DES PYRÉNÉES

Axe 2 : Développement transfrontalier des Villages botaniques des Pyrénées

État des lieux, pistes de réflexion et perspectives



Rédigé par : Isalina PAYRÉ
Encadré par : Maria MARTIN
Avec la contribution des partenaires du projet Floralab+

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES **IV**

LISTE DES FIGURES **VI**

LISTE DES ANNEXES **VIII**

AVANT-PROPOS **IX**

I. INTRODUCTION **1**

I.1. CONTEXTE 1

I.1.1. La richesse botanique des Pyrénées 1

I.1.2. L'invisibilité de la flore dans la société 3

I.1.3. La fédération des réserves naturelles catalanes 5

I.1.4. Floralab+ : un projet transfrontalier pour la flore est-pyrénéenne 6

I.1.5. La participation citoyenne dans la conservation de la nature 7

I.1.6. Les labels comme outils de valorisation des territoires 8

I.1.7. Les labels environnementaux pour préserver la biodiversité 10

I.1.8. Le label Village botanique des Pyrénées 13

I.2. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE 13

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES **14**

II.1. PRISE EN MAIN DU PROJET 14

II.2. ZONE DE TRAVAIL 14

II.3. METHODES DE STRUCTURATION DU LABEL 15

II.3.1. Identification et sélection des villages pour les entretiens 16

II.3.2. Prise de contact avec les communes 17

II.3.3. Réalisation des entretiens semi-directifs 18

II.3.4. Analyse des entretiens 18

II.3.5. Réunions et échanges avec les partenaires 19

II.3.6. Participation à des événements botaniques 20

II.3.7. Organisation d'une restitution collective : retours d'expériences et proposition d'un cahier des charges 20

III. RÉSULTATS **21**

III.1. BILAN DES CONTACTS ET DES COMMUNES RENCONTREES 21

III.2. SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE 22

III.2.1. Sensibilité à la flore 22

III.2.2. Actions mises en place dans les communes 22

III.2.3. Actions envisagées 24

III.2.4. Perception et potentialités d'application du label VBP sur le territoire 25

III.3. MATRICE AFOM 26

III.3.1. Atouts : un territoire sensible et impliqué pour la flore 28

III.3.2. Faiblesses : difficultés et scepticisme local face au label 30

III.3.3. Opportunités : des conditions et leviers favorables à l'implantation du label 31

III.3.4. Menaces : points de vigilance et risques à considérer 33

III.4. Enjeux et axes strategiques du cahier des charges 34
III.4.1. Analyse du cahier des charges proposé en 2022 34
III.4.2. Enjeux clés pour l'élaboration du cahier des charges VBP 35
III.4.3. Proposition de cahier des charges 36
IV. DISCUSSION 37
IV.1. Implication citoyenne : un defi a relever 37
IV.2. Sensibilite des communes a la flore : un levier a concretiser 38
IV.3. Des initiatives locales au service d'une strategie globale 39
IV.4. Les limites et enjeux de la labellisation territoriale 40
IV.5. Une dimension transfrontaliere a renforcer 40
IV.6. Limites internes : capacites d'accompagnement et ressources du reseau 42
IV.7. Assurer la continuite et l'autonomie du label VBP au-dela de Floralab+ 43
IV.8. Analyse critique et limites de l'etude 45
V. CONCLUSION 47
BIBLIOGRAPHIE 49
ANNEXES 56
ABSTRACT 103
RÉSUMÉ 104

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces

ANA – CEN Ariège : Association des Naturalistes de l'Ariège – Conservatoire d'espaces naturels Ariège

ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

ARI : Andorra Recerca + Innovació

COTEC : Comité technique

EEE : Espèces exotiques envahissantes

FRNC : Fédération des réserves naturelles catalanes

IBB : Institut Botànic de Barcelona

ICHN : Institució Catalana d'Història Natural

IFOAM : International Federation of Organic Agriculture Movements

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

LBCO : Laboratoires botaniques à ciel ouvert

PNR : Parc naturel régional

PNRPC : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

POCTEFA : Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne – France – Andorre

RNN : Réserve naturelle nationale

SPG : Systèmes Participatifs de Garantie

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UPVD : Université de Perpignan Via Domitia

VBP : Villages Botaniques des Pyrénées

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographies de (a) *Xatardia scabra* ; *(b) Botrychium matricariifolium* et *(c) Salix lapponum*

Figure 2 : Carte des réserves naturelles dans les Pyrénées-Orientales

Figure 3 : Bandeau de logo des partenaires du projet Floralab+

Figure 4 : Carte de la localisation des LBCO

Figure 5 : Logos de (a) *Villes et villages fleuris* et (b) *Viles Florides*

Figure 6 : Logos de (a) *Britain in Bloom* ; (b) *America in Bloom* ; (c) *Communities in Bloom* et (d) *Comuni Fioriti*

Figure 7 : Logos Floralab (2020-2022) du label VBP

Figure 8 : Carte du territoire couvert par le projet Floralab+

Figure 9 : Carte des communes pressenties par le réseau Floralab+ pour être labellisées VBP

Figure 10 : Carte des communes contactées

Figure 11 : Répartition des profils rencontrés lors des entretiens

Figure 12 : Sensibilité des communes à la flore locale

Figure 13 : Sensibilité des communes à la flore locale en fonction du niveau de connaissance des projets Floralab / Floralab+

Figure 14 : Projets liés à la flore locale recensés dans les communes

Figure 15 : Projets envisagés par les communes en lien avec la flore

Figure 16 : Avis des communes interrogées sur le label VBP

Figure 17 : Termes les plus évoqués lors des entretiens au sujet du label

Figure 18 : Matrice AFOM relative à la mise en place du label VBP dans les communes du territoire

Figure 19 : Plaque de rue à Mantet (66)

Figure 20 : Panneau d'entrée à Forges-les-Eaux (77)

Figure 21 : Atelier d'impressions végétales, *Festi'flora* Montségur 2025

Figure 22 : Priorités et objectifs du programme POCTEFA 2021-2027

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Ébauche de cahier des charges du label VBP proposé par l'ICHN (2022, traduit en français par I. Payré)

Annexe 2 : Fiche de la commune pilote de Setcases en Catalogne sud (état des lieux 2021, traduit en français par I. Payré)

Annexe 3 : Grille d'entretien

Annexe 4 : Exemple de *Fiche Commune*

Annexe 5 : Grille d'analyse des entretiens

Annexe 6 : Élus, responsables de communes et partenaires rencontrés dans le cadre d'entretiens et de réunions autour du label

Annexe 7 : Fiche synthèse des retours des partenaires sur le cahier des charges

Annexe 8 : Photographies d'événements liés à la flore (a) *Bota'Cirque* (Corneilla de Conflent, Pyrénées-Orientales) ; (b) *Andoflora* (La Massana, Andorre) ; (c) *Fest'Images* (Arboussols, Pyrénées-Orientales) et (d) *Festi'flora* (Montségur, Ariège)

Annexe 9 : Invitation et programme de la journée de restitution VBP 2025

Annexe 10 : Synthèse des communes contactées et rencontrées

Annexe 11 : Proposition de cahier des charges VBP (2025, I. Payré)

Annexe 12 : Proposition de modèle de fiche de retour d'expérience

AVANT-PROPOS

Ce livrable s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique 2 du projet Floralab+. Il propose une réflexion sur le futur label des Villages Botaniques des Pyrénées (VBP), destiné aux communes, et sur la manière dont ce label peut accompagner et valoriser les démarches de prise en compte de la flore locale dans les politiques territoriales du territoire transfrontalier est-pyrénéen.

Le label VBP vise en effet à mettre en lumière les communes pyrénéennes qui œuvrent (ou souhaitent le faire) en faveur du patrimoine botanique local, notamment :

- par l'amélioration des connaissances et la conservation de la flore locale ;
- par la sensibilisation et la vulgarisation du patrimoine botanique auprès du grand public.

Ce document, à travers un travail d'enquête réalisé sur le territoire, présente un état des lieux ainsi que les enjeux et perspectives à considérer pour le développement futur du label sur le territoire.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte

I.1.1. La richesse botanique des Pyrénées

À l'échelle mondiale, les écosystèmes subissent des pressions croissantes liées à l'anthropisation, au changement climatique et à la pollution. Ces facteurs provoquent une perte de biodiversité sans précédent, menaçant la stabilité des écosystèmes et les services vitaux qu'ils fournissent à l'humanité (Sala et al., 2000). Face à l'ampleur et à la rapidité de ce déclin, la conservation de la biodiversité apparaît comme une priorité scientifique et sociétale.

Les montagnes du monde entier sont reconnues comme des points chauds de biodiversité végétale en raison de la grande variété d'habitats qu'elles offrent, du nombre élevé d'espèces qu'elles abritent et de leurs forts taux d'endémisme (Smyčka et al., 2022). La chaîne des Pyrénées, qui s'étend sur environ 450 km de long et 150 km de large dans sa partie centrale, forme une frontière naturelle entre la France, l'Espagne et Andorre, et présente une richesse floristique remarquable (García et Gómez, 2007). Elle accueille 3 652 espèces et sous-espèces de plantes vasculaires, dont 119 sont endémiques, ce qui en fait le deuxième centre de diversité végétale en Europe après les Alpes (Gómez et al., 2017).

Cette richesse s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs écologiques, géologiques et biogéographiques.

Tout d'abord, la grande diversité végétale observée aujourd'hui dans les Pyrénées s'explique en grande partie par l'influence des glaciations quaternaires. Durant les périodes glaciaires, les espèces adaptées au froid colonisaient les steppes et toundras situées au sud des calottes, tandis que les espèces tempérées trouvaient refuge dans les régions méridionales, notamment dans les massifs montagneux comme les Pyrénées, où les conditions étaient plus clémentes (Fuertes Aguilar et al., 2011). Ces montagnes, riches en micro-habitats et en gradients altitudinaux, ont permis le maintien local de nombreuses plantes. Les Pyrénées ont ainsi joué le rôle de refuge climatique, en particulier dans les vallées encaissées, sur les versants sud et dans les zones à influence méditerranéenne. Certaines populations végétales se sont retrouvées isolées en haute altitude, et ont ensuite évolué de manière indépendante, déclenchant des processus de spéciation à l'origine de nombreuses espèces endémiques (Tejero et al., 2017). On peut par exemple citer *Ramonda*

myconi, espèce relique post-glaciaire, qui a survécu dans des habitats abrités pendant les fortes oscillations climatiques et qui est endémique des Pyrénées (Dubreuil et al., 2008).

Les Pyrénées présentent un gradient altitudinal important, s'élevant du niveau de la mer jusqu'au pic d'Aneto (3 404 m). Ce gradient fait varier des facteurs abiotiques, tels que la température et les précipitations, ce qui génère une large gamme de conditions climatiques et diversifie les habitats et espèces (Ninot et al., 2013). Sur ce gradient, l'étage montagnard (entre 900 et 1400 m d'altitude) est particulièrement remarquable : il accueille à lui seul 87 % des taxons (Gómez et al., 2017, Conservatoire botanique national du Massif central, s. d.). Les zones de cet étage, souvent difficiles d'accès, sont également relativement épargnées par les activités humaines, ce qui limite les pressions anthropiques et favorise la conservation de la biodiversité. La topographie complexe des chaînes de montagnes, marquée par des sommets, des vallées et des dépressions, favorise la formation de mosaïques environnementales présentant une grande diversité de conditions microclimatiques, ce qui génère une multitude d'habitats propices à l'accueil d'une grande variété d'espèces (García et al., 2022).

La géologie joue également un rôle fondamental : les roches plutoniques (granite) et métamorphiques (gneiss) dominent le cœur de la chaîne, tandis que les bordures nord et sud sont composées principalement de roches sédimentaires (calcaire, grès), générant une hétérogénéité importante des sols et des milieux (Parc national des Pyrénées, s. d.).

Sur le plan biogéographique, les Pyrénées se situent à l'interface entre les régions eurosibérienne et méditerranéenne, et à la confluence de trois influences climatiques majeures : atlantique (chaude et humide), méditerranéenne (chaude et sèche) et continentale (froide et sèche) (Cuadrat et al., 2024). Cela génère donc une végétation contrastée selon la localisation. Il faut aussi rappeler que la région méditerranéenne fait partie des 25 « points chauds » de biodiversité mondiale (Cowling et al., 1996). Ce carrefour abrite ainsi à la fois des taxons strictement endémiques, des populations périphériques d'espèces plus largement distribuées, ainsi que les populations les plus méridionales d'espèces boréo-alpines et les plus septentrionales de nombreuses espèces méditerranéennes.

Parmi les espèces végétales notables (Figure 1) et étudiées par Floralab+, on peut citer le persil d'Isard (*Xatardia scabra*), la dauphinelle des montagnes (*Delphinium montanum*) ou encore la pédiculaire fausse asperge (*Pedicularis comosa* subsp. *asparagoides*), toutes endémiques de l'est des Pyrénées. On y trouve aussi des espèces rares, comme le saule des Lapons (*Salix lapponum*) ou l'astragale à feuilles pendantes (*Astragalus penduliflorus*), ainsi que des espèces eurosibériennes comme le botryche à feuilles de matricaire (*Botrychium*

matricariifolium) et la dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), dont la limite sud de répartition se situe à l'est des Pyrénées (Floralab, s. d.).



Figure 1 : Photographies de (a) *Xatardia scabra (b) Botrychium matricariifolium* et (c) *Salix lapponum*, source : *https://www.floralab.eu/les-especes/*

Cependant, cette richesse est fragile. La Liste rouge de la flore vasculaire des Pyrénées, travail inédit dans sa dimension transfrontalière réalisé dans le cadre du projet FLORAPYR, révèle que 5,3 % des espèces vasculaires de ce territoire sont considérées comme menacées ou quasi menacées (CBNPMP, 2019). Les espèces endémiques à aire de répartition restreinte, et les petites populations, sont en effet plus vulnérables aux extinctions et présentent une probabilité de persistance plus faible que les espèces à large distribution (Pironon et al., 2022). De plus, les Pyrénées font aujourd'hui partie des régions les plus exposées en Europe aux effets combinés du changement climatique et des transformations d'usage des sols (Engler et al., 2011), ce qui menace directement cette biodiversité floristique unique.

I.1.2. L'invisibilité de la flore dans la société

Pourtant, malgré cette richesse importante, la flore est souvent méconnue, peu valorisée et moins protégée que la faune. À titre d'exemple, le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), petit mammifère semi-aquatique endémique des Pyrénées, attire généralement davantage l'attention et bénéficie d'une médiatisation bien plus importante que l'Alysson des Pyrénées (*Hormathophylla pyrenaica*), plante pourtant également endémique, dont les seules populations connues au monde se trouvent dans la réserve naturelle nationale (RNN) de Nohèdes (Pyrénées-Orientales). Ce manque d'intérêt pour la flore est observé depuis longtemps dans les manuels scolaires et cours magistraux (Link-Pérez et al., 2009), où les photos et noms d'animaux sont largement plus présents que ceux des plantes. En 1919, Nichols parlait déjà de « *nette prédominance du matériel animal* » dans les cours de biologie générale, où « *biologie* » et « *zoologie* » semblaient synonymes, laissant des disciplines comme la botanique en arrière-plan (Nichols, 1919).

Ces disparités existent également au niveau de la conservation. Une étude récente, qui a analysé 14 566 projets de conservation s'étalant sur 25 ans, montre que 82 % des financements sont attribués aux vertébrés, les plantes ne représentant que 6,6 % des financements attribués (Guénard et al., 2025).

Ces inégalités sont également présentes dans les évaluations de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). La Liste rouge de l'UICN constitue la référence mondiale en matière de statut de conservation des espèces, mais elle évalue environ 91 % des espèces de vertébrés, contre seulement 21 % des plantes décrites. Pourtant, alors que les animaux attirent souvent l'attention lorsqu'on parle d'extinction, en France métropolitaine, 15 % au total de la flore vasculaire est menacée (UICN France, 2019), et ce chiffre est estimé à 39 % au niveau mondial (Lughadha et al., 2020). Ce biais entraîne donc des conséquences directes sur les décisions de conservation et l'allocation des financements (Guénard et al., 2025).

Pourtant, les plantes forment la base de la plupart des habitats et, plus généralement, de toute vie sur Terre, en tant que producteurs primaires indispensables au fonctionnement des chaînes trophiques. En leur absence, les paysages que nous avons l'habitude d'observer se réduiraient à des déserts, incapables de soutenir la vie animale, et donc humaine. Ce manque de considération et de prise en compte de la flore porte le nom de "*plant blindness*", qui peut être traduit par "*la cécité aux plantes*". Ce concept a été défini en 1999 par Wandersee et Schussler comme « *l'incapacité à voir ou à remarquer les plantes dans leur environnement ; l'incapacité à reconnaître l'importance des plantes dans la biosphère et dans les affaires humaines ; l'incapacité à apprécier les caractéristiques esthétiques et biologiques uniques des formes de vie appartenant au règne végétal ; et enfin, le classement anthropocentré et erroné des plantes comme étant inférieures aux animaux* » (Wandersee et Schussler, 1999).

Cette approche multidimensionnelle met en lumière l'influence des facteurs culturels sur cette cécité aux plantes, tout en suggérant que la perception visuelle peut également restreindre l'aptitude à remarquer, et donc à prendre en compte, les plantes. En effet, des expériences en cognition visuelle montrent que les plantes attirent moins l'attention que les animaux dans des séquences d'images rapides (Balas & Momsen, 2014). Voir ne signifie pas forcément percevoir. Par ailleurs, les connaissances sur les plantes sont souvent plus limitées que celles sur les animaux, du fait du manque d'éducation dans ce domaine, et les personnes s'appuient alors principalement sur la culture populaire pour les reconnaître (Wandersee et Schussler, 1999). De plus, les plantes passent souvent inaperçues car elles se fondent dans le paysage. Leur immobilité, contrairement aux animaux, ainsi que leur présence en groupes plutôt qu'en individus distincts, pousse à les percevoir de manière

globale et uniforme, comme une seule catégorie indifférenciée : « *les plantes* » (Wandersee et Schussler, 1999).

Cette cécité aux plantes se traduit donc par le fait de ne pas voir, mais aussi de ne pas comprendre les plantes, et donc d'y être moins (ou pas) sensibles. On parle souvent d'ailleurs de « *mauvaises herbes* » pour désigner les plantes rudérales, alors que ces espèces jouent bien souvent un rôle écologique important, reflétant ainsi le manque de considération dont la flore fait l'objet (Jeonghyun, 2014). Cependant, selon Wandersee et Schussler (1999), une fois qu'un objet acquiert une signification pour un observateur, il est plus susceptible d'être perçu.

Pour ces raisons, il est primordial de mettre en place des mesures pour préserver, mais aussi pour faire connaître, cette flore. C'est ce que s'efforce de faire la fédération des réserves naturelles catalanes (FRNC), notamment à travers le projet Floralab+.

I.1.3. La fédération des réserves naturelles catalanes

La FRNC est une association loi 1901 basée à Prades (Pyrénées-Orientales). Elle est chargée, en partenariat avec les gestionnaires locaux, de la cogestion de neuf RNN des Pyrénées-Orientales : la réserve de la Forêt de la Massane, la réserve du Mas Larrieu, la réserve de Prats-de-Mollo-la-Preste, la réserve de Py, la réserve de Mantet, la réserve de Jujols, la réserve de Conat, la réserve de Nohèdes et la réserve de la Vallée d'Eyne (Figure 2 ; Fédération des réserves naturelles catalanes, s. d.).

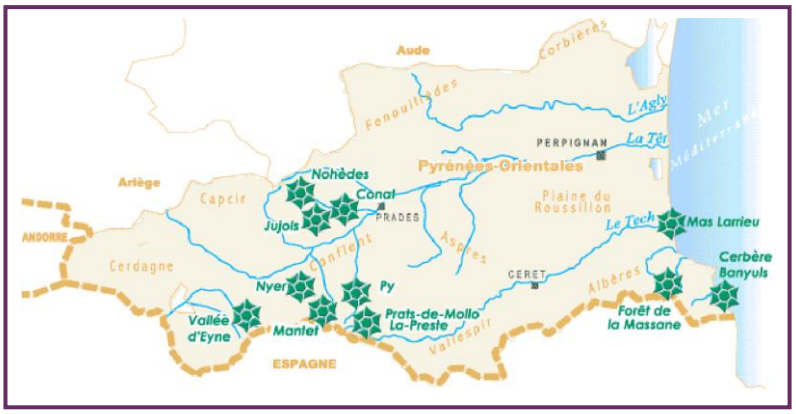


Figure 2 : Carte des réserves naturelles dans les Pyrénées-Orientales, *source : FRNC*

Elle mène plusieurs missions : connaissance et suivi scientifique, protection et gestion des milieux, éducation et sensibilisation, ainsi que coopération transfrontalière (Fédération des réserves naturelles catalanes, s. d.). En effet, la FRNC s'inscrit dans une identité catalane partagée et favorise la coopération transfrontalière entre la France, l'Espagne et l'Andorre. Elle coordonne depuis 2012 un réseau est-pyrénéen de suivi de la flore et assure actuellement le pilotage des projets POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne – France – Andorre) Floralab (2020–2022) et Floralab+ (2024–2026).

I.1.4. Floralab+ : un projet transfrontalier pour la flore est-pyrénéenne

Les projets Floralab (2020-2022) et Floralab+ (2024-2026), soutenus par le programme POCTEFA, visent à étudier, préserver et valoriser la flore de l'est des Pyrénées (Floralab, s. d.).

La flore ne connaît pas de frontières administratives, ce qui rend la coopération transfrontalière essentielle. Le verbe coopérer, venant du latin *cooperari*, signifie « *agir, travailler conjointement avec quelqu'un en vue de quelque chose, participer, concourir à une œuvre ou à une action commune* » (Centre national de ressources textuelles et lexicales, s. d.). La coopération permet donc d'œuvrer dans un but commun et représente un moyen de dépasser les frontières politiques pour privilégier une logique écologique (Jolivet, 2014). Elle permet de mutualiser les outils de suivi scientifique, de gestion et de médiation, ainsi que de partager les connaissances et les expériences, afin de garantir une préservation durable de cette biodiversité.

Ce réseau Floralab+ est mis en œuvre au niveau transfrontalier par les partenaires du projet (Figure 3) : Andorra Recerca + Innovació (ARI) en Andorre, la FRNC, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNRPC) et l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) pour les Pyrénées-Orientales, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Ariège (ANA - CEN Ariège) pour le versant ariégeois, ainsi que l'Institut Botànic de Barcelona (IBB), la Generalitat de Catalunya et l'Universitat de Barcelona du côté de la Catalogne espagnole (Floralab, s. d.).



Figure 3 : Bandeau de logo des partenaires du projet Floralab+, source : *Floralab*

Le projet Floralab+ s'articule autour de deux axes principaux.

Les *laboratoires botaniques à ciel ouvert* (LBCO) constituent le premier axe stratégique (Figure 4). Ils concernent des territoires considérés comme remarquables d'un point de vue botanique et ont vocation à devenir des sites de référence pour la connaissance, le suivi mutualisé et la conservation des plantes rares et menacées de l'est des Pyrénées. Ils sont aussi des espaces de formation, permettant des échanges entre scientifiques, étudiants, gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes et acteurs locaux (Collectif, 2023).

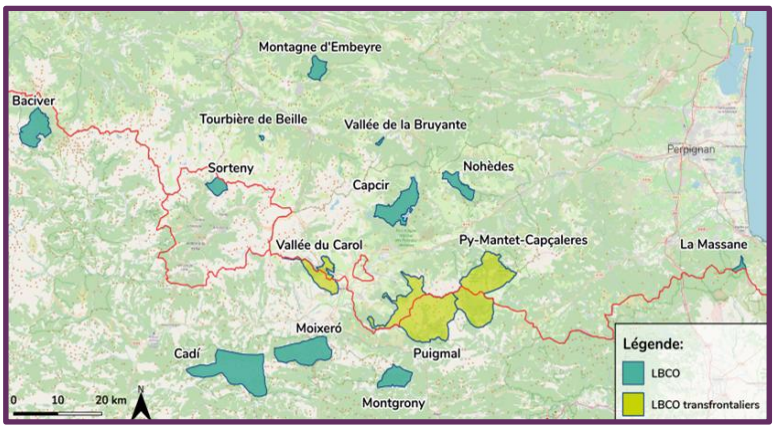


Figure 4 : Carte de la localisation des LBCO, source : *Floralab*

Le deuxième axe repose sur la mise en place du futur label *Villages Botaniques des Pyrénées* (VBP). Plus ancré dans la dimension territoriale, cet axe vise à impliquer directement les communes et leurs habitants dans la valorisation et la préservation du patrimoine végétal.

I.1.5. La participation citoyenne dans la conservation de la nature

Au-delà de l'implication du monde scientifique et de la recherche, l'approche territoriale et citoyenne dans des projets comme Floralab+ est également primordiale. Les racines de nombreux mouvements de conservation de la nature remontent à la motivation et à l'engagement des citoyens.

Selon Pagdee et al. (2006), l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées conduit généralement à une meilleure prise de conscience des bienfaits de la biodiversité, à une utilisation plus responsable des ressources et au bien-être des populations locales.

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) souligne également que l'implication des groupes de citoyens et des populations autochtones est un élément clé d'une conservation réussie (IPBES, 2019).

Le terme de « *citoyenneté active* » peut alors être utilisé pour décrire la manière dont les citoyens poursuivent leurs intérêts, objectifs et idéaux, en lien avec la nature (van Dam et al., 2015). Les citoyens actifs peuvent apporter d'importantes contributions au système de conservation de la nature, et potentiellement générer des bénéfices environnementaux et sociaux importants (Mattijssen, 2022).

Des recherches montrent également que les liens personnels et les relations culturelles avec la nature sont des moteurs importants de l'action en faveur de la biodiversité (West et al., 2020). Les motivations des citoyens sont donc largement inspirées par des expériences personnelles, dépassant souvent les frontières entre nature et culture (Admiraal et al., 2017). Cela explique que les citoyens ont souvent une compréhension de la nature et des espaces verts différente de celle des municipalités (Mattijssen, 2022).

Cependant, la participation citoyenne active sur le continent européen se retrouve souvent dans les zones périurbaines, ce qui ne coïncide pas toujours spatialement avec les objectifs en matière de conservation de la nature (Mattijssen et al., 2018). L'engagement des habitants et le passage à l'action nécessitent donc un catalyseur. La création d'un label pourrait ainsi constituer un levier efficace pour initier cette dynamique.

I.1.6. Les labels comme outils de valorisation des territoires

Le mot « *label* » n'a pas de signification légale propre, mais, au sens large, il peut être défini comme un dispositif comprenant un référentiel, un logo avec une dénomination et un mécanisme de garantie (Lemeilleur & Allaire, 2018). La littérature scientifique comporte de nombreux articles s'intéressant aux processus de labellisation dans une logique de marketing territorial, visant à renforcer l'attractivité d'un territoire auprès de divers publics (Vignau & Grondeau, 2022). Cependant, en dehors de leur utilisation à des fins marketing, les labels territoriaux restent peu étudiés, bien qu'ils puissent influencer significativement les dynamiques de développement local. Leur impact irait au-delà des aspects publicitaires et de marketing, en favorisant la création de réseaux d'acteurs et, par conséquent, en transformant la dynamique d'un territoire sur la base de valeurs et d'objectifs communs (Fournier, 2015).

Un label peut donc également se définir comme un système de certification qui attribue une reconnaissance officielle à une entité (qu'il s'agisse d'un produit, d'un lieu, d'une entreprise ou d'un savoir-faire) en fonction d'un ensemble de critères et d'indicateurs prédéfinis en amont. Il vise à évaluer, maintenir et encourager des « bonnes pratiques » via un processus structuré de contrôle avec un audit (Wangel et al., 2016).

Depuis la fin du XXe siècle, la labellisation territoriale s'est fortement développée et est aujourd'hui étroitement liée aux politiques de dynamisation territoriale (Filloz et Colomb, 2011 ; Fournier, 2015). Les labels territoriaux constituent en effet un outil structurant qui favorise à la fois l'appropriation locale, la participation des acteurs et la reconnaissance externe. En valorisant les dimensions culturelles, patrimoniales, touristiques ou environnementales d'un territoire, les labels agissent comme de véritables marques d'identité, fièrement affichées par les communes et collectivités en quête de reconnaissance et de visibilité (Ducros, 2017). Ils deviennent ainsi des repères et images symboliques, participant à la construction d'une identité territoriale.

Même s'il n'existe pas de recensement officiel et exhaustif des labels territoriaux, on observe une diversification des formes de labellisation. D'après Filloz et Colomb (2011), plusieurs grandes catégories de labels peuvent être distinguées :

Le classement hiérarchisé : il repose sur une évaluation graduée, selon différents niveaux de qualité ou d'engagement. Par exemple, le label *Villes et Villages Fleuris* attribue entre une et quatre fleurs aux communes en fonction de critères tels que le fleurissement, la qualité de vie ou encore la gestion durable des espaces verts (Villes et Villages Fleuris, s. d.-a).

La certification : il s'agit d'une reconnaissance officielle encadrée par un cahier des charges strict, dont l'attribution dépend du respect de critères préalablement définis. C'est le cas du label *Pavillon Bleu*, décerné aux plages et ports de plaisance répondant à des exigences environnementales précises (qualité de l'eau, gestion des déchets, éducation à l'environnement, etc.) (Pavillon-Bleu, s. d.).

La sélection par concours : le label est décerné à l'issue d'une compétition, et seuls les meilleurs candidats sont distingués. Par exemple, le titre de *Capitale française de la culture* est attribué à une ville dont le projet culturel est jugé particulièrement intéressant et ambitieux (Ministère de la Culture, s. d.).

La cooptation : l'intégration au label repose sur un processus de reconnaissance entre pairs, souvent fondé sur un système d'adhésion à des valeurs communes. Le label *Nature et Progrès* illustre ce fonctionnement à travers un système participatif de garantie (SPG), où la certification est attribuée par des producteurs et consommateurs adhérents (Nature & Progrès, s. d.).

Le guidage vers des pratiques prescrites : il ne s'agit pas de labellisation à proprement parler, mais de référentiels qui valorisent certaines pratiques. Le *guide Michelin*, par

exemple, propose un classement des restaurants selon la qualité de leur cuisine, influençant directement leur visibilité et leur attractivité (Le Guide MICHELIN, 2022).

Certains labels territoriaux combinent plusieurs de ces logiques. Dans tous les cas, les labels fédèrent des intérêts parfois divergents, mobilisent les parties prenantes autour d'une vision commune (Ducros, 2017) et constituent un levier de transformation. Ils facilitent souvent la médiation entre les différentes parties prenantes en servant de support à la sensibilisation, à la pédagogie et à la communication (Filloz et Colomb, 2011).

Lorsque les critères de labellisation sont définis collectivement, cette élaboration commune, ainsi que les débats et négociations qu'elle suscite, constituent un « argument d'autorité » qui légitime le label auprès des acteurs concernés (Filloz et Colomb, 2011). De nombreuses études montrent que les initiatives excluant les parties prenantes locales échouent fréquemment, tandis qu'une marque ou un label construit en concertation avec ces acteurs bénéficie d'une adhésion solide dès sa phase de développement, ce qui lui permet de s'inscrire dans la durée (Houghton et Stevens, 2011).

Par ailleurs, les communes choisissent volontairement de se soumettre à des critères parfois exigeants, car elles les perçoivent comme une opportunité de dynamiser la vie locale, de fidéliser ou d'attirer des habitants partageant des valeurs communes, et de préserver un patrimoine partagé qu'elles souhaitent transmettre aux générations futures (Ducros, 2017 ; Fournier, 2015).

I.1.7. Les labels environnementaux pour préserver la biodiversité

Parmi les outils de valorisation territoriale, les labels environnementaux occupent une place croissante en tant que signes de reconnaissance de l'engagement d'un territoire dans des pratiques durables. Ils permettent d'accroître la visibilité d'une commune ou d'un espace tout en contribuant à la préservation et à la valorisation de l'environnement.

Les labels spécifiquement attribués à des territoires sur la seule base de critères environnementaux restent toutefois rares à l'échelle mondiale. Bien qu'il ne repose pas uniquement sur des critères environnementaux, le label *patrimoine mondial de l'UNESCO* (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) valorise par exemple des sites naturels et culturels d'exception en tenant compte d'éléments liés à la biodiversité, à la géomorphologie ou aux paysages. Les sites labellisés doivent proposer un plan de gestion durable, incluant une stratégie claire de gestion, de conservation et de mise

en valeur, renforçant ainsi les politiques locales de conservation (UNESCO, 2016). La Vallée du Madriu-Perafita-Claror, territoire impliqué dans le projet Floralab+ et inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en Andorre, illustre cet engagement : reconnue comme paysage culturel et naturel remarquable, elle doit mettre en œuvre un plan de gestion garantissant la préservation du paysage culturel, de la biodiversité, de la faune et de la flore (UNESCO, s. d.).

Au niveau européen, l'*European Green Capital Award* récompense chaque année une ville engagée dans une politique environnementale ambitieuse et cohérente. Ce label valorise les efforts en matière de mobilité douce, gestion des déchets, qualité de l'air ou encore lutte contre le changement climatique (European Commission, s. d.).

Sur le plan national, de nombreux labels valorisent les communes pour leurs engagements écologiques. En France, de nombreux dispositifs encouragent villes et villages à intégrer la gestion durable de la nature dans leurs politiques (Paysalia, 2022). Par exemple, le label national *Terre Saine*, piloté par le ministère de la Transition écologique, récompense les villes et collectivités qui pratiquent une gestion des espaces publics totalement dépourvue de produits phytosanitaires (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019).

Il existe également des labels régionaux, comme le label *Commune Nature*, lancé par la région Grand Est (France), qui encourage les collectivités à adopter des pratiques sans pesticides (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 2025), ou le programme *Ciudad 21*, en Andalousie (Espagne), qui soutient les municipalités dans la mise en œuvre d'Agendas 21 (Rojas, 2005). Bien que ces labels soient hétérogènes dans leurs critères et objectifs, ils reflètent la diversité des approches, plus ou moins locales, en faveur de la transition écologique. Il est important de noter que la prise en compte de la flore devient un critère d'évaluation de plus en plus fréquent dans ces démarches. Certains labels transversaux prennent en effet en compte la flore locale, comme *Les Plus Beaux Villages de France*, qui intègrent désormais la plantation d'espèces locales dans leur cahier des charges (Ducros, 2017).

Les labels spécifiquement dédiés à la flore restent toutefois assez rares. À l'est des Pyrénées, seuls deux labels de ce type existent : le label *Villes et Villages Fleuris*, créé en 1959 en France, et son équivalent *Viles Florides*, lancé en 2012 en Andorre et en Catalogne espagnole (Figure 5). C'est d'ailleurs *Villes et Villages Fleuris* qui a servi de modèle à de nombreux projets similaires en Europe et dans le monde, tels que *Britain in Bloom* (Royaume-Uni), *America in Bloom* (États-Unis), *Japan in Bloom* (Japon), *Communities in Bloom* (Canada), *Comuni Fioriti* (Italie) ou encore *Villas en Flor* (Espagne) (Viles en Flor, s. d.) (Figure 6).

Initialement créé par le ministère français du tourisme, le label *Villes* et *Villages Fleuris* visait à promouvoir l'embellissement des communes et à encourager le développement touristique par la valorisation des espaces fleuris. À l'instar de *Viles Florides*, apparu plus tard, ces labels ont évolué en intégrant de plus en plus des critères écologiques dans leurs critères d'évaluation, marquant une transition « *d'un jugement sur le résultat à un jugement sur la démarche* » (Filloz et Colomb, 2011). Aujourd'hui, ils couvrent un spectre bien plus large que l'esthétique ou les seules plantes ornementales : connaissance et protection de la biodiversité, gestion durable des espaces verts, diversité et origine des espèces plantées, ainsi que l'implication et la participation des habitants (Villes et Villages Fleuris, s. d.-b). Environ 4 700 communes sont aujourd'hui labellisées en France, et 150 en Catalogne espagnole et en Andorre (Villes et Villages Fleuris, s. d.-a ; Viles Florides, s. d.). Si ces démarches intègrent de plus en plus la flore locale et la participation citoyenne, cela ne constitue cependant pas le cœur de leur projet.



Figure 5 : Logos de (a) *Villes et Villages fleuris (Ouest France)* et (b) *Viles Florides (Cronica global)*



Figure 6 : Logos de (a) *Britain in Bloom (Britain in Bloom)* ; (b) *America in Bloom (America in Bloom)* ; (c) *Communities in Bloom (Communities in Bloom)* et (d) *Comuni Fioriti (Comuni Fioriti)*

Malgré la diversité des labels environnementaux intégrant des critères floristiques, il n'existe donc aucun label spécifiquement dédié à la flore locale, pas plus qu'un label transfrontalier destiné aux communes de l'est des Pyrénées. Aucun outil ne permet donc de fédérer les actions menées de part et d'autre des frontières, en dépit d'une forte continuité écologique, d'un patrimoine floristique partagé et de nombreuses initiatives locales isolées.

C'est dans ce contexte qu'émerge la réflexion autour d'un label transfrontalier, *Villages Botaniques des Pyrénées*, visant à accompagner, relier et valoriser les villages engagés dans la connaissance, la préservation et la transmission de cette flore.

I.1.8. Le label Village botanique des Pyrénées

Le label *Villages Botaniques des Pyrénées* (Figure 7), destiné aux communes de l'est des Pyrénées, constitue donc le second axe du projet Floralab+. Ce futur label vise à accompagner les communes dans la gouvernance, le suivi scientifique et technique, et à valoriser leur engagement pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine botanique local. Il encourage non seulement l'amélioration des connaissances et la conservation, mais aussi, et surtout, la vulgarisation et la sensibilisation du grand public (Collectif, 2023).

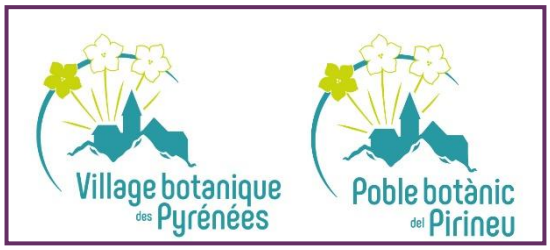


Figure 7 : Logos Floralab (2020-2022) du label VBP, *source : Floralab*

Le label cherche à impliquer pleinement les acteurs locaux et à valoriser les démarches participatives à travers une diversité d'actions : création de sentiers botaniques, aménagement de jardins, expositions, animations, projets pédagogiques, sorties naturalistes, inventaires, etc (Collectif, 2023).

Son originalité réside dans la variété des approches proposées pour faire découvrir et protéger la flore pyrénéenne, en s'affranchissant des notions de rareté ou de patrimonialité.

I.2. Problématique et objectifs de la stratégie

Développer un dispositif de labellisation tel que celui des Villages Botaniques des Pyrénées soulève en amont de nombreuses questions : comment susciter l'intérêt des communes est-pyrénéennes pour la flore locale ? Quels outils ou démarches peuvent favoriser l'appropriation de ce patrimoine végétal par les habitants et les élus du territoire ? Comment articuler rigueur scientifique, accessibilité pédagogique et ancrage territorial ?

La mise en place du label, encore en cours de construction, constitue le fil conducteur de ce document, afin de répondre à une problématique centrale : **comment favoriser l'appropriation de la flore par les communes est-pyrénéennes à travers un dispositif de labellisation ?**

Ce livrable s'inscrit dans un contexte de réflexion et d'expérimentation autour du label VBP. Il analyse les atouts et les freins de ce label dans une perspective transfrontalière et propose un cahier des charges avec des pistes concrètes pour renforcer l'appropriation de la flore par les acteurs locaux.

Au-delà des propositions formulées, ce document présente la méthodologie adoptée, les résultats obtenus, ainsi que les réflexions issues des échanges menés avec les communes et les partenaires du réseau, afin de proposer un label en adéquation avec les réalités du territoire.

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Cette section présente les outils, techniques et approches méthodologiques mobilisés dans le cadre de ce travail. Elle décrit les démarches entreprises pour recueillir les informations nécessaires à la structuration du label.

II.1. Prise en main du projet

Le travail a débuté par une phase de cadrage du projet, accompagnée de recherches bibliographiques ciblées, afin de mieux comprendre le lien entre le territoire et sa flore, d'identifier les villages et les projets liés à la thématique floristique à une échelle plus large, ainsi que de se familiariser avec les démarches de labellisation existantes.

Des documents clés ont été consultés, notamment le dossier de candidature POCTEFA du projet Floralab+, les archives de l'axe *Villages Botaniques des Pyrénées*, ainsi qu'une première ébauche de cahier des charges élaboré en 2022 (Annexe 1) par les partenaires de l'Institució Catalana d'Història Natural (ICHN) et basée sur les premières expériences menées dans le village pilote de Setcases (Catalogne du sud) (Annexe 2). Ce dernier document a servi de base pour mener la réflexion sur la structuration d'un nouveau cahier des charges, plus en phase avec les réalités du territoire.

II.2. Zone de travail

Le projet Floralab+ se concentre sur l'est des Pyrénées, englobant l'Andorre, le versant français (Pyrénées-Orientales et Ariège) et la Catalogne du sud (Espagne) (Figure 8).

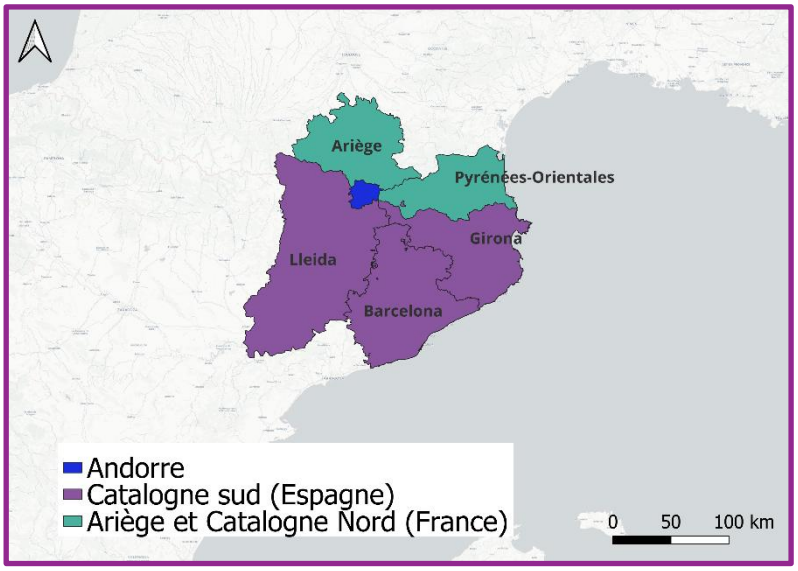


Figure 8 : Carte du territoire couvert par le projet Floralab+, *réalisée avec QGIS 3.40, source : GADM*

Dans cette zone, l'action VBP cible les communes situées dans le périmètre du projet. Par souci de cohérence territoriale, mais aussi pour favoriser la synergie avec les partenaires du réseau, la majeure partie de mon travail s'est concentrée sur le département des Pyrénées-Orientales.
Néanmoins, plusieurs déplacements ont été réalisés dans d'autres zones du périmètre afin d'animer et participer à des réunions, des temps de concertation, ainsi qu'à des animations et autres événements liés à la démarche.

II.3. Méthodes de structuration du label

Afin d'élaborer un cahier des charges en adéquation avec les réalités locales et les attentes des communes, une série d'entretiens semi-directifs a été menée auprès des élus et des responsables de villages du territoire. Cette démarche a permis de recueillir leurs perceptions, attentes et expériences en lien avec la flore et les dynamiques de valorisation locales. Les entretiens ont été complétés par des réunions et des échanges avec les partenaires du réseau Floralab+.

II.3.1. Identification et sélection des villages pour les entretiens

Une première liste de villages pressentis pour candidater au label *Villages Botaniques des Pyrénées* a été fournie par les partenaires du réseau Floralab+ (Figure 9). Elle concernait neuf communes du côté des Pyrénées-Orientales, une en Ariège, trois en Andorre et deux en Catalogne du Sud (Espagne). Il s'agissait de communes ayant déjà engagé des actions en lien avec la flore locale et travaillé avec les partenaires, dont certaines avec lesquelles une collaboration potentielle avait déjà été évoquée. Cette liste comprenait notamment la commune pilote de Setcases.

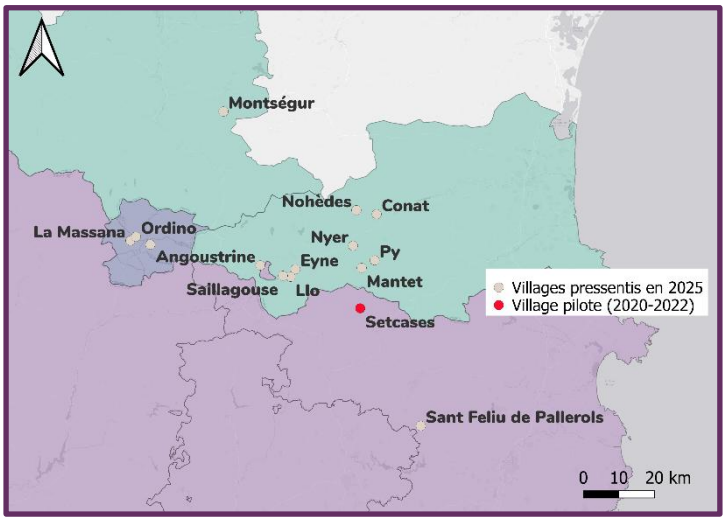


Figure 9 : Carte des communes pressenties par le réseau Floralab+ pour être labellisées VBP, *réalisée avec QGIS 3.40, source : GADM*

Des recherches complémentaires (bibliographie et échanges avec les partenaires) ont permis d'enrichir cette liste de villages pressentis, notamment côté Pyrénées-Orientales, avec des communes en phase exploratoire. Pour garantir une représentativité large, des communes aux profils variés ont été sélectionnées :

- villages ayant mis en place des actions de valorisation de la flore locale
- villages labellisés Villes et Villages Fleuris
- villages sans actions spécifiques en lien avec la flore
- villages proches de réserves naturelles, sans être pressentis pour le label
- villages faisant partie du PNRPC, mais non candidats au label
- villages à vocation touristique
- villages de très petite taille ou isolés

La liste a été progressivement élargie au cours de ce travail, en fonction des rencontres, opportunités et recommandations.

II.3.2. Prise de contact avec les communes

La phase de prise de contact s'est étalée de début mars à fin avril. Les communes ont d'abord été sollicitées par mail, accompagné d'une courte présentation du projet, afin d'inviter les maires à participer à un entretien. En l'absence de réponse, plusieurs relances téléphoniques ont été effectuées. Il a été décidé de laisser les partenaires locaux initier le contact avec les élus de leur territoire. En effet, ils entretiennent généralement des relations de proximité avec ces derniers, sont mieux identifiés localement et possèdent une meilleure connaissance des dynamiques territoriales. Ce sont également eux qui sont amenés à porter le projet sur le long terme aux côtés des élus, ce qui en fait des interlocuteurs naturels et légitimes.

Au total, le contact a été tenté avec 38 communes (Figure 10) : 28 dans les Pyrénées-Orientales, 2 en Ariège, 3 en Andorre et 5 en Catalogne espagnole.

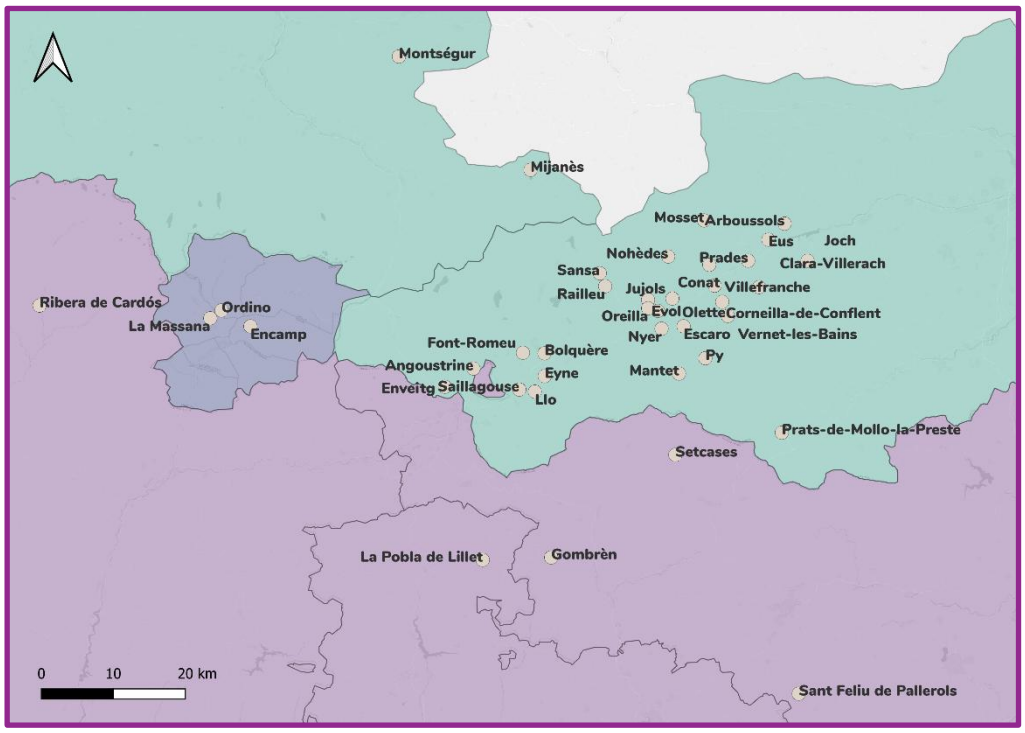


Figure 10 : Carte des communes contactées, *réalisée avec QGIS 3.40, source : GADM*

II.3.3. Réalisation des entretiens semi-directifs

Pour cette étude, le choix s'est porté sur la réalisation d'entretiens semi-directifs. Il s'agit d'une méthode d'enquête qualitative reposant sur une grille de questions utilisée de manière souple et adaptable. Cette approche permet de recueillir à la fois des informations factuelles et des éléments subjectifs, en s'attachant à comprendre l'expérience, les perceptions et les représentations des personnes interrogées (Pin, 2023).

Elle a été jugée particulièrement pertinente pour évaluer les attentes et la réception d'un projet tel que le label *Villages Botaniques des Pyrénées* par les communes du territoire.

Les entretiens, qui se sont déroulés entre mars et juin, ont été conduits à partir d'une grille préétablie comportant 12 questions (Annexe 3), utilisée comme fil conducteur, tout en laissant une marge d'adaptation selon le profil des interlocuteurs ou le contexte (par exemple : niveau d'implication des communes, entretiens collectifs, etc.).

D'une durée moyenne de 60 minutes, les entretiens avaient pour objectif de recueillir la perception des communes sur la flore au sens large et sur la flore locale, de mieux comprendre les actions existantes ou envisagées, et de connaître leur avis ainsi que leurs recommandations concernant le label VBP. Ils ont également permis d'identifier les motivations et attentes, les éventuels freins à une implication, ainsi que les besoins en accompagnement et en outils. Lorsque le maire n'était pas disponible, des entretiens ont été menés avec d'autres représentants communaux (adjoints, techniciens, responsables de pôles, etc.).

Il a été décidé de ne pas enregistrer les échanges, malgré les limites que cela peut engendrer : perte d'informations, écoute plus fragmentée ou encore temps de retranscription plus long. Ce choix visait à adopter une posture plus discrète, afin de favoriser un climat de confiance propice à des échanges plus spontanés. Une prise de notes aussi précise que possible a été effectuée, en s'efforçant de reprendre les termes exacts utilisés par les interlocuteurs et de retranscrire mot pour mot les verbatims des passages clés.

II.3.4. Analyse des entretiens

Les entretiens ont d'abord été retranscrits en français, puis analysés. Pour chaque commune, une fiche de synthèse (Annexe 4) a été rédigée, comprenant :

- Une matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), permettant d'évaluer la position de la commune par rapport au label *Villages Botaniques des Pyrénées*
- Un résumé des actions menées et de la posture de la commune face au label
- Une liste et des projets envisagés
- Des verbatims représentatifs des échanges

Ces fiches ont pour objectif de faire ressortir des tendances partagées entre les communes, mais aussi des spécificités locales. Les éléments les plus fréquemment mentionnés ont été synthétisés dans une matrice AFOM globale (voir p.19), dressant un diagnostic commun à l'échelle du territoire.

L'analyse AFOM est un outil d'évaluation stratégique permettant d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces propres à une entité (organisation, territoire, projet). Elle distingue les facteurs internes (forces et faiblesses, ici ceux des communes) des facteurs externes (opportunités et menaces, liés à leur environnement) (Gürel et Tat, 2017). L'objectif est de construire une stratégie, ici un cahier des charges pour le label, qui maximise les forces et opportunités tout en minimisant les faiblesses et menaces.

Enfin, une grille d'analyse (Annexe 5) a été élaborée pour quantifier et objectiver certaines données issues des entretiens (par exemple le nombre de communes sensibles à la flore ou intéressées par le label). Ces outils ont pour but de faire émerger des leviers d'action, des freins potentiels et des attentes spécifiques à l'égard du futur label.

II.3.5. Réunions et échanges avec les partenaires

L'ébauche préalable de cahier des charges, rédigée en catalan, a été traduite en français, puis partagée au sein du réseau. En complément des entretiens menés auprès des communes, diverses réunions et échanges ont été organisés avec les partenaires et membres du réseau Floralab+, afin de recueillir leurs avis sur le label et le cahier des charges de 2022. Ces échanges ont notamment associé la FRNC, le PNRPC, l'ANA-CEN Ariège, ARI, l'IBB, l'ICHN ainsi que le Parc Natural de l'Alt Pirineu (Annexe 6). Leur contribution est en effet indispensable : en tant qu'acteurs du territoire, ils en connaissent les dynamiques, apportent une expertise plus technique, et surtout, participeront directement à la mise en œuvre du label.

Ces échanges sont particulièrement importants avec les partenaires issus d'autres départements ou pays, où peu d'entretiens individuels ont été réalisés et où les dynamiques locales peuvent varier.

Une fiche de synthèse des principaux avis exprimés sur le label (Annexe 7) a ensuite été rédigée et intégrée à la réflexion globale sur la structuration du nouveau cahier des charges.

II.3.6. Participation à des événements botaniques

La participation à plusieurs événements en lien avec la flore, tels qu'*Andoflora* ou *Fest'Images* (Annexes 8), a été intégrée à la démarche. Cela a permis d'explorer des formes de valorisation de la flore originales, d'échanger avec les participants et d'observer les dynamiques et les retombées de ce type d'initiatives, dans la perspective du développement du futur label.

II.3.7. Organisation d'une restitution collective : retours d'expériences et proposition d'un cahier des charges

Un temps collectif de restitution a été organisé le 5 septembre 2025 (Annexe 9). Il a permis, dans un premier temps, de présenter les retours d'expérience des actions menées par les partenaires de Floralab+ sur l'ensemble du territoire. Dans un second temps, une présentation de la proposition de cahier des charges et une discussion autour de celle-ci ont eu lieu.

III. RÉSULTATS

III.1. Bilan des contacts et des communes rencontrées

Parmi les 28 communes contactées côté Pyrénées-Orientales, une seule a répondu sans relance. Les 14 autres communes ont été rencontrées après plusieurs relances. Il est également important de noter que deux communes avaient confirmé un rendez-vous mais ne s'y sont pas présentées (dont une commune à deux reprises). Sept communes ont indiqué qu'elles reprendraient contact mais ne l'ont jamais fait, et quatre communes n'ont jamais répondu.

Pour les 10 communes restantes, situées en Ariège, en Andorre et en Espagne, il avait été décidé de laisser les partenaires prendre contact avec les élus locaux. Cependant, cette méthode n'a permis de rencontrer que les représentants de trois communes andorranes.

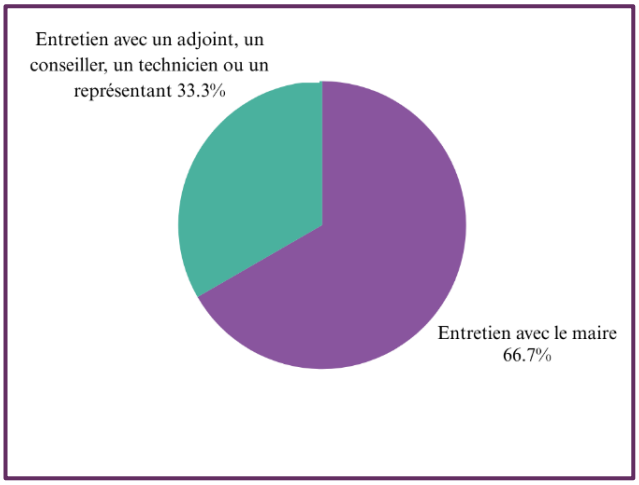


Figure 11 : Répartition des profils rencontrés lors des entretiens

Ainsi, sur les 38 communes contactées, que ce soit directement ou indirectement via les partenaires associés, seules 18 ont pu être rencontrées (Annexe 10). Parmi ces 18 communes, il avait été demandé de rencontrer le maire, mais cela n'a finalement été possible que dans 66,7 % des cas (Figure 11). Pour les 33,3 % restants, l'entretien s'est déroulé avec un adjoint ou conseiller municipal, un technicien (espaces verts, centre technique, parc naturel, etc.) ou un responsable de service (développement durable, environnement) (Annexe 6).

III.2. Synthèse des entretiens avec les communes du territoire

III.2.1. Sensibilité à la flore

Les entretiens menés ont d'abord révélé que la majorité des communes rencontrées, soit 72 %, se disent sensibles à la flore locale (Figure 12). Treize communes se disent sensibles à très sensibles, tandis que quatre se considèrent peu ou pas sensibles. Une seule commune s'est dite indifférente à la flore.

On observe également que toutes les communes connaissant déjà les projets Floralab/Floralab+ sont celles qui se déclarent sensibles à très sensibles (Figure 13). Les deux communes qui affirment bien connaître le projet Floralab+ sont d'ailleurs aussi les seules qui se disent très sensibles à la flore. Parmi les onze communes sensibles à la flore, sept connaissent les projets Floralab, tandis que les quatre autres en ont peu ou pas entendu parler. Enfin, les cinq communes les moins sensibles (indifférentes, peu ou pas sensibles) sont celles qui connaissent peu ou pas du tout Floralab.

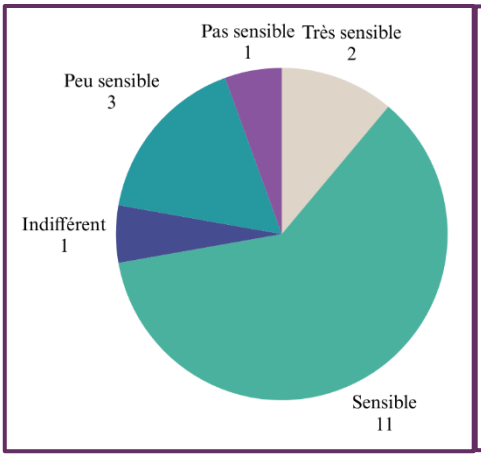


Figure 12 : Sensibilité des communes à la flore locale

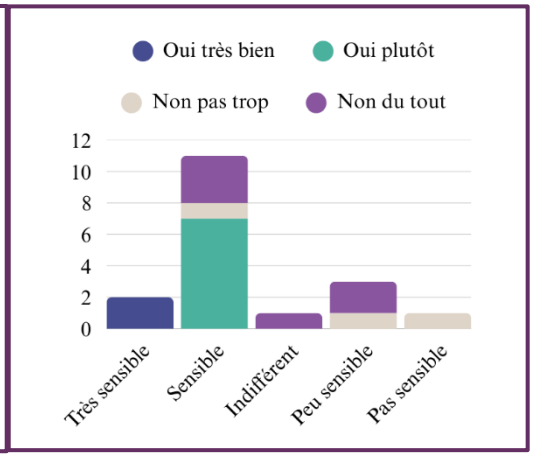


Figure 13 : Sensibilité des communes à la flore locale en fonction du niveau de connaissance des projets Floralab/Floralab+

III.2.2. Actions mises en place dans les communes

Les communes ont été interrogées sur les actions qu'elles mettent en place en lien avec la flore locale (Figure 14). Contrairement à ce qui était attendu (certaines communes ayant été sélectionnées car elles semblaient a priori ne pas mettre en œuvre d'actions en lien avec la

flore), les communes ont toutes cité au moins une action. Ces initiatives variées ne portent pas toutes exclusivement sur la flore locale, mais l'intègrent au minimum dans leur démarche.

Les actions les plus fréquemment mentionnées, par neuf communes, concernent la gestion des espaces verts et naturels. Il s'agit par exemple de pratiques telles que l'absence d'utilisation de pesticides ou la non-fauche de certaines zones.

Viennent ensuite les actions menées par les parcs ou réserves naturelles auxquels les communes sont rattachées, citées par sept d'entre elles. Dans ce cas, les élus interrogés n'ont généralement pas détaillé d'actions spécifiques, mais les ont évoquées de manière globale, en déclarant par exemple : « *Oui, la commune met déjà en place beaucoup d'actions à travers la réserve* », ou « *C'est la réserve qui fait des choses* », ou encore « *Avec le parc, il se fait évidemment beaucoup de choses* ».

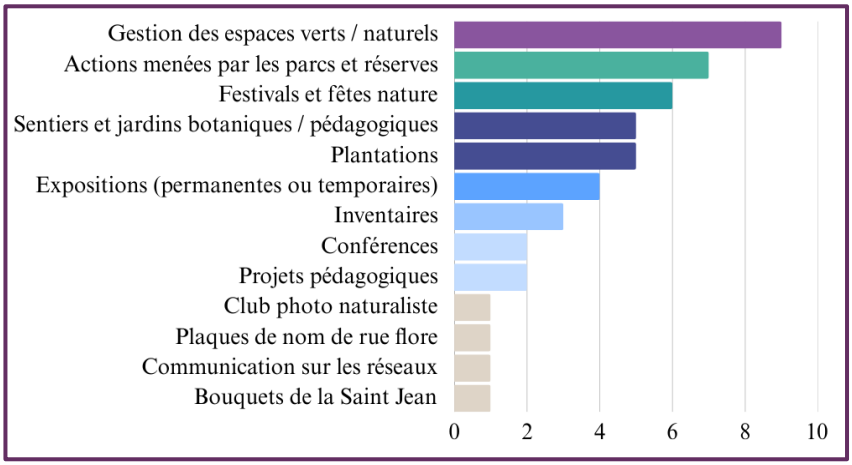


Figure 14 : Projets liés à la flore locale recensés dans les communes

Les festivals et fêtes de la nature arrivent ensuite, mentionnés par six communes. Ces événements, organisés ou accueillis localement, incluent par exemple *Andoflora*, *Fest'Images* ou *Festi'flora* (organisé par Floralab/Floralab+).

Viennent ensuite les jardins et sentiers botaniques / pédagogiques, ainsi que les plantations d'espèces ou essences locales, chacun cité par cinq communes.

Quatre communes ont mentionné des expositions sur la flore, ou incluant la flore. Trois autres ont évoqué la réalisation d'inventaires par des habitants, des associations ou des particuliers. Les conférences et projets pédagogiques sont cités par deux communes.

Enfin, certaines communes ont mentionné des initiatives plus originales, comme la présence d'un club photo naturaliste, la mise en place de plaques de rue comportant des noms de fleurs, des publications présentant des espèces sur la page Facebook de la commune, ou encore la réalisation de bouquets pour la Saint-Jean (tradition locale).

III.2.3. Actions envisagées

Les communes ont ensuite été invitées à partager leurs projets ou envies en lien avec la flore (Figure 15). Seules deux communes sur les dix-huit interrogées n'ont exprimé aucune proposition.

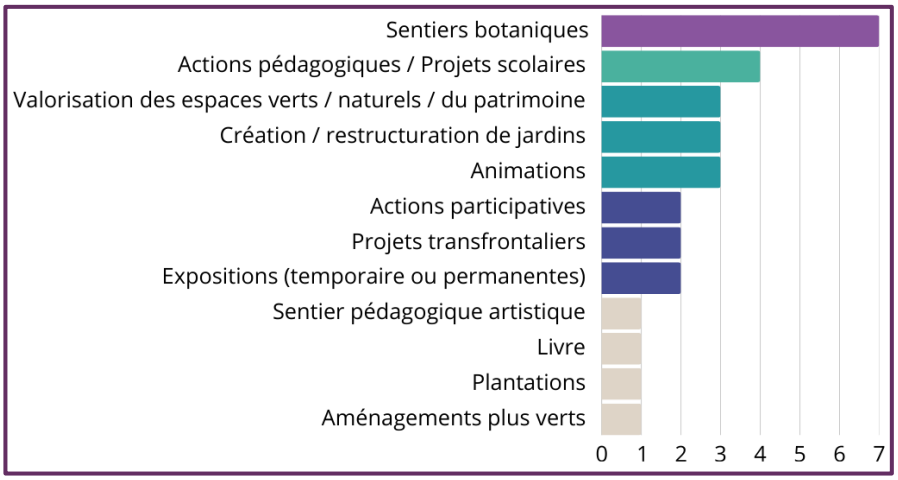


Figure 15 : Projets envisagés par les communes en lien avec la flore locale

Parmi les projets évoqués, l'installation de sentiers botaniques se détache nettement, citée par sept communes. L'éducation des plus jeunes a également été un thème récurrent lors des entretiens : quatre communes ont exprimé le souhait de mettre en place des actions pédagogiques ou des projets scolaires.

Trois communes n'avaient pas d'idée précise, mais ont exprimé une volonté générale de valoriser les espaces verts, la nature ou le patrimoine naturel de leur territoire. La création ou la mise en valeur de jardins botaniques, ainsi que la proposition d'animations, ont également été citées à trois reprises.

Certaines communes ont évoqué des projets de manière plus générale, comme le souhait de développer des actions participatives ou transfrontalières, chacun mentionné par deux communes. L'accueil d'expositions a également été cité deux fois.

Enfin, plusieurs communes ont exprimé des idées plus précises et originales. Parmi celles-ci : la création d'un sentier pédagogique agrémenté de sculptures de fleurs en fer réalisées par une artiste locale, la publication d'un livre sur la flore de la commune, la plantation d'espèces locales dans des jardinières, ou encore l'aménagement d'espaces plus verts avec haies et arches végétales composées d'espèces locales.

III.2.4. Perception et potentialités d'application du label VBP sur le territoire

Le projet du futur label *Villages Botaniques des Pyrénées* a été présenté aux communes lors des entretiens. En l'absence d'un cahier des charges définitif, il ne leur était pas possible de se positionner formellement en tant que candidates. Toutefois, leur avis sur le principe du label a été recueilli (Figure 16).

Parmi les 17 communes ayant répondu, 8 se montrent sceptiques quant à l'intérêt et à l'utilité de créer un nouveau label. Six communes se déclarent favorables à l'initiative, tout en exprimant des réserves, principalement liées à la crainte d'un cahier des charges trop contraignant. Enfin, 3 communes ont accueilli positivement le projet sans formuler de réserves particulières.

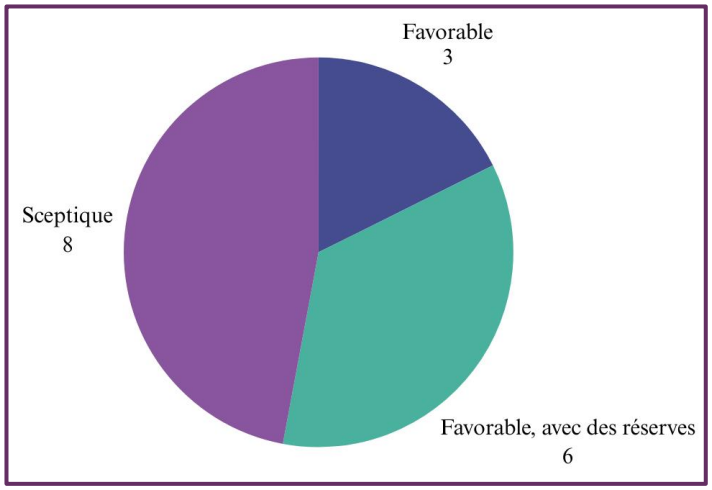


Figure 16 : Avis des communes interrogées sur le label VBP

Un nuage de mots a été réalisé à partir des termes les plus fréquemment évoqués lors des entretiens, lorsque le thème du label était abordé (Figure 17). Plus la taille de la police est grande, plus le mot a été cité.

On observe tout d'abord que le mot « habitants » est l'un des plus fréquemment cités, ce qui montre qu'ils sont au cœur des préoccupations liées à la mise en place du label. Le terme « fleurs » apparaît également souvent, ce qui est cohérent étant donné la thématique du label. Il est cependant plus cité que le mot « flore », qui apparaît en plus petit dans le nuage. Cela pourrait indiquer qu'au premier abord, les communes associent davantage le label à une dimension esthétique ou ornementale des fleurs. Elles semblent moins le relier à une approche scientifique ou écologique plus large de la flore locale.

Un parallèle avec d'autres labels a été régulièrement fait, notamment avec *Villes* et *Villages Fleuris*, *Canigou Grand Site* (label *Grand Site de France*), ou, de manière plus ponctuelle, avec *Zéro Phyto* (*Terre Saine*), *Viles Florides*, *Les Plus Beaux Villages de France* ou encore le *Patrimoine mondial de l'UNESCO*.

Certains termes, tels que « pas d'intérêt », « contraintes » ou « travail », ressortent nettement dans le nuage de mots. Ils traduisent la crainte de certaines communes que ce label s'ajoute à des étiquettes déjà existantes, peu utiles, et génère une charge de travail supplémentaire. Toutefois, d'autres termes reflètent des perceptions plus positives : « mettre en avant », « important », « éducation », « valoriser », « sensibiliser », « visibilité », « protection » ou encore « motivation ». Cette dualité traduit des perceptions contrastées autour de ce label, partagées entre la méfiance vis-à-vis des contraintes potentielles et l'intérêt pour les opportunités qu'offre le label.

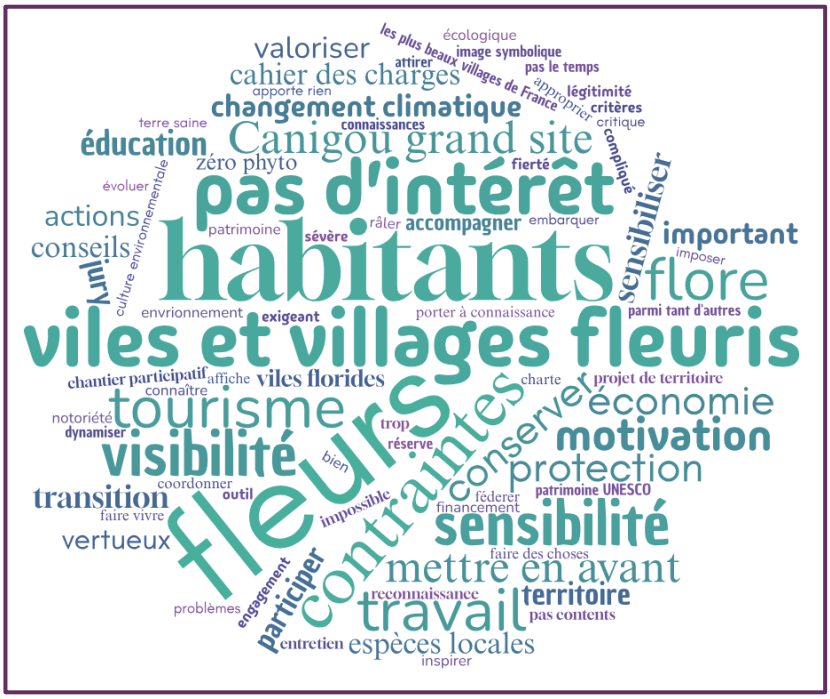


Figure 17 : Nuage de mots mettant en évidence les termes les plus évoqués lors des entretiens au sujet du label, *réalisé avec wordclouds.com*

III.3. Matrice AFOM

Toutes les informations issues des entretiens ont ensuite permis de réaliser une matrice AFOM évaluant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces relatives à la mise en place du label VBP sur les communes du territoire (Figure 18).

Figure 18 : Matrice AFOM relative à la mise en place du label VBP dans les communes du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
Richesse floristique omniprésente : la diversité des écosystèmes en fait un territoire avec une flore riche ; même sans espèces emblématiques, la végétation locale est présente partout. **Présence d'espaces à forte valeur écologique** : Natura 2000, parcs naturels, réserves naturelles, ZNIEFF. **Actions déjà en place** : la majorité des communes mènent déjà des actions et événements intégrant la flore	**Manque de moyens** : manque de personnel, de disponibilité, de financement ou de compétences techniques pour développer et porter un tel projet. **Autres priorités politiques** : la flore n'est pas toujours perçue comme prioritaire par les élus. **Peu d'intérêt pour la flore locale** : certaines communes privilégient l'esthétique ou

(Figure 15), qui rencontrent en général un bon accueil auprès des participants. **Engagement environnemental existant** : certaines communes sont déjà labellisées (*Villes et Villages Fleuris*, *Terre Saine*, *Villes et Villages étoilés*…). **Attachement local à la nature et au patrimoine végétal** : élus et habitants, notamment les populations autochtones, témoignent d'une forte sensibilité à la flore et aux traditions qui y sont liées. **Volonté d'agir** : plusieurs communes souhaitent s'engager dans des projets liés à la flore (Figure 16) et sont intéressées par le label VBP. **Implication citoyenne croissante** : les habitants participent de plus en plus à des projets locaux sur la flore, parfois de leur propre initiative. **Présence d'acteurs de terrain et de personnes motrices identifiées** : élus, habitants, agents de parcs et réserves, ou animateurs déjà engagés sur les communes. **Sensibilisation des jeunes** : souhait de transmettre ce patrimoine botanique aux nouvelles générations. **Gestion écologique des espaces verts** : tendance croissante à une gestion plus durable, favorable à la flore locale. **Infrastructures existantes mobilisables** : beaucoup de salles communales disponibles pour accueillir des réunions ou événements. **Ouverture des communes peu engagées** : certaines communes disent pouvoir être réceptives au label si des propositions concrètes leur sont faites. **Budgets disponibles** : certaines mairies disposent de moyens pour soutenir des projets.	l'ornemental au détriment des espèces indigènes, plus discrètes. **Communication insuffisante** : les actions liées à la flore sont parfois peu visibles ou mal relayées. **Participation locale faible** : les résidents secondaires sont parfois plus actifs que les habitants permanents. **Manque d'implication des communes autour des espaces protégés** : les projets portés par les parcs ou réserves naturelles manquent souvent d'implication et d'appropriation par les élus et surtout par les habitants. **Population vieillissante** : dans certaines communes de montagne, le vieillissement de la population freine l'implication dans les projets collectifs. **Saisonnalité des actions** : manque d'offres d'actions et évènements en dehors de l'été. **Conflits d'intérêts locaux** : tensions existantes entre habitants, agents des réserves, agriculteurs, et autres, autour de certains projets. **Actions peu durables** : les sensibilisations ponctuelles ne sont pas souvent suivies d'effets concrets. **Réception mitigée des labels** : certains élus et acteurs considèrent les labels comme contraignants ou peu utiles. **Crainte d'une surcharge de travail** : peur que le label implique trop de travail administratif et opérationnel. **Mesures de protection mal perçues** : parfois vues comme des contraintes par une partie de la population. **Public déjà sensibilisé** : les personnes intéressées par la flore sont souvent déjà convaincues et sensibilisées.
OPPORTUNITÉS	**MENACES**

Un label valorisant pour les communes : le label VBP peut permettre de valoriser les actions existantes, facilite l'accès à des financements et octroie une certaine reconnaissance. **Fierté et cohésion locale** : le projet peut renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, à la commune et à une communauté. **Renforcement de l'ancrage territorial** : le label peut consolider le lien entre les projets et leur territoire d'implantation. **Coopération transfrontalière** : échanges possibles entre communes françaises, catalanes du sud et andorranes. **Implication d'acteurs variés** : tourisme, agriculture, patrimoine ou encore éducation peuvent être intégrés à la démarche. **Attraction du public** : l'ethnobotanique, l'alimentation ou encore les plantes médicinales peuvent susciter de l'intérêt du grand public. **Effet d'entraînement** : les communes engagées peuvent en motiver d'autres à suivre. **Contexte favorable** : les enjeux de transition écologique incitent à agir. **Valorisation économique** : le label peut apporter attractivité, visibilité et un certain dynamisme économique à la commune.	**Changements climatiques** : sécheresses, incendies et chaleur impactent la flore locale. **Espèces exotiques envahissantes** : espèces comme le séneçon du Cap ou le Buddleia de David menacent la flore locale. **Espèces locales peu adaptées aux villes / villages** : faible taux de survie des plantations d'espèces locales dans les villes et villages. **Thématique peu attractive** : la flore attire moins que des sujets comme la faune ou l'astronomie. **Arrivées de nouveaux habitants peu sensibilisés** : les résidents secondaires ou néo-ruraux se sentent parfois peu concernés par la flore locale. **Changement d'élus** : l'engagement dépend de la municipalité et les élections de 2026 peuvent changer les priorités. **Barrière linguistique** : frein aux coopérations entre catalan, espagnol et français. **Budget Floralab+ insuffisant** : pour certains projets, les moyens actuels ne suffisent pas. **Complexité administrative** : procédures longues pour obtenir des financements. **Crainte de la surfréquentation** : l'exposition de certaines espèces fragiles au public peut entraîner une pression accrue sur ces populations.

III.3.1. Atouts : un territoire sensible et impliqué pour la flore

Tout d'abord, la richesse floristique du territoire constitue un atout majeur pour la mise en place du label VBP dans les communes. En s'affranchissant de la notion de patrimonialité, le label peut ainsi s'adresser à toutes les communes intéressées par la flore locale.

De nombreuses communes mènent déjà des actions liées à la flore, souvent bien accueillies par les habitants : « *Les habitants ont beaucoup apprécié, ça fait de l'animation, les anciens étaient contents* ».

La sensibilité à la flore est partagée par de nombreuses communes et leurs habitants. Certaines vont même jusqu'à affirmer : « *80 % de la commune d' [nom de la commune] est sensible à cette question* » *. Pour beaucoup, cette sensibilité est naturelle, car la flore fait partie intégrante de leur environnement et de leur cadre de vie : « *Préserver la faune et la flore c'est important, c'est ce qui fait nos montagnes* », « *Les habitants de [nom de la commune] sont respectueux de la nature, parce qu'ils y vivent* », ou encore : « *C'est important de maintenir les fleurs et la nature* ». Pour certains, cette sensibilité est liée à un besoin de préservation dans un contexte de changements globaux : « *La préservation de la flore, mais de l'environnement dans toute son entièreté, est importante dans le contexte de changement climatique* ».

Pour d'autres, elle est ancrée dans la culture locale : « *À [nom de la commune], la flore saute aux yeux, et il y a également toute une culture autour de la cueillette, de l'origan, du serpolet…* ». Cette dimension culturelle est illustrée par exemple par les plaques de rues de certains villages qui portent des noms de fleurs, témoignant ainsi d'un lien bien ancré (Figure 19). La flore est également perçue comme une ressource essentielle par de nombreux usagers, ainsi « *Si on en parle à un apiculteur, ou à un agriculteur, ils dépendent de cette ressource florale, fourragère, donc ils y sont forcément quelque peu sensibles* » ou encore : « *La flore à [nom de la commune] a également une dimension sacrée, c'est une ressource pour les éleveurs, les apiculteurs, il y a aussi Océane qui vit des plantes médicinales et fait visiter son jardin agroécologique* ».

Dans certaines communes, la flore et la nature en général font partie de l'essence même de l'identité du village : « *Ma devise c'est [nom de la commune], esprit naturel* ».

Cette sensibilité se traduit également par l'implication des habitants dans diverses actions, telles que des journées d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes (EEE), des journées de plantations et de jardinage, ou encore via leur participation dans le choix de projets d'aménagement d'espaces verts : « *On détermine les espaces verts à aménager et comment les aménager avec les habitants* ».



Figure 19 : Plaque de rue à Mantet (66)

** Pour des raisons d'anonymat, le nom des communes a été censuré dans les extraits d'entretiens et remplacé par [nom de la commune]*

III.3.2. Faiblesses : difficultés et scepticisme local face au label

Cependant, à l'évocation du label VBP, de nombreuses communes soulignent directement qu'elles n'ont ni les moyens humains, ni les moyens financiers, ni le temps de se lancer dans un tel projet : « *On est une petite commune, donc on a peu de moyens* », « *C'est impossible. Je suis tout seul* » ou « *Si on avait des sous, on aurait des projets* ».

Les élus doivent gérer de nombreux domaines et urgences, et certains estiment que la flore ne fait pas partie de leurs priorités : « *Il y a un contentieux sur le parking, donc ce n'est pas une priorité les jardinières* », « *Ça me gêne de dire que j'ai d'autres priorités, mais je suis incapable de prendre ça en main. On va prioriser d'autres choses* ».

À cela s'ajoute un manque de connaissances sur le sujet, ce qui ne leur permet pas d'envisager concrètement la gestion de ce label : « *On l'entretient, on débroussaille, et si on voit une jolie fleur on la laisse, mais nous, on n'est pas capable d'identifier les espèces* ».

Il y a par ailleurs des communes qui continuent à avoir des perceptions négatives de la flore locale, et particulièrement sur la végétation spontanée : « *On continue à désherber [...] c'est un village avec une population vieillissante et qui trouve que l'herbe dans les rues c'est sale* », « *Les habitants s'en fichent, ils veulent que ça fasse joli* », « *Ce n'est pas du local qu'on a planté, le local c'est bien mais il y aurait sans doute moins de couleurs et de diversité* ».

Certaines villes expliquent que la flore n'est pas ce qui intéresse les gens dans cette société : « *On est plus une ville qu'un village, on fait plus attention au tourisme qu'à la flore et la faune, les gens reconnaissent plus et prêtent plus attention aux marques de voitures qu'aux fleurs* ». La participation locale a également été remise en question : « *Pour faire cela il faut qu'il y ait un tissu social étoffé, une étoffe sociale et culturelle, qui est limitée dans ce territoire rural* », « *Les gens du village ils sont proches de la nature, ils y sont évidemment attachés, on vit dedans, après de là à les attirer et à les impliquer...* », « *Quand y'a des activités les gens du village ne participent pas, et si on participe, c'est plus politique* ». Les actions mises en place, surtout celles de conservation, sont parfois même mal reçues par la population, et les habitants y sont peu impliqués : « *[...] beaucoup de gens voient les mesures de protection comme des contraintes, que ce soient les habitants, les élus ou les usagers de la montagne.* », « *Tout ce qui est conservation nous on laisse aux réserves, ça n'intéresse pas trop les gens* ».

L'essence même du label VBP a été remise en question lors de certains entretiens, certains évoquant que le fait de porter à connaissance de la flore locale n'a pas d'impact concret puisque : « *Les gens qui s'intéressent à ce genre d'actions sont déjà sensibilisés* », et que la

mobilisation locale par les habitants permanents du village est illusoire : « *Les résidents secondaires sont les number one de la collaboration* ».

Beaucoup de communes sont d'ailleurs sceptiques sur l'outil qu'est le label. Certaines, car elles en possèdent déjà un ou plusieurs, et rencontrent des limites : « *Il n'y a pas particulièrement de reconnaissance. Certains habitants râlent même car ils ne peuvent plus utiliser de désherbant* », « *Au niveau de l'accompagnement, c'est censé être le conseil départemental, mais concrètement ils ne font rien* », « *On s'est fait arracher le panneau plusieurs fois* », ou encore « *Le jury est assez sévère, ils nous tapent sur les doigts* ». D'autres communes sont critiques parce qu'il existe déjà trop de labels « *C'est toujours intéressant d'avoir des infos sur la flore locale, mais ça reste pour nous un label parmi tant d'autres* » (Figure 20). Certaines ne voient pas les apports et bénéfices que peut potentiellement amener un label à la commune : « *Si c'est juste pour afficher un label, on s'en fout* », « *Ça peut être un plus pour la commune, mais ce n'est pas ça qui fera gagner en visibilité vis-à-vis du tourisme* ».



Figure 20 : Panneau d'entrée à Forges-les-Eaux (77), source : *Pop'Sciences Université de Lyon - Labels : le tourisme sous étiquette*

Beaucoup perçoivent également le label comme une contrainte et une charge de travail qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas assumer : « *Je dirais même que ce sont des contraintes, et qu'on ne nous aide pas beaucoup* » ou « *Si on me demande de classer le clocher, je ne le fais pas, car c'est trop de travail et de contraintes, mais ce n'est pas pour autant que je ne le protège pas* ». Enfin, pour certaines communes, le label devrait être proposé aux villages qui ne sont pas sensibilisées à la flore : « *[…]c'est plus intéressant de proposer ce label à ces communes-là qui sont moins sensibilisées.* », « *Ce sont peut-être les gens de [nom d'une grande ville] qu'il faut sensibiliser et pas ceux de [nom de petit village de montagne]* ».

III.3.3. Opportunités : des conditions et leviers favorables à l'implantation du label

Cependant, de nombreuses opportunités peuvent encourager et faciliter la mise en place du label VBP sur le territoire. Même si plusieurs communes restent sceptiques quant à l'utilité d'un tel label, d'autres y voient une réelle opportunité. En effet, ce label pourrait permettre de fédérer les communes autour d'un projet commun, une volonté partagée de

valoriser la flore tout en renforçant la cohésion territoriale : « *L'intérêt du label est qu'il s'agit d'une image symbolique qui fédère un groupe [...] les villages qui s'engagent doivent tous avoir la même idée en tête et savoir dans quoi ils s'engagent* », « *Le label est intéressant s'il est lié à un projet de territoire plus large* ».

Le label peut aussi véhiculer une image positive des communes engagées, en leur apportant reconnaissance et visibilité : « *Un label ça apporte de la visibilité, de la légitimité* », « *Le label peut aussi contribuer à la notoriété de la commune* ». Il peut également contribuer à créer une dynamique locale et permettre de « [...] *faire vivre le village* ».

Certaines communes mettent également en avant l'impact économique que pourrait avoir un label : « *D'un point de vue économique ça va rajouter un intérêt pour les loueurs de meublés de la commune* », ou encore « *On a une vocation à nous ouvrir, on a une auberge, une épicerie, une potière et une personne qui fait du fromage à faire vivre* ».

Le besoin de mieux faire connaître la flore a été largement souligné lors des entretiens, et ce label pourrait être un moyen efficace pour y parvenir : « *[...] il faut commencer par sensibilisation* », « *On a aussi besoin de garder ce cadre-là, et de faire connaître la flore* », « *Il faut montrer aux gens ce patrimoine qui appartient à tout le monde* », ou encore « *Il y a beaucoup de lacunes au niveau de l'éducation, que ce soit au niveau des enfants ou au niveau des nouveaux arrivants qu'il faut informer, en leur montrant que la flore est un bijou* ». Pour cela, les communes souhaitent avoir un accompagnement solide : « *[...] nous on veut avoir des conseils, un accompagnement, on veut avoir des connaissances et faire évoluer nos pensées* ». De plus, en valorisant les actions déjà mises en place, le label ne devrait pas trop augmenter la charge de travail de certains élus : « *Au niveau de [nom de la commune] le travail est déjà réalisé par la réserve, et ce label ne rajoute pas de charge de travail* ».

Le souhait de travailler « *ensemble* » a été exprimé, et représente une opportunité pour faire vivre un réseau de VBP. La coopération avec les communes voisines entre les villages des Garrotxes ou de la vallée de la Rotja par exemple, a été évoquée, tout comme la coopération transfrontalière « *On pourrait accueillir les catalans à la cave coopérative* ».

Pour pallier le manque d'implication de la population, des thématiques attractives comme l'ethnobotanique pourraient également être mises en avant : « *Il y a toutes les animations proposées par la MDV qui les intéressent, surtout la partie plantes médicinales, thérapeutiques, cueillette, etc.* », et certains expliquent que même s'ils ne mettent pas beaucoup d'actions en place, « *Si on faisait des choses, il y aurait sans doute des gens qui s'y intéresseraient* ».

Enfin, le contexte climatique global peut justifier l'importance d'un tel label auprès des communes : « *Après votre label il est assez important, la flore évolue et le climat aussi, et les espèces locales sont souvent mieux adaptées* », ou encore « *Il se passe actuellement*

quelque chose autour de la transition écologique et du changement climatique, c'est inévitable, la végétation change. Il faut donc inscrire ça dans les mémoires ».

III.3.4. Menaces : points de vigilance et risques à considérer

Des points de vigilance doivent néanmoins être pris en compte. Les élections municipales de 2026 pourraient entraîner des changements d'équipes et modifier l'engagement des communes : « *Moi, ça me tient à cœur mais y'en a qui s'en fichent* ». Toutefois, une commune rappelle que : « *Même s'il y a un changement en 2026 au sein des élus, il y aura toujours des habitants motivés* ».

Le changement climatique expose également la flore locale à des risques directs, comme la sécheresse et les incendies : « *La flore ? ça crame toujours à côté* ». La progression d'EEE, comme le séneçon du Cap, inquiète aussi : « *C'est une vraie catastrophe, il est hyper envahissant, c'est trop massif pour faire quoi que ce soit* ».

De plus, les communes associent souvent la flore aux plantes ornementales, rarement locales, car difficiles à maintenir : « *Il y a le problème que souvent, quand on replante ces espèces dans la ville, elles ne durent pas car on n'arrive pas à reproduire leurs conditions de vie* ».

Concernant le label VBP, de nombreuses communes souhaitent disposer d'un cadre clair avant de se positionner : « *Pour un label Village Botanique des Pyrénées, il faudrait voir le cahier des charges pour se positionner* ». Ne présenter le projet qu'aux élus, parfois peu intéressés, pourrait aussi faire passer à côté de communes où la population serait réceptive : « *Après pourquoi pas aller recueillir les avis des habitants, je ne veux pas les pénaliser en disant ça* ».

Certains élus alertent sur le risque de surcharger et d'augmenter la pression sur les milieux naturels : « *Il faut éviter de rajouter plus de panneaux en forêt et ne pas surcharger le milieu. Il faut que la nature reste nature* », « *Le paradoxe écolo c'est aussi que les sites les plus montrés deviennent souvent les plus pollués.* [...] *Vivons heureux, vivons cachés.* [...] ». La pression peut aussi venir de nouveaux habitants extérieurs peu sensibilisés : « *Le piétinement s'accélère aussi, et il y a des espèces emblématiques* [...] *avec de plus en plus de gens extérieurs qui veulent aller les voir* », « *Les locaux sont plus sensibles à ces questions relatives à la flore et l'environnement que les extérieurs* », « *Il y a beaucoup de gens qui viennent là pour le cadre mais qui s'en fichent de la nature* ».

Enfin, la coopération transfrontalière pourrait être freinée par la barrière de la langue : « *C'est dur de travailler avec des gens qui n'ont pas la même culture* ».

III.4. Enjeux et axes stratégiques du cahier des charges

III.4.1. Analyse du cahier des charges proposé en 2022

La première ébauche de cahier des charges proposée par l'ICHN en 2022 (Annexe 1) s'appuie sur leur expérience menée sur la commune pilote de Setcases. Elle propose la mise en œuvre d'actions réparties selon cinq axes de travail.

- Axe 1 : Amélioration des connaissances sur le patrimoine botanique de la commune (recherche)
- Axe 2 : Mise en place et promotion d'actions de conservation
- Axe 3 : Communication et formation du monde scientifique aux enjeux du patrimoine botanique de la commune
- Axe 4 : Communication et sensibilisation du grand public aux enjeux botaniques
- Axe 5 : Éducation par une offre d'informations, de ressources et d'activités permettant aux visiteurs de connaître et reconnaître le patrimoine naturel

La proposition définit une liste d'actions obligatoires à réaliser dans chacun de ces axes pour obtenir un label à un, deux ou trois niveaux.

Cependant, au fil des réunions de projet, des inquiétudes ont émergé quant au niveau d'exigence, jugé trop élevé par rapport aux capacités d'engagement des territoires. Ce cadre exigeant permet en effet de valoriser les communes déjà fortement impliquées dans la connaissance et la valorisation de la flore, souvent rattachées à des espaces naturels protégés, mais semble exclure celles souhaitant rejoindre le réseau et disposant de peu, voire d'aucune, action en place. Il est donc apparu nécessaire de repenser l'essence même du label et ses objectifs : doit-il encourager les villages à multiplier les actions en faveur de la flore et récompenser uniquement ceux qui s'engagent le plus ? Ou bien doit-il avant tout valoriser les efforts réalisés, en adoptant une démarche progressive et adaptée à la réalité de chaque commune, quel que soit son point de départ ?

Les considérations ressorties des échanges avec les partenaires (Annexe 11), combinées aux enseignements tirés des entretiens, ont permis de dégager des enjeux essentiels pour retravailler le cahier des charges afin qu'il corresponde davantage à la réalité et aux capacités des territoires.

III.4.2. Enjeux clés pour l'élaboration du cahier des charges VBP

Les principaux enjeux à considérer pour la rédaction d'un nouveau cahier des charges, identifiés au cours des entretiens et échanges, sont présentés ci-dessous :

1. **Définir l'objectif global du label**

- Convenir d'une définition claire et partagée de ce que doit représenter le label VBP
- Encourager une démarche d'amélioration continue, permettant aux communes de progresser pas à pas, qu'elles partent de zéro ou disposent déjà d'un programme structuré
- Promouvoir la connaissance, la conservation et surtout la valorisation et la sensibilisation autour du patrimoine botanique local

2. Adapter le cahier des charges aux contextes locaux

- Proposer un cadre flexible et modulable, en tenant compte des spécificités de chaque commune et leur niveau initial, notamment pour les communes sans structures de protection de la nature (parcs, réserves)
- Simplifier le modèle de gouvernance, en particulier pour les petites communes de montagne, en l'adaptant à leur réalité
- Alléger la procédure de labellisation pour la rendre plus accessible et moins élitiste, surtout pour les petites communes

3. Revoir les critères de labellisation

- Simplifier et rendre les critères plus accessibles, en évitant qu'ils ne soient trop exigeants ou inatteignables pour la majorité des communes, tout en préservant la valeur du label
- Proposer une liste d'actions possibles (pluie d'idées) pour guider et inspirer les communes.
- Trouver un juste équilibre entre les différents axes du label pour que chaque commune puisse avancer à son rythme et en fonction de ses propres possibilités

4. **Accompagnement et participation locale**

- Trouver un équilibre entre participation des habitants, accompagnement et mise en œuvre des projets

- Valoriser les savoirs et l'implication des habitants tout en assurant la progression des projets
- Fournir un accompagnement clair avec des ressources, contacts et financements pour permettre aux communes d'avancer de manière autonome

5. Valoriser la dimension transfrontalière et le réseau

- Mettre en avant l'aspect réseau comme une réelle plus-value du label
- Renforcer la coopération entre villages de différents pays via des événements communs et des projets partagés

6. Financement et pérennité du label

- Aborder la question du financement à long terme au-delà de la période Floralab+ (2024-2026)
- Assurer la pérennité de l'engagement communal malgré les changements politiques
- Garantir la pérennité du processus d'évaluation en clarifiant le rôle de chacun dans les audits

III.4.3. Proposition de cahier des charges

Une proposition de cahier des charges, tenant compte au maximum des enjeux identifiés, a été élaborée (Annexe 11). Cette version, destinée aux communes, propose une définition du label VBP fondée sur l'idée de préserver et valoriser la flore locale des communes, indépendamment de la notion stricte de patrimonialité, et quel que soit leur point de départ (qu'elles ne mènent pas encore d'actions ou qu'elles soient déjà bien avancées).

L'objectif est que toutes les communes puissent progresser, la principale condition d'entrée au label étant leur motivation. La demande d'adhésion doit être faite par le conseil municipal de la commune, et un référent doit être nommé dans le village, élu ou habitant, pour garantir la pérennité du projet. Les acteurs potentiellement impliqués seront identifiés dans une *Fiche commune* fournie par le village, permettant de faire un état des lieux des dynamiques autour de la flore locale. Une charte d'engagement entre le réseau et les communes est également proposée afin de formaliser l'adhésion au label. Le cahier des charges proposé s'appuie sur trois axes de travail et un axe transversal :

- Sensibilisation et valorisation
- Connaissance et recherche
- Conservation et gestion

- Participation citoyenne *(axe transversal)*

Les communes peuvent choisir de s'engager sur deux, trois ou quatre de ces axes. Cette flexibilité permet de répondre aux différentes attentes, en tenant compte :

- Du constat que la majorité des communes agissent ou souhaitent agir surtout sur la sensibilisation et la valorisation,
- Du fait que la participation citoyenne fait partie intégrante de la définition du label mais n'est pas toujours possible dans toutes les communes,
- De l'importance de l'approche scientifique dans ce label, étroitement liée aux actions de sensibilisation, et primordiale aux yeux des partenaires,
- Et du besoin de définir un cahier des charges avec des critères de validation adaptés à un territoire hétérogène.

IV. DISCUSSION

Les résultats montrent que le territoire présente un potentiel pour l'implantation du label *Villages Botaniques des Pyrénées*, mais de nombreux défis et enjeux doivent être pris en compte pour que les communes puissent pleinement s'approprier la thématique de la flore locale.

IV.1. Implication citoyenne : un défi à relever

L'un des enjeux majeurs de ce processus de labellisation concerne la participation et l'implication des habitants. L'appropriation de la flore ne peut se faire sans leur engagement. Or, les résultats de l'enquête ainsi que les retours des partenaires de Floralab+ soulignent la difficulté à mobiliser la population locale. L'expérience pilote menée à Setcases a montré que les principaux participants aux activités étaient des résidents secondaires, qui participent aux actions de manière ponctuelle. Cela constitue un frein potentiel, puisque les habitants permanents sont généralement plus attachés à leur territoire. Plus cet attachement est fort, plus leur implication dans la vie politique locale est importante, et plus

leurs comportements en faveur de l'environnement sont fréquents (Anton & Lawrence, 2014).

L'implication des habitants peut avoir des effets directs sur la flore, mais aussi des retombées indirectes bénéfiques pour la biodiversité à long terme, notamment par le développement de connaissances écologiques et l'évolution des politiques (Bendt et al., 2013). Au-delà de ses effets écologiques positifs, la participation citoyenne apporte également des bénéfices sociaux et culturels, tels que l'apprentissage, l'éducation et le renforcement des liens sociaux (Mattijssen, 2022). Certaines communes ont d'ailleurs exprimé, lors des entretiens, leur volonté de « faire vivre » le village à travers ce label. La mobilisation active des habitants apparaît donc comme l'un des défis majeurs à relever.

Il est également important de souligner que, dans le cadre du projet, toutes les communes initialement pressenties (Figure 9) disposaient de structures de protection de la nature (parcs, réserves, etc.). Cependant, il est rapidement apparu, au fil des entretiens et échanges, qu'il est nécessaire de dépasser le seul cadre des espaces protégés. En effet, l'engagement citoyen envers la nature ne se limite pas à la préservation de sites remarquables ou d'espèces rares. Aujourd'hui, la notion de conservation devrait inclure les espaces verts et paysages culturels, c'est-à-dire les territoires façonnés par l'interaction entre l'homme et la nature, qui constituent en effet des lieux privilégiés d'action et de mobilisation citoyenne (Mattijssen, 2022).

IV.2. Sensibilité des communes à la flore : un levier à concrétiser

La sensibilité des communes à la flore, mise en évidence par l'enquête, peut représenter un levier intéressant pour initier et soutenir ce processus de labellisation. La plupart des communes interrogées se disent sensibles à la flore, ce qui pourrait favoriser la mise en œuvre du label. Cependant, malgré cette sensibilité globale, sa traduction en actions concrètes reste inégale dans les communes.

La perception de la flore et la capacité des habitants à s'investir dans sa conservation dépendent de plusieurs facteurs : l'attachement au territoire, le lien émotionnel aux plantes et les connaissances botaniques (Duhoux, 2024). La valeur intrinsèque des plantes, c'est-à-dire leur importance en tant que telle, indépendamment de toute utilité pour l'homme ou pour d'autres êtres vivants, reste cependant difficile à conceptualiser pour beaucoup. Dans une société capitaliste, il est en effet complexe d'appréhender une telle valeur.

Pour motiver la mobilisation des acteurs et des communes moins réceptives, il peut être utile de commencer par souligner la valeur utilitaire des plantes pour l'homme. Malgré le phénomène de *plant blindness*, le public manifeste tout de même un intérêt pour les plantes, de manière plus ou moins directe. À titre d'exemple, aux États-Unis, le jardinage figure parmi les 3 à 10 principales activités de loisirs (Uno, 2009). Valoriser la dimension instrumentale de la flore, en soulignant les services écosystémiques qu'elle fournit, peut constituer un point de départ pour développer progressivement un attachement plus profond à la végétation.



Figure 21 : Atelier d'impressions végétales, *Festi'flora* Montségur (09) 2025

Cette valeur relationnelle et affective est considérée comme un facteur clé pour mobiliser les acteurs en faveur de sa préservation (Duhoux, 2024). Ce sont en effet des valeurs non monétaires, telles que la beauté des paysages, l'attachement au territoire ou les convictions personnelles, qui motivent le plus l'engagement envers la nature, en particulier chez les personnes non spécialistes de l'environnement (Admiraal et al., 2017). La prise en compte des actions et activités de sensibilisation doit ainsi constituer une priorité dans la mise en place du label (Figure 21), avant même d'envisager des actions de conservation. Cette priorité apparaît d'autant plus importante au regard des entretiens, qui indiquent que les communes souhaitent principalement développer des projets de sensibilisation et de valorisation de la flore, tels que des sentiers, des projets pédagogiques, des jardins, des animations ou encore des expositions (Figure 15).

IV.3. Des initiatives locales au service d'une stratégie globale

Il convient également de rester réaliste : les communes ne peuvent pas, à elles seules, garantir la préservation de la flore. L'action citoyenne, bien que souvent positive, reste limitée à une échelle très locale et ne saurait répondre à l'ampleur des enjeux globaux liés à la biodiversité (Arts et al., 2017 ; Krasny, 2018). Les initiatives locales représentent donc des contributions ponctuelles bénéfiques, mais la conservation de la flore doit s'inscrire dans le cadre de politiques territoriales et environnementales à plus grande échelle.

Dans ce contexte, la proposition de cahier des charges pour le label *Villages Botaniques des Pyrénées* a été pensée de manière flexible : elle ne demande pas aux communes de s'engager sur l'ensemble des axes proposés (connaissance et recherche, conservation et gestion, sensibilisation et mise en valeur, et participation citoyenne). Les communes ont la liberté de contribuer au projet selon leurs capacités et leurs dynamiques locales, tandis que les actions de plus grande envergure sont portées par Floralab+, ses partenaires et les structures de protection de la nature en général.

IV.4. Les limites et enjeux de la labellisation territoriale

La création d'un label doit aussi être envisagée avec prudence, car son efficacité dépend étroitement du contexte et de la manière dont il est conçu. Plusieurs communes ont d'ailleurs exprimé leurs réserves, soulignant qu'elles ne voyaient pas l'intérêt d'obtenir « *un label parmi tant d'autres* ». En effet, la prolifération des labels territoriaux engendre un risque de banalisation : face à une multitude de démarches, les acteurs se trouvent confrontés à une surcharge d'informations, ce qui réduit leur lisibilité et leur impact. Les labels peuvent également entrer en concurrence les uns avec les autres, créant ainsi un « labyrinthe de labels ». À cela s'ajoute un manque d'outils permettant d'évaluer concrètement les effets de ces dispositifs sur les territoires (Korai et al., 2024).

Par ailleurs, l'absence de réflexion stratégique en amont peut conduire à des initiatives mal adaptées aux réalités locales et, par conséquent, peu pertinentes. De plus, le caractère peu contraignant et non réglementé de nombreux labels fragilise leur portée et limite leur crédibilité (Korai et al., 2024).

Dans ce contexte, la co-construction du label VBP avec les communes et acteurs du territoire apparaît comme une condition indispensable pour en assurer son acceptation et renforcer son efficacité. Il convient de trouver un équilibre entre un cahier des charges accessible, qui ne soit pas trop élitiste tout en étant suffisamment exigeant pour conserver son sens et son impact. Enfin, il est important de mettre en avant le caractère innovant de ce label, afin qu'il se distingue des dispositifs existants et devienne un outil à part entière, motivant l'implication collective.

IV.5. Une dimension transfrontalière à renforcer

Le label se distingue par son caractère innovant : il n'existe pas d'initiative comparable portant à la fois sur la flore locale, intégrant une dimension transfrontalière et soutenue par

un programme POCTEFA réunissant chercheurs et structures de protection de la nature. Cependant, cette dimension transfrontalière reste peu mise en avant dans l'axe VBP et pourrait être davantage valorisée.

Cela pourrait être fait, par exemple, en organisant des événements communs sur le territoire. L'IBB propose déjà des *biomarathons* sur la flore du côté espagnol des Pyrénées, qui pourraient être étendus à tout le territoire couvert par le projet Floralab+ (IBB, 2024). Ces événements permettraient d'impliquer les habitants, de les sensibiliser, de les former à la botanique, de les faire participer à la recherche, tout en contribuant à un projet transfrontalier.

La dimension transfrontalière pourrait également être renforcée grâce aux jardins et sentiers botaniques, une des actions les plus demandées par les communes (Figure 15). Les contenus et supports proposés de part et d'autre des frontières pourraient être conçus de manière complémentaire, offrant aux visiteurs une expérience cohérente et continue. Ce réseau faciliterait le partage d'outils et la collaboration entre jardins, sentiers botaniques et structures partenaires. Leur promotion pourrait être centralisée sur une page internet dédiée, améliorant l'accès à l'information et renforçant la visibilité de l'ensemble du réseau.

Parmi les pistes intéressantes, il pourrait être envisagé de construire un réseau incluant les jardins de Sorteny (Andorre), Tuixent (Catalogne sud, Alt Urgell), Gombrèn (Catalogne sud, Ripollès), le Planter de Gerri à Gerri de la Sal (Catalogne sud, Alt Pirineu) ou encore le jardin d'Eyne (France, Pyrénées-Orientales). Le réseau JARDINALP, regroupant huit jardins alpins en France et en Italie, et coordonné par le Conservatoire botanique national alpin (CBNA), illustre cette approche. Il favorise la collaboration entre institutions scientifiques, éducatives et culturelles pour développer des programmes d'animations, des expositions et des outils pédagogiques communs (Conservatoire botanique national alpin, s. d.). L'implication transfrontalière pourrait ainsi devenir un axe à part entière du cahier des charges du label.

Un manque de communication et de coordination au sein du réseau VBP a également été constaté. Les actions sont souvent décousues et les partenaires peu informés de ce qui se déroule de part et d'autre des frontières. Pour y remédier, il serait pertinent de mettre en place un système de bilan systématique : pour chaque action réalisée, une fiche de retour d'expérience serait remplie par les communes et les partenaires impliqués, puis partagée au sein du réseau. Cette fiche détaillerait toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre de l'action : préparation, déroulement, personnes impliquées et leurs rôles, ressources mobilisées et coûts associés (Annexe 12). Un tel outil permettrait de diffuser les bonnes pratiques, de coordonner des actions communes, de disposer d'un retour représentatif de ce qui fonctionne ou non, et de constituer un catalogue d'actions pour inspirer les

communes. Il favoriserait également leur autonomie, les fiches pouvant servir de véritables feuilles de route.

IV.6. Limites internes : capacités d'accompagnement et ressources du réseau

Toutefois, une limite interne au projet freine la mise en place de l'axe VBP : la capacité du réseau à accompagner les communes. Le cahier des charges propose de nommer, pour chaque commune, un référent parmi les membres du réseau Floralab+, afin de garantir un suivi et un soutien adaptés. L'accompagnement par les partenaires constitue en effet l'une des principales motivations des communes à s'engager dans le label. Il représente également l'engagement de suivi que le label leur garantit. Le PNRPC souligne que, sans un accompagnement solide, la progression des communes reste limitée.

Cependant, les ressources humaines sont très restreintes. À l'exception du poste de coordination du projet, il n'existe dans les structures partenaires aucun poste spécifiquement dédié à Floralab+, et encore moins à l'axe VBP. Les partenaires sont mobilisés sur d'autres missions et disposent d'un temps limité pour accompagner les communes, ce qui constitue un frein majeur. La question du nombre de communes à accompagner se pose donc également : il ne peut être trop élevé, les ressources disponibles étant limitées.

S'y ajoutent les contraintes financières. Le processus de labellisation nécessite, par exemple, la mise en place d'un jury pour évaluer les communes, ce qui entraîne un coût. Pour le label *Villes et Villages Fleuris*, la tournée des jurys en Occitanie, incluant l'hébergement, le transport et la restauration, s'élevait en 2024 à 80 000 € pour 92 communes (PNRPC, 2024). Bien que le label VBP n'ait pas pour l'instant vocation à accompagner autant de communes, la limitation des ressources financières peut également freiner le projet et doit être prise en considération.

IV.7. Assurer la continuité et l'autonomie du label VBP au-delà de Floralab+

Ces contraintes soulignent l'importance de réfléchir dès maintenant à l'avenir du label et à sa pérennisation au-delà de Floralab+, dont la fin est prévue d'ici fin 2026. Sans visibilité sur la continuité du dispositif, il est difficile de définir un cahier des charges précis et d'attendre un engagement ferme des communes.

À court terme, afin de maintenir la dynamique initiée, une option consiste à demander une prorogation du projet Floralab+. Celle-ci permet de repousser la date de fin officielle sans modifier les objectifs ni le contenu initial, tout en offrant davantage de temps pour leur réalisation. Selon le manuel POCTEFA, « *une prolongation peut être demandée pour prolonger la période de mise en œuvre du projet, à condition qu'elle soit dûment justifiée et qu'elle vise à atteindre les objectifs et les indicateurs fixés par le projet* », avec une durée maximale correspondant à un tiers de la durée initiale, soit un an dans ce cas (POCTEFA, s. d.).

Le label pourrait ensuite être poursuivi à travers un axe intégré dans le projet succédant à Floralab+, si un tel projet était proposé. Il pourrait également faire l'objet d'un POCTEFA spécifiquement dédié aux *Villages Botaniques des Pyrénées*. Ce projet pourrait s'appuyer en grande partie sur le réseau de partenaires déjà constitué par et pour Floralab et Floralab+. Il répondrait également à plusieurs priorités du programme POCTEFA (Figure 22), telles que :

- La protection et la consolidation des atouts écologiques (P2), priorité déjà cochée par Floralab et Floralab+.

- Ou, le renforcement de l'intégration territoriale, sociale et économique (P6), puisque le label VBP est étroitement lié aux dynamiques sociales et locales.

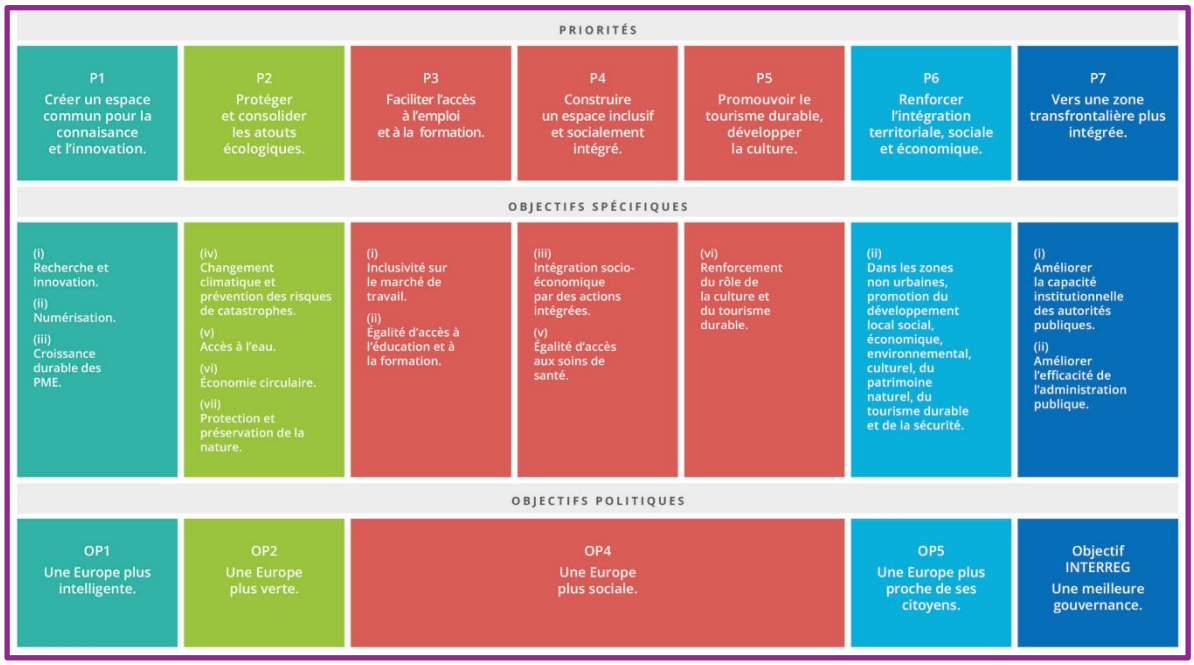


Figure 22 : Priorités et objectifs du programme POCTEFA 2021-2027, *source : POCTEFA*

Floralab et Floralab+ pourraient donc servir de tremplin pour transformer cette expérimentation de l'axe VBP en un projet indépendant, structuré et financé pour trois années supplémentaires, voire davantage si un autre POCTEFA venait à être proposé par la suite.

Enfin, pour assurer la pérennité à plus long terme du projet VBP, il pourrait être envisagé d'encourager et de mobiliser les communes, habitants et partenaires les plus impliqués afin de transformer le label en une structure autonome, portée par une association. Ce modèle permettrait de coordonner les actions et d'assurer la continuité des activités, même en l'absence de financements européens ponctuels tels que ceux du POCTEFA. En s'appuyant sur un modèle associatif, le label pourrait également mobiliser des financements complémentaires, à travers des subventions, des cotisations, du merchandising, des partenariats ou du mécénat. Ce fonctionnement pourrait s'inspirer d'initiatives telles que le label *Villes et Villages étoilés*, porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Pour garantir la reconnaissance officielle du label et protéger son utilisation, un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pourrait aussi être envisagé, comme c'est le cas pour la plupart des labels.

Enfin, pour renforcer l'appropriation et tenir compte des moyens humains limités, il pourrait être intéressant de mettre en place un système participatif d'évaluation, inspiré des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG). Ces systèmes, définis par la fédération

internationale du mouvement de l'agriculture biologique (IFOAM) en 2008, sont « *des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances* » (IFOAM, s. d.). Les SPG encouragent les producteurs, consommateurs et autres parties prenantes à participer à l'élaboration des critères, à la mise en place des procédures et aux décisions de certification (Lemeilleur & Allaire, 2018).

De la même manière, les communes, habitants et acteurs locaux pourraient être impliqués dans la définition et l'évaluation des critères du label VBP. Cette approche favoriserait une gouvernance transparente et partagée, et renforcerait l'engagement durable des acteurs locaux.

IV.8. Analyse critique et limites de l'étude

Il convient finalement d'aborder les résultats de ce travail avec un regard critique.

Tout d'abord, l'échantillonnage des communes interrogées est peu représentatif de l'ensemble du territoire couvert par Floralab+. Bien qu'il ait été tenté de contacter des communes aux profils variés, la plupart des échanges ont eu lieu avec des communes déjà en lien avec le réseau, en raison de leur proximité avec des réserves ou des parcs naturels. Cela a favorisé des échanges avec des « *villages amis* » déjà sensibilisés à la flore. La mise en place d'une méthode de tirage aléatoire pour la sélection des communes interrogées aurait permis de limiter ce biais.

La Figure 13 indique également qu'il semble exister un lien entre la sensibilité des communes à la flore et leur connaissance des projets Floralab / Floralab+. Floralab pourrait avoir tendance à collaborer davantage avec les communes déjà réceptives, ou bien, ces communes seraient réceptives parce qu'elles auraient déjà été sensibilisées par Floralab. Dans les deux cas, il paraît important de faire connaître le projet aux communes qui ne le connaissent pas encore, en priorisant peut-être celles qui sont déjà sensibles à la flore, afin de maximiser le potentiel d'action. Il semble donc pertinent de travailler les communes qui sont moins engagées et qui nécessitent davantage d'accompagnement.

Il est également important de souligner qu'aucune présentation officielle du label n'a encore été réalisée sur le territoire et que, jusqu'à présent, les partenaires travaillent uniquement avec des communes avec lesquelles ils ont l'habitude de collaborer. Pour renforcer l'accessibilité au label et limiter ce biais de « *villages amis* », il serait pertinent d'organiser, sur chaque territoire, une journée officielle de présentation du label ouverte à toutes les

communes, ainsi que de créer une page internet dédiée à la présentation du label et, éventuellement, aux candidatures.

Une autre limite de ce travail réside dans l'inertie de mise en œuvre du projet. D'une part, les démarches administratives ralentissent la réalisation des actions. Par exemple, dans les Pyrénées-Orientales, la FRNC, bien qu'étant une association, fonctionne avec des fonds publics, ce qui impose un formalisme strict pour toute dépense. De plus, les projets POCTEFA, cofinancés par l'Union européenne, sont soumis à une complexité administrative importante : toutes les actions doivent être justifiées pour être financées, ce qui retarde encore la mise en œuvre concrète des projets.

D'autre part, mobiliser le réseau Floralab+ peut s'avérer complexe, car les partenaires disposent de disponibilités, de temps de réponse et de modes de travail différents. Cette diversité complique la coordination et ralentit le processus. Il est également souvent difficile de concilier réflexion et action : certains partenaires souhaitent prolonger les réunions pour finaliser le cahier des charges, tandis que d'autres préfèrent commencer rapidement le travail sur le terrain. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre réflexion et action qui permette au groupe d'atteindre les objectifs fixés (Michaud, 2017).

La co-construction du projet avec les communes progresse également lentement, les élus, responsables et techniciens ayant généralement peu de disponibilité, et étant déjà mobilisés sur d'autres tâches et priorités. Ce constat n'est pas spécifique à Floralab+ : toutes les démarches de co-construction nécessitent du temps. La réalisation de ce type de projet doit tenir compte de la disponibilité de tous les acteurs impliqués, dont la participation et l'implication varient dans le temps. La coordination exige souvent davantage d'efforts que prévu, incluant la planification et l'animation des rencontres, les relances, le partage d'informations, la préparation de contenus, la rédaction de comptes rendus et la création d'outils collaboratifs (Tremblay, 2025).

Cette inertie est courante et représentative des démarches participatives. Par exemple, la phase de consultation et de construction de la charte d'un parc naturel régional (PNR) peut durer en moyenne quatre ans, et jusqu'à huit ans selon la complexité du territoire, incluant réunions publiques, consultations multiples, ateliers participatifs et groupes de travail (Laslaz, 2020). Pourtant, le recours à la participation et à la concertation est indispensable, car il favorise l'acceptation du projet (Laslaz, 2020) et, dans le cas du projet VBP, l'appropriation de la thématique de la flore locale.

Ainsi, le projet VBP s'inscrit dans une dynamique prometteuse, mais est confronté à des défis structurels et administratifs qui ralentissent sa mise en œuvre. L'implication citoyenne, la sensibilité des communes à la flore et la dimension transfrontalière constituent à la fois des enjeux et des leviers, tandis que le projet doit composer avec les limites internes au réseau, tout en réfléchissant à sa pérennisation et à l'avenir du label VBP après Floralab+.

V. CONCLUSION

Ce travail a permis de rencontrer les élus du territoire et les partenaires du réseau, et sa contribution majeure a été de dynamiser l'axe VBP, actuellement moins abouti que l'axe LBCO. Il a relancé les réflexions collectives autour de la structuration du cahier des charges et conduit à l'élaboration d'une nouvelle proposition, fondée sur les échanges et entretiens réalisés dans le cadre de ce travail.

Il a également favorisé les échanges entre les partenaires des différents territoires, permettant de découvrir les initiatives menées ailleurs, alors que la communication transfrontalière reste aujourd'hui limitée. Ce manque initial de communication a constitué une difficulté : les visions et attentes autour du label VBP diffèrent selon les territoires, ce qui a parfois complexifié l'avancement du travail.

Le travail a nécessité un effort important de coordination et de suivi, avec des démarches souvent longues et des délais de réponse importants. L'organisation de réunions, la validation de devis ou la mise en place d'actions ont souvent été retardées. Par ailleurs, le choix initial de laisser les partenaires gérer la prise de contact avec leurs acteurs locaux a limité certaines opportunités d'entretien. Avec du recul, il aurait été pertinent de reconsidérer cette approche en cours de projet.

Le manque de disponibilité de beaucoup d'élus a également constitué un frein, tout comme la difficulté de produire un cahier des charges commun pour plusieurs raisons :

- L'absence de visibilité sur la suite du projet au-delà de Floralab+ (fin prévue en 2026) rend difficile la projection dans le temps et donc la proposition d'un cadre clair et structuré aux communes.
- L'existence d'une version précédente du cahier des charges, difficile à dépasser sans froisser les auteurs, tout en répondant au besoin de repartir sur des bases nouvelles,
- L'inertie des démarches, rendant la restitution finale possible uniquement en septembre.

Enfin, la démarche de co-construction nécessaire pour une pleine appropriation de la thématique par les communes n'a pas pu être pleinement menée. Bien que des entretiens aient été réalisés, ils n'ont concerné qu'une partie du territoire et les communes n'ont pas été intégrées directement à la rédaction du cahier des charges. Il aurait été intéressant de reproduire la démarche sur l'ensemble de la zone concernée et de recueillir également l'avis des habitants, qui sont censés être les moteurs de la dynamique.

Pour la suite du travail sur l'axe VBP, il conviendrait de renforcer la dimension transfrontalière et de créer un espace d'échanges régulier entre partenaires. Il serait également important de clarifier dès le départ les objectifs afin d'harmoniser les visions, d'inclure systématiquement les communes et habitants (autant que possible) à chaque étape du projet, et de planifier les actions suffisamment en amont pour limiter les périodes d'inactivité.

En guise de conclusion, malgré la complexité de ce projet, il est essentiel de poursuivre ce travail. La collaboration entre scientifiques, élus et habitants est en effet nécessaire pour assurer la conservation et la valorisation de la flore unique des Pyrénées, patrimoine naturel d'exception à préserver pour les générations futures.

BIBLIOGRAPHIE

Admiraal, J. F., van den Born, R. J. G., Beringer, A., Bonaiuto, F., Cicero, L., Hiedanpää, J., Knights, P., Knippenberg, L. W. J., Molinario, E., Musters, C. J. M., Naukkarinen, O., Polajnar, K., Popa, F., Smrekar, A., Soininen, T., Porras-Gomez, C., Soethe, N., Vivero-Pol, J.-L., & de Groot, W. T. (2017). Motivations for committed nature conservation action in Europe. *Environmental Conservation, 44*, 148–157.

Agence de l'Eau Rhin-Meuse. (2025). *Commune Nature*. Consulté le 1 août 2025, sur https://www.eau-rhin-meuse.fr/commune-nature

Anton, C. E., & Lawrence, C. (2014). Home is where the heart is: The effect of place of residence on place attachment and community participation. *Journal of Environmental Psychology, 40*, 451–461.

Arts, B. J. M., Buijs, A. E., Gevers, H., Mattijssen, T. J. M., Kok, M., van Oorschot, M., & Schoolenberg, M. (2017). *The impact of international cooperative initiatives on biodiversity (ICIBs)* Wageningen University, Pays-Bas. 110 p.

Balas, B., & Momsen, J. L. (2014). Attention "blinks" differently for plants and animals. *CBE—Life Sciences Education, 13*, 437–443.

Bendt, P., Barthel, S., & Colding, J. (2013). Civic greening and environmental learning in public-access community gardens in Berlin. *Landscape and Urban Planning, 109*, 18–30.

CBNPMP (coord.), Aranzadi, CBNMED, CMCNB, IBB-CSIC, IEA-CENMA, IPE-CSIC & UB (2019). *Liste rouge de la flore vasculaire des Pyrénées*. FLORAPYR, Bagnères-de-Bigorre, France. 32 p.

Centre national de ressources textuelles et lexicales. (s. d.). *Coopérer*. Consulté le 26 août 2025, sur https://www.cnrtl.fr/definition/coop%C3%A9rer

Collectif. (2023). *Document de candidature du projet Floralab+ (2024-2026) au programme POCTEFA (2021-2027)*, 85 p. Document interne.

Conservatoire botanique national alpin. (s. d.). *JARDINALP – Réseau transfrontalier de jardins alpins*. Consulté le 14 août 2025, sur https://jardinalp.fr/?PagePrincipale

Conservatoire botanique national du Massif central. (s. d.). *L'étagement des végétations ou comment le climat influe sur la flore*. Consulté le 26 août 2025, sur https://projets.cbnmc.fr/subalpin/etages-vegetation-climat-influe-flore

Cowling, R. M., Rundel, P. W., Lamont, B. B., Kalin Arroyo, M., & Arianoutsou, M. (1996). Plant diversity in mediterranean-climate regions. *Trends in Ecology & Evolution*, *11*, 362–366.

Cuadrat, J. M., Serrano-Notivoli, R., Prohom, M., Cunillera, J., Tejedor, E., Saz, M. Á., de Luis, M., Llabrés-Brustenga, A., & Soubeyroux, J. M. (2024). Climate of the Pyrenees : Extremes indices and long-term trends. *Science of The Total Environment*, *933*, 173052.

Dubreuil, M., Riba, M., & Mayol, M. (2008). Genetic structure and diversity in Ramonda myconi (Gesneriaceae): Effects of historical climate change on a preglacial relict species. *American Journal of Botany*, *95*, 577–587.

Ducros, H. (2017). Un label patrimonial pour des valeurs environnementales en France rurale : vers un capital environnemental ? *Norois*, *243*, 17–40.

Duhoux, J. (2024). *Influence de la représentation de la flore sur le rôle des acteurs de Cerdagne, un territoire rural de montagne, dans sa préservation*. Mémoire de stage, AgroParisTech Montpellier, soutenu le 11 octobre 2024, 130 p.

Engler, R., Randin, C. F., Thuiller, W., Dullinger, S., Zimmermann, N. E., Araújo, M. B., Pearman, P. B., Le Lay, G., Piedallu, C., Albert, C. H., Choler, P., Coldea, G., De Lamo, X., Dirnböck, T., Gégout, J.-C., Gómez-García, D., Grytnes, J.-A., Heegaard, E., Høistad, F., Nogués-Bravo, D., Normand, S., Puşcaş, M., Sebastià, M.-T., Stanisci, A., Theurillat, J.-P., Trivedi, M. R., Vittoz, P., & Guisan, A. (2011). 21st century climate change threatens mountain flora unequally across Europe. *Global Change Biology*, *17*, 2330–2341.

European Commission. (s. d.). *European Green Capital and Green Leaf Awards*. Consulté le 1 août 2025, sur https://environment.ec.europa.eu/topics/urban-environment/european-green-capital-award_en

Fédération des réserves naturelles catalanes. (s. d.). *La FRNC*. Consulté le 7 avril 2025, sur https://www.reserves-naturelles-catalanes.org/la-frnc/

Filloz, V., & Colomb, V. (2011). De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? *Développement durable et territoires*, *2* [En ligne]. https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8998

Floralab**.** (s. d.). *FLORALAB+ : coopération transfrontalière à l'est des Pyrénées au service de la préservation de la flore*. Consulté le 7 avril 2025, sur https://www.floralab.eu/

Fournier, M. (dir.). (2015). *Labellisation et mise en marque des territoires*. Presses Universitaires Blaise Pascal ed, Clermont-Ferrand, France, 634 p.

Fuertes Aguilar, J., Gutiérrez Larena, B., & Nieto Feliner, G. (2011). Genetic and morphological diversity in Armeria (Plumbaginaceae) is shaped by glacial cycles in Mediterranean refugia. *Anales del Jardín Botánico de Madrid*, *68*, 175–197.

García, M. B., & Gómez, D. (2007). Flora del Pirineo aragonés: Patrones espaciales de biodiversidad y su relevancia para la conservación. *Pirineos*, *162*, 71–88.

García, M. B., Miranda Cebrián, H., Pizarro, M., Castell, X., Roquet, C., & Gonzalez Samperiz, P. (2022). Habitats hold an evolutionary signal of past climatic refugia. *Biodiversity and Conservation*, *31*, 1–24.

Gómez, D., García, M. B., Font Castell, X., & Aizpuru Oiarbide, I. (2017). Distribución espacial y análisis ambiental de la flora vascular de los Pirineos. *Pirineos*, *172*, e028 [En ligne]. https://doi.org/10.3989/pirineos.2017.172003

Guénard, B., Hughes, A. C., Lainé, C., Cannicci, S., Russell, B. D., & Williams, G. A. (2025). Limited and biased global conservation funding means most threatened species remain unsupported. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, *122*, e2412479122 [En ligne]. https://doi.org/10.1073/pnas.2412479122

Gürel, E., & Tat, M. (2017). SWOT analysis: A theoretical review. *Journal of International Social Research*, *10*, 994–1006.

Houghton, J. P., & Stevens, A. (2011). City branding and stakeholder engagement. Dans *City branding*, Palgrave Macmillan ed, Londres, Royaume-Uni, pp. 45–53.

Institut Botànic de Barcelona (IBB). (2024). *IV Biomarató de Flora Espanyola*. Consulté le 16 août 2025, sur https://www.ibb.csic.es/ca/2024/05/iv-biomarato-de-flora-espanyola/

International Federation of Organic Agriculture Movements (IFAOM) (s. d.). *Participatory Guarantee Systems: How to Develop and Manage*. Consulté le 16 août 2025, sur https://www.ifoam.bio/our-work/how/standards-certification/participatory-guarantee-systems

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. 56 p.

Jeonghyun, Y. (2014). Mauvaise herbe. *Chimères*, *82*, 168–178.

Jolivet, S. (2014). *La conservation de la nature transfrontalière*. Thèse de doctorat, Université de Limoges, soutenue le 19 novembre 2014, 566 p.

Korai, B., Lambert, R., & Ducharme, M.-È. (2024). Les marques territoriales bioalimentaires à l'épreuve des perceptions et des représentations des consommateurs québécois. *Revue Organisations & territoires, 33*, 208–225.

Krasny, M. E. (2018). Introduction. Dans *Grassroots to global: Broader impacts of civic ecology*, Cornell University Press ed, Ithaca, États-Unis, pp. 1–17.

Laslaz, L. (2020). La charte ou les apories de la concertation. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, 20* [En ligne]. https://doi.org/10.4000/vertigo.27624

Le Guide MICHELIN. (2022). *L'Étoile MICHELIN : tous ses secrets*. Consulté le 16 juillet 2025, sur https://guide.michelin.com/fr/fr/article/features/l-etoile-michelin-tous-ses-secrets-partie-1

Lemeilleur, S., & Allaire, G. (2018). Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique : Une réappropriation des communs intellectuels. *Économie rurale, 365*, 7–27.

Link-Pérez, M. A., Dollo, V. H., Weber, K. M., & Schussler, E. E. (2009). What's in a name: Differential labelling of plant and animal photographs in two nationally syndicated elementary science textbook series. *International Journal of Science Education, 32*, 1227–1242.

Lughadha, E. N., Bachman, S. P., Leão, T. C. C., Forest, F., Halley, J. M., Moat, J., Acedo, C., Bacon, K. L., Brewer, R. F. A., Gâteblé, G., Gonçalves, S. C., Govaerts, R., Hollingsworth, P. M., Krisai-Greilhuber, I., de Lirio, E. J., Moore, P. G. P., Negrão, R., Onana, J. M., Rajaovelona, L. R., Razanajatovo, H., Reich, P. B., Richards, S. L., Rivers, M. C., Cooper, A., Iganci, J., Lewis, G. P., Smidt, E. C., Antonelli, A., Mueller, G. M., & Walker, B. E. (2020). Extinction risk and threats to plants and fungi. *Plants, People, Planet, 2*, 389–408.

Mattijssen, T., Buijs, A., & Elands, B. (2018). The benefits of self-governance for nature conservation: A study on active citizenship in the Netherlands. *Journal for Nature Conservation, 43*, 19–26.

Mattijssen, T. J. M. (2022). A synthesis on active citizenship in European nature conservation: social and environmental impacts, democratic tensions, and governance implications. *Ecology and Society, 27*, Article 41 [En ligne]. https://doi.org/10.5751/ES-13336-270241

Michaud, S. (2017). *La coconstruction : L'expérience des chantiers partenariaux de Communagir*. Communagir, Montréal, Canada. 31 p.

Ministère de la Culture. (s. d.). *Label « Capitale française de la culture »*. Consulté le 16 juillet 2025, sur https://www.culture.gouv.fr/fr/aides-demarches/protections-labels-et-appellations/label-capitale-francaise-de-la-culture

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2019). *« Terre saine » : Un label pour valoriser les communes exemplaires et faciliter le passage au zéro pesticide*. Consulté le 3 août 2025, sur https://agriculture.gouv.fr/terre-saine-un-label-pour-valoriser-les-communes-exemplaires-et-faciliter-le-passage-au-zero

Nature & Progrès. (s. d.). *Qu'est-ce que la mention Nature & Progrès ?* Consulté le 16 juillet 2025, sur https://natureetprogres.org/?Accueil

Nichols, G. E. (1919). The general biology course and the teaching of elementary botany and zoology in American colleges and universities. *Science*, *50*, 509–517.

Ninot, J. M., Ferré, A., Grau, O., Font, X., Pérez-Haase, A., & Carrillo, E. (2013). Environmental drivers and plant species diversity in the Catalan and Andorran Pyrenees. *Lazaroa*, *34*, 89–105.

Pagdee, A., Kim, Y., & Daugherty, P. J. (2006). What makes community forest management successful: A meta-study from community forests throughout the world. *Society & Natural Resources*, *19*, 33–53.

Parc national des Pyrénées. (s. d.). *Les Pyrénées, une grande aventure climatique et géologique*. Consulté le 29 juillet 2025, sur https://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/des-connaissances/le-patrimoine-paysager/les-pyrenees-une-grande-aventure-climatique-et-geologique

Pavillon-Bleu. (s. d.). *Pavillon-Bleu*. Consulté le 1 août 2025, sur https://pavillonbleu.org/

Paysalia. (2022). *In France, eco-friendly labels promote villages and cities*. Consulté le 3 août 2025, sur https://www.paysalia.com/en/news/green-city/France-eco-friendly-labels-promote-villages-cities

Pin, C. (2023). *L'entretien semi-directif*, *Fiche méthodologique n° 3*. Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques. 7 p.

Pironon, S., Gómez, D., Font, X., & García, M. B. (2022). Living at the limit in the Pyrenees: Peripheral and endemic plants are rare but underrepresented in protection lists. *Diversity and Distributions, 28*, 930–942.

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNRPC). (2024). *Compte rendu de réunion, Journée jury Villes et Villages Fleuris d'Occitanie*, 2 p. Document interne.

POCTEFA. (s. d.). *Manuel du programme – Fiche 1 : Prolongation de la date de fin du projet et modification du calendrier du projet*. Consulté le 15 août 2025, sur https://www.poctefa.eu/fr/manual/i-modifications-du-projet/i-3-types-de-modifications-du-projet-fiches-detaillees/i-3-1-fiche-1-extension-ou-modification-du-calendrier/

Rojas, A. L. (2005). *Estrategia de desarrollo sostenible y programa Ciudad 21 en Andalucía*. Consulté le 4 août 2025, sur https://www.miteco.gob.es/content/dam/miteco/es/ministerio/servicios/red-de-autoridades-ambientales-raa/00-migraci%C3%B3n/rojas_desarrsostanda_tcm30-193347.pdf

Sala, O. E., Chapin III, F. S., Armesto, J. J., Berlow, E., Bloomfield, J., Dirzo, R. H., Huber-Sannwald, E., Huenneke, L., Jackson, R., Kinzig, A. P., Leemans, R., Lodge, D., Mooney, H., Oesterheld, M., Poff, N., Sykes, M., Walker, B., Walker, M., & Wall, D. (2000). Global biodiversity scenarios for the year 2100. *Science, 287*, 1770–1774.

Smyčka, J., Roquet, C., Boleda, M., Alberti, A., Boyer, F., Douzet, R., Perrier, C., Rome, M., Valay, J. G., Denoeud, F., Šemberová, K., Zimmermann, N. E., Thuiller, W., Wincker, P., Alsos, I. G., Coissac, E., PhyloAlps Consortium, & Lavergne, S. (2022). Tempo and drivers of plant diversification in the European mountain system. *Nature Communications, 13*, 1–12.

Tejero, P., García, M. B., & Gómez, D. (2017). Spatial distribution and environmental description of the endemic flora of the Pyrenees. *Pirineos, 172*, e031 [En ligne]. https://doi.org/10.3989/pirineos.2017.172006

Tremblay, É. (2025). *Mettre en œuvre un processus de coconstruction fondé sur le bien commun : L'exemple des chantiers de l'ICÉA en éducation des adultes*. *Apprendre + Agir*. Consulté le 16 août 2025, sur https://icea-apprendreagir.ca/?p=1115

Union internationale pour la conservation de la nature France (UICN France). (2019). *Liste rouge de la flore : 742 espèces menacées ou quasi menacées en France métropolitaine*. Consulté le 25 juillet 2025, sur https://uicn.fr/liste-rouge-flore/

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). (2016). *Comprendre le patrimoine mondial en Europe et Amérique du Nord : Rapport final sur le*

deuxième cycle des Rapports périodiques, 2012-2015. Consulté le 1 août 2025, sur https://whc.unesco.org/fr/series/43/

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). (s. d.). *Madriu-Perafita-Claror Valley*. Consulté le 1 août 2025, sur https://whc.unesco.org/en/list/1160/

Uno, G. (2009). Botanical literacy: What and how should students learn about plants? *American Journal of Botany*, *96*, 1753–1759.

van Dam, R., Duineveld, M., & During, R. (2015). Delineating active citizenship: The subjectification of citizens' initiatives. *Journal of Environmental Policy & Planning*, *17*, 163–179.

Vignau, M., & Grondeau, A. (2022). Labellisation culturelle et marketing territorial : entre transformations urbaines, contestations et inégalités socio-spatiales. *Revue Marketing Territorial, Été 2022*(9) [En ligne]. https://hal.science/hal-03953829

Viles en Flor. (s. d.). *¿Qué es Viles en Flor?*. Consulté le 1 août 2025, sur https://vilesenflor.es/services/

Viles Florides. (s. d.). *Viles Florides*. Consulté le 1 août 2025, sur https://vilesflorides.cat/

Villes et Villages Fleuris. (s. d.-a). *Label Villes et Villages Fleuris*. Consulté le 17 juillet 2025, sur https://villes-et-villages-fleuris.com/

Villes et Villages Fleuris. (s. d.-b). *La grille d'évaluation*. Consulté le 17 juillet 2025, sur https://villes-et-villages-fleuris.com/la-grille-devaluation

Wandersee, J. H., & Schussler, E. E. (1999). Preventing plant blindness. *The American Biology Teacher, 61*, 82–86.

Wangel, J., Wallhagen, M., Malmqvist, T., & Finnveden, G. (2016). Certification systems for sustainable neighbourhoods: What do they really certify? *Environmental Impact Assessment Review*, *56*, 200–213.

West, S., Haider, L. J., Stålhammar, S., & Woroniecki, S. (2020). A relational turn for sustainability science? Relational thinking, leverage points and transformations. *Ecosystems and People*, *16*, 304–325.

ANNEXES

Annexe 1 : Ébauche de cahier des charges du label VBP proposé par l'ICHN (2022, traduit en français par I. Payré)

Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées
Version 3-FR

floralab
2022

Interreg POCTEFA

22 août 2022

PROGRAMME DE LABELLISATION DES VILLAGES BOTANIQUES DES PYRENEES

A. OBJECTIF DU LABEL 5
B. CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME 5
C. MODÈLE DE GOUVERNANCE 9
D. AXES DE TRAVAIL 10
E. NIVEAUX DE LABELLISATION 11
F. PROCÉDURE 12
G. ANNEXES 13
ANNEXE 1 : Fiche de la commune 13
ANNEXE 2 : Tableau du Plan d'Actions 16
ANNEXE 3 : Critères de sélection des niveaux de labellisation 18

Auteurs: Beatriu Tenas & Xavier Oliver – ICHN Délégation de la Garrotxa : 03/06/2025| Version 3 — FR

floralab

Le Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées a été développé dans le cadre du projet européen Interreg POCTEFA Floralab et a été porté par la Délégation de la Garrotxa de l'Institution Catalane d'Histoire Naturelle.

L'objectif du Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées est de développer un label qui identifie et valorise les villages pyrénéens qui, en tant que collectivité, et en réseau avec d'autres acteurs qui agissent sur leur territoire, sont capables de s'organiser pour créer une dynamique motivante d'actions de recherche, de conservation, d'éducation et de diffusion du patrimoine botanique de leur commune.

Pour mettre en œuvre ce label, le Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées est structuré en objectifs, conditions d'entrée au programme, modèle de gouvernance, axes de travail, niveaux de labellisation, procédure et critères de labellisation.

Le programme propose certains outils qui soutiennent le processus d'accès et de labellisation, tels que la Fiche de la commune, le modèle de Plan d'Action, ainsi que d'autres outils qui seront développés au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

A OBJECTIF DU LABEL

Créer des dynamiques pour travailler collectivement à l'amélioration des connaissances, de la sensibilisation et de la conservation des enjeux botaniques d'une commune.

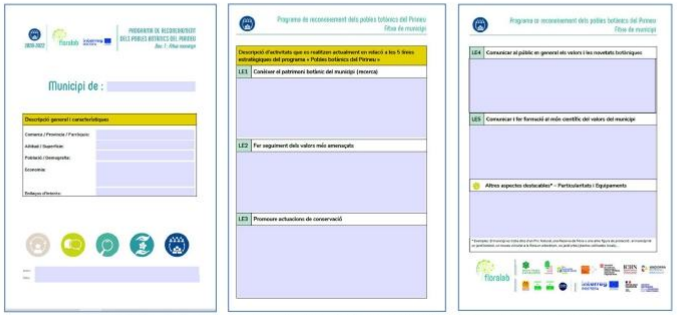
B CONDITIONS D'ENTRÉE AU PROGRAMME

Le label de Village Botanique des Pyrénées repose sur un **accord d'engagement entre toutes les parties prenantes** (administrations, centres de recherche, associations, entreprises et particuliers intéressés) impliquées dans la recherche, le suivi, la conservation, l'éducation et la diffusion des enjeux botaniques de la commune. Il est mis en œuvre à travers un **Modèle de Gouvernance** destiné à mettre en place les actions proposées en lien avec les axes de travail.

Seule la commune, par le biais de son Conseil Municipal, peut demander à rejoindre le programme et solliciter le label. Pour entrer dans le programme, la commune doit être en mesure de démontrer sa capacité à répondre aux **critères d'entrée** suivants, évalués à travers la **Fiche de la commune.**

- Le village botanique a-t-il une dynamique de travail avec un réseau d'acteurs capable de faire avancer le projet ?
- Le village botanique a-t-il la capacité de mener des recherches ?
- Le village botanique a-t-il la capacité de réaliser des actions de conservation ?
- Le village botanique a-t-il la capacité de communiquer efficacement ?
- Le village botanique a-t-il la capacité de mener des actions d'éducation ?

Ces Fiches de la commune permettront de disposer des informations botaniques de base dont la commune dispose pour entamer le processus de labellisation. Il n'est pas nécessaire que toutes les communes suivent le même chemin, mais plutôt que chacune emprunte son propre chemin pour atteindre le même objectif.



Fiche type pour entrer dans le Programme de Certification (Annexe 1)

En plus de la **Fiche de la commune**, il sera nécessaire d'annexer les documents opérationnels suivants :

- **Modèle de Gouvernance :**

Il doit contenir au minimum les éléments suivants :

 - Schéma des acteurs impliqués et le rôle de chacun dans le projet
 - Lettre de déclaration d'intentions de chaque acteur concernant le projet
 - Dynamique de participation
 - Rétroplanning

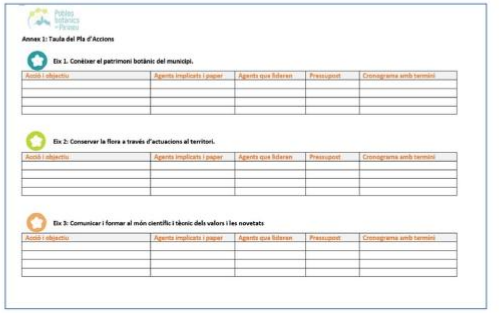
- **Plan d'Actions:**

Il doit être réalisé lors d'une réunion d'évaluation des actions et de planification, en collaboration avec tous les participants, de manière à garantir la représentativité des acteurs impliqués.

- Il doit prendre en compte les différents acteurs impliqués dans chacune des actions proposées.

Programme des Villages Botaniques des Pyrénées
Version 3 - FR

- Approuvé en assemblée, avec l'acte signé par tous les acteurs.
- Pour une période de 3 à 5 ans.
- Détail des actions proposées dans le Plan, en spécifiant pour chaque axe de travail l'action, l'objectif, les acteurs impliqués et leur rôle respectif, les acteurs responsables de chaque action, le budget alloué par chaque acteur, les délais et le calendrier (Annexe 2).



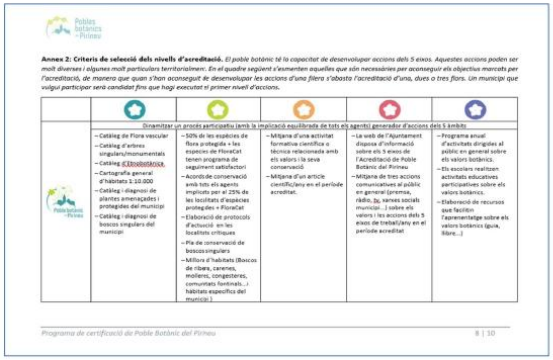
Plan d'Actions (Annexe 2)

Ces deux documents opérationnels doivent être ajustés à deux types de critères :

1. **Critères d'accomplissement dans le projet, fondements**:
 - Priorisation de la participation locale dans les actions.
 - Implication des acteurs locaux dans la conservation.
 - Promotion de l'éducation, de la formation et de la participation de la population locale.
 - Prioriser la recherche pour la conservation du patrimoine botanique.
 - Actions consensuelles avec tous les acteurs les plus impliqués.

- Les actions ne doivent pas provoquer de la surfréquentation sur le territoire, elles doivent préserver sa tranquillité ainsi que celle de la population locale et par conséquent, elles ne peuvent pas servir à augmenter les parkings dans les espaces naturels (utiliser et promouvoir les infrastructures existantes), ne doivent pas augmenter la signalisation et les éléments artificiels, mais plutôt rationaliser et minimiser la signalisation dans les espaces naturels, et ne doivent pas traverser des sites et des habitats critiques ou sensibles, ni venir en conflit avec les activités traditionnelles...
- Implication de la population locale dans la recherche, la gestion, la conservation et la diffusion des enjeux botaniques.
- Les projets doivent être développés par un maximum d'acteurs possibles
- La gestion de la commune doit être fondée sur la conservation de ses enjeux botaniques.

2. Critères de sélection des niveaux de labellisation (Annexe 3)



Annex 2: Criteris de selecció dels nivells d'acreditació. *El poble botànic té la capacitat de desenvolupar accions dels 5 eixos. Aquestes accions poden ser molt diverses i algunes molt particulars territorialment. En el quadre següent s'esmenten aquelles que són necessàries per aconseguir els objectius marcats per l'acreditació, de manera que quan s'han aconseguit de desenvolupar les accions d'una fitera s'obtenia l'acreditació d'una, dues o tres flors. Un municipi que vulgui participar serà candidat fins que hagi executat el primer nivell d'accions.*

			Dinamitzar un procés participatiu (amb la implicació equilibrada de tots els agents) generador d'accions dels 5 àmbits		
	– Catàleg de Flora vascular – Catàleg d'arbres singulars/monumentals – Catàleg d'Etnobotànica. – Cartografia general d'hàbitats 1:10.000 – Catàleg i diagnosi de plantes amenaçades i protegides del municipi – Catàleg i diagnosi de boscos singulars del municipi	– 50% de les espècies de flora protegida + les espècies de FloraCat tenen programa de seguiment satisfactori – Acords de conservació amb tots els agents implicats per al 25% de les localitats d'espècies protegides + FloraCat – Elaboració de protocols d'actuació en les localitats crítiques – Pla de conservació de boscos singulars – Millora d'hàbitats (Boscos de ribera, carenes, molleres, congesteres, comunitats fontinals...) hàbitats específics del municipi.)	– Millorar d'una activitat formativa científica o tècnica relacionada amb els valors i la seva conservació – Millorar d'un article científic/any en el període acreditat.	– La web de l'Ajuntament disposa d'informació sobre els 5 eixos de l'Acreditació de Poble Botànic del Pirineu – Millorar de tres accions comunicatives al públic en general (premsa, ràdio, fx, xarxes socials municip...) sobre els valors i les accions dels 5 eixos de treball/any en el període acreditat.	– Programa anual d'activitats dirigides al públic en general sobre els valors botànics. – Els escolars realitzen activitats educatives participatives sobre els valors botànics. – Elaboració de recursos que facilitin l'aprenentatge sobre els valors botànics (guia, fitxe...)

Programa de certificació de Poble Botànic del Pirineu 8 | 10

C MODÈLE DE GOUVERNANCE

Programme des Villages Botaniques des Pyrénées
Version 3 - FR

La gouvernance est un **aspect clé** du programme, sans laquelle aucune commune ne pourra intégrer le programme des Villages Botaniques des Pyrénées. Le modèle de gouvernance, qui devra être présenté conjointement avec la Fiche de la Commune et le Plan d'Action, devra être structuré de manière à intégrer la majorité des acteurs impliqués dans la recherche, la conservation et la sensibilisation à la flore au sein de la commune.

Il devra identifier les acteurs, définir leur implication ainsi que la dynamique de participation et de suivi afin de permettre une évaluation en vue d'un changement de niveau de labellisation.

Une liste indicative des acteurs impliqués, directement ou indirectement, est présentée ci-dessous :

- Particuliers
- Associations, ONGs...
- Universités et centres de recherche
- Établissements d'enseignement

D AXES DE TRAVAIL

Le programme définit cinq axes de travail sur lesquels il convient de progresser **de manière équilibrée et concertée** avec les acteurs impliqués. Ces cinq axes se complètent afin d'intégrer toutes les actions nécessaires pour atteindre l'objectif du processus de labellisation.

Connaître

Axe 1. Amélioration des connaissances autour du patrimoine botanique de la commune (recherche)
Se concentre sur les études botaniques qui nécessitent une attention particulière et qui sont une priorité pour la conservation

Conserver

Axe 2. Mise en place et promotion d'actions de conservation
Implique de proposer et de mener des actions de conservation, à la fois dans les habitats naturels, et pour les populations d'espèces prioritaires, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Former

Axe 3. Communication et formation du monde scientifique aux enjeux du patrimoine botanique de la commune. *Permet de transmettre l'information et de transférer les connaissances tout en valorisant le Programme des Villages Botaniques des Pyrénées et son label dans un cadre professionnel.*

Communiquer

Axe 4. Communication et sensibilisation auprès du grand public sur les enjeux botaniques.
Se concentre sur la transmission d'informations pour générer des synergies avec d'autres secteurs et les impliquer dans le programme des Villages Botaniques des Pyrénées, en raison de l'attractivité qu'il représente au niveau territorial.

Sensibiliser

Axe 5. Éduquer à travers une offre d'informations, de ressources et d'activités afin que les visiteurs connaissent et reconnaissent le patrimoine naturel. *Insiste sur la nécessité d'adapter une proposition éducative à long terme, en visant les différents publics*

cibles : la population locale et les visiteurs (public général, scolaires, etc.).

A NIVEAUX DE LABELLISATION

Le label est structuré en 3 niveaux, chacun étant représenté par une fleur colorée dans le logo du programme. Ces niveaux de labellisation sont conçus dans les deux langues actuellement parlées dans le cadre du projet.

Poble botànic del Pirineu

Poble botànic del Pirineu

Poble botànic del Pirineu

Village botanique des Pyrénées

Village botanique des Pyrénées

Village botanique des Pyrénées

Pour atteindre chacun de ces niveaux, diverses actions doivent être réalisées en se basant sur les critères de sélection des niveaux de labellisation définis (Annexe 3) pour chacun des 5 axes de travail.

Village botanique des Pyrénées

Village botanique des Pyrénées

Village botanique des Pyrénées

Connaître

Conserver

Fromer

Communiquer

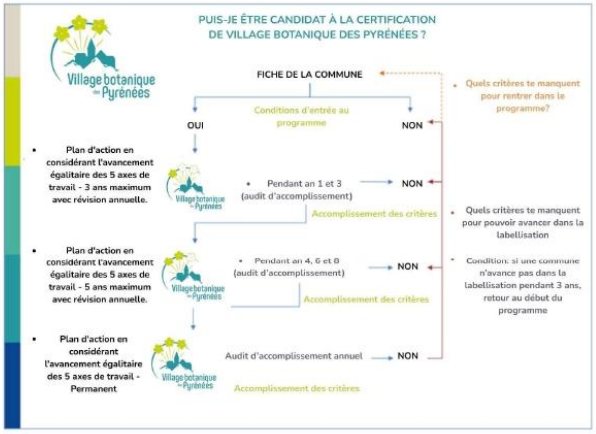
Sensibiliser

Zone d'étendue du label:

- Pyrénées
- Pré-Pyrénées
- Zones d'influence

F PROCEDURE

Pour pouvoir participer au Programme de Certification des Villages Botaniques des Pyrénées, une procédure a été établie pour décrire le processus d'entrée, d'acceptation et de continuité de la participation d'une commune au programme.



NOTE : L'audit du processus sera initialement effectué par le réseau Floralab+ ainsi que par des représentants des communes ayant participé aux tests pilotes dans le cadre des projet FloraLab/Floralab+.

B ANNEXES

ANNEXE 1: Fiche de la Commune



Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées.
Fiche de la commune

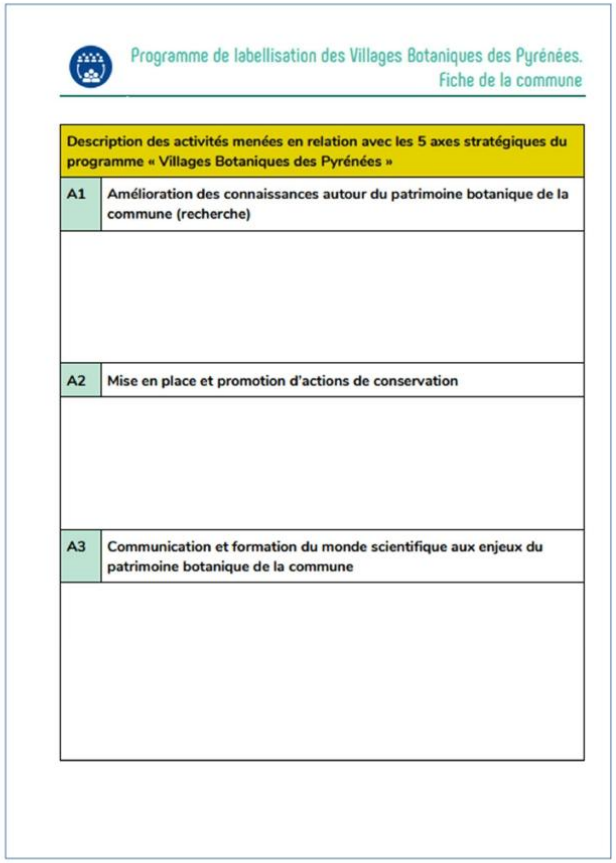
2020-2022 floralab Interreg POCTEFA

PROGRAMME DE LABELLISATION DES VILLAGES BOTANIQUES DES PYRENEES
Doc. 1 : Fiche de la Commune

Commune de :

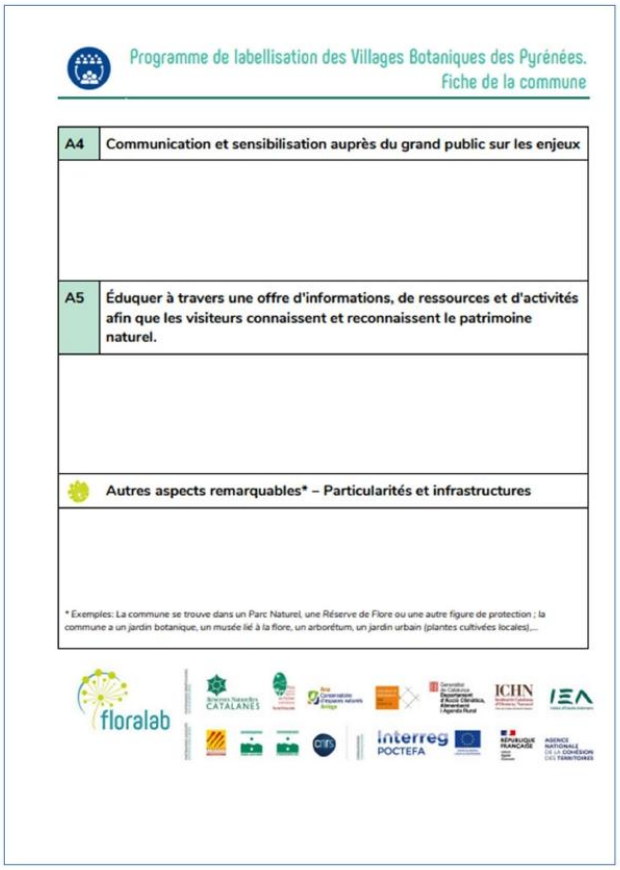
Description générale et caractéristiques :
Région / Département:
Altitude/ Superficie:
Population / Démographie:
Principales activités économiques:
Liens d'interêt:

Auteur :
Date :



Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées.
Fiche de la commune

Description des activités menées en relation avec les 5 axes stratégiques du programme « Villages Botaniques des Pyrénées »	
A1	Amélioration des connaissances autour du patrimoine botanique de la commune (recherche)
A2	Mise en place et promotion d'actions de conservation
A3	Communication et formation du monde scientifique aux enjeux du patrimoine botanique de la commune



Programme de labellisation des Villages Botaniques des Pyrénées.
Fiche de la commune

A4	Communication et sensibilisation auprès du grand public sur les enjeux
A5	Éduquer à travers une offre d'informations, de ressources et d'activités afin que les visiteurs connaissent et reconnaissent le patrimoine naturel.
	Autres aspects remarquables* – Particularités et infrastructures

* Exemples: La commune se trouve dans un Parc Naturel, une Réserve de Flore ou une autre figure de protection ; la commune a un jardin botanique, un musée lié à la flore, un arborétum, un jardin urbain (plantes cultivées locales),...

ANNEXE 2: Tableau du Plan d'Actions

Axe 1. Amélioration des connaissances autour du patrimoine botanique de la commune (recherche)

Action et objectif	Acteurs impliqués et rôle	Acteurs responsables	Budget	Calendrier avec échéance

Axe 2. Mise en place et promotion d'actions de conservation

Action et objectif	Acteurs impliqués et rôle	Acteurs responsables	Budget	Calendrier avec échéance

Axe 3. Communication et formation du monde scientifique aux enjeux du patrimoine botanique de la commune

Action et objectif	Acteurs impliqués et rôle	Acteurs responsables	Budget	Calendrier avec échéance

Axe 4: Communication et sensibilisation auprès du grand public sur les enjeux botaniques

Action et objectif	Acteurs impliqués et rôle	Acteurs responsables	Budget	Calendrier avec échéance

Axe 5: Éduquer à travers une offre d'informations, de ressources et d'activités afin que les visiteurs connaissent et reconnaissent le patrimoine naturel

Action et objectif	Acteurs impliqués et rôle	Acteurs responsables	Budget	Calendrier avec échéance

ANNEXE 3 : Critères de sélection des niveaux de labellisation

Le village botanique a la capacité de développer des actions dans les 5 axes. Ces actions peuvent être très diverses et certaines très spécifiques à un territoire donné.
Le tableau suivant mentionne celles qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le label, de sorte que lorsque l'ensemble des actions d'un niveau est réalisé, le village obtient une, deux ou trois fleurs.
Une commune qui souhaite participer sera considérée comme candidate jusqu'à ce qu'elle ait exécuté le premier niveau d'actions.

	Dynamiser un processus participatif (avec l'implication équilibrée de tous les acteurs) générateur d'actions dans les 5 domaines.				
	– Catalogue de flore vasculaire – Catalogue des arbres singuliers/monumentaux – Catalogue d'ethnobotanique – Cartographie générale des habitats 1:10 000 – Catalogue et diagnostic des plantes menacées et protégées de la commune – Catalogue et diagnostic des forêts singulières de la commune	- 50 % des espèces de flore protégée + les espèces de Floralab ont un programme de suivi satisfaisant -Accords de conservation avec tous les acteurs impliqués pour 25 % des sites d'espèces protégées + Floralab -Élaboration de protocoles d'action dans les sites critiques -Plan de conservation des forêts singulières -Amélioration des habitats (forêts de ripisylve, crêtes, tourbières, gorges, communautés fontinales... et habitats spécifiques de la commune)	– Moyenne d'une activité de formation scientifique ou technique liée aux valeurs et à leur conservation – Moyenne d'un article scientifique/an pendant la période de certification	– Le site web de la mairie dispose d'informations sur les 5 axes de la certification du Village Botanique des Pyrénées – Moyenne de trois actions de communication destinées au grand public (presse, radio, télévision, réseaux sociaux municipaux...) sur les valeurs et les actions des 5 axes de travail/an pendant la période de certification	– Programme annuel d'activités destinées au grand public sur les valeurs botaniques – Les scolaires réalisent des activités éducatives participatives sur les valeurs botaniques – Élaboration de ressources facilitant l'apprentissage des valeurs botaniques (guide, livre...)

Programa de Poble Botànic del Pirineu
Versió 3-CAT

	-Catalogue, diagnostic et cartographie (1:2 500) des habitats menacés et protégés -Mise à jour du catalogue et diagnostic des plantes menacées et protégées concernant les bryophytes, lichens et champignons protégés et menacés par le biais de prospections supplémentaires -75 % des espèces de flore protégée + les espèces de FloraCat ont un programme de suivi satisfaisant	-Accords de conservation avec tous les acteurs impliqués pour 75 % des sites d'espèces protégées + FloraCat - Plan de conservation des arbres singuliers -Accords et amélioration de 25 % des sites d'habitats prioritaires de la commune - Accords de conservation avec tous les acteurs impliqués pour 50 % des forêts singulières et des arbres singuliers -Mise en œuvre d'un LBCO (Ligne de base pour la conservation des espèces)	-Moyenne de deux activités de formation scientifiques ou techniques liées aux valeurs et à leur conservation -Moyenne de deux articles scientifiques/an dans cette deuxième phase de certification	– Moyenne de six actions de communication destinées au grand public (presse, radio, télévision, réseaux sociaux municipaux...) sur les valeurs et les actions des 5 axes de travail/an pendant la période de certification	– Programme annuel d'activités destinées au grand public sur les valeurs botaniques. – Les scolaires participent à des activités éducatives et de recherche participatives sur les valeurs botaniques. – Élaboration de ressources facilitant l'apprentissage des valeurs botaniques (guide, livre...).

Poble botànic - Pirineu	– Catalogue des bryophytes, lichens et champignons avec prospection, cartographie et caractérisation des sites d'espèces protégées. – 100% des espèces de flore protégée + les espèces de FloraCat et les habitats protégés et menacés ont un programme de suivi satisfaisant.	– Accords de conservation avec tous les agents impliqués pour 100% des sites d'espèces protégées + FloraCat et les sites d'habitats prioritaires du municipes. – Accords de conservation avec tous les agents impliqués pour 100% des forêts singulières et des arbres singuliers.	– Communiqués de presse sur les valeurs naturelles du municipes (1 an minimum).	– Moyenne de 10 actions de communication au grand public (presse, radio, télévision, réseaux sociaux municipaux...) sur les valeurs et les actions des 5 axes de travail par an pendant la période d'accréditation.	– Les personnes qui visitent la commune disposent d'une offre complète d'activités et de ressources pour découvrir le patrimoine botanique de la commune.



Annexe 2 : Fiche de la commune pilote de Setcases en Catalogne sud (état des lieux 2021, traduit en français par I. Payré)

Descripció general i característiques	
Comarca / Provincia / Parròquia:	El Ripollès Le Ripollès
Altitud / Superfície:	1.265m / 49,1Km2
Població / Demografia:	185 habitants (2021)
Economia:	Actualment és un centre turístic notable vinculat a l'excursionisme i a l'esquí amb l'estació de Vallter. Però també continua havent-hi vinculació amb la ramaderia, principalment vaques i cavalls. *
Enllaços d'interès:	http://webspobles2.ddgi.cat/setcases/

* Actuellement, c'est un important centre touristique lié à la randonnée et au ski avec la station de Vallter. Mais il existe aussi toujours un lien avec l'élevage, principalement de vaches et de chevaux.

Descripció d'activitats que es realitzen actualment en relació a les 5 línies estratègiques del programa « Pobles botànics del Pirineu »	
LE1	**Conèixer el patrimoni botànic del municipi (recerca)**
- Catàlegs de flora - Etnobotànica (participants al llibre d'Etnobotànica de la Vall del Ter) - Inventaires floristiques - Ethnobotanique (participants au livre d'Ethnobotanique de la Vall del Ter)	
LE2	**Fer seguiment dels valors més amenaçats**
Baga de Queràs: Maianthemum bifolium, Buxbaumia viridis, Corallorhiza trífida, Epipactis rhodanensis, Epipactis distans Coma de l' Orri: Delphinium montanum, Woodsia alpina, Teloschistes contortuplicatus, Buxbaumia viridis, Tetraphis pellucida Ulldeter: Delphinium montanum, Woodsia alpina, Buxbaumia aphylla, Buxbaumia viridis, Tetraphis pellucida	
LE3	**Promoure actuacions de conservació**
- Té boscos singulars protegits a la Baga de Carboners - S'han realitzat actuacions: 1- in situ i ex situ amb Delphinium montanum 2- S'ha realitzat la coordinació amb l'administració de Vallter 2000 -Possède des forêts remarquables protégées à la Baga de Carboners. -Des actions ont été réalisées : 1- in situ et ex situ pour Delphinium montanum 2- la coordination a été mise en place avec l'administration de Vallter 2000	

LE4	Comunicar al públic en general els valors i les novetats botàniques

- S'han col·locat cartells dels valors naturals a Vallter sobre el Delphinium montanum
- Promou itineraris botànics en el marc del projecte FloraLab - Pobles Botànics del Pirineu
- A la web de l'Ajuntament i de la ICHN s'hi exposen totes les activitats vinculats a la flora
- L'Ajuntament realitza diverses festes i fires (Festa del Bolet, Fira de les Herbes...)

- Des panneaux sur les enjeux concernant Delphinium montanum ont été installés à Vallter.
- La commune promeut des itinéraires botaniques dans le cadre du projet FloraLab – Villages Botaniques des Pyrénées.
- Sur les sites web de la mairie et de l'ICHN sont présentées toutes les activités liées à la flore.
- La mairie organise diverses fêtes et foires (Fête du Champignon, Foire des Plantes médicinales, etc.).

LE5	Comunicar i fer formació al món científic del valors del municipi

- La ICHN realitza sortides a Setcases i Vallter amb estudiants de la UdG

-L'ICHN organise des sorties à Setcases et à Vallter avec des étudiants de l'Université de Gérone (UdG)

Altres aspectes destacables* – Particularitats i Equipaments

- Punt d'informació del Parc Natural de les Capçaleres del Ter i del Freser.

- Il existe une point d'information du Parc naturel de les Capçaleres, du Ter et du Freser

* *Exemples: El municipi es troba dins d'un Parc Natural, una Reserva de Flora o una altre figura de protecció ; el municipi té un jardí botànic, un museu vinculat a la flora, un arborètum, un jardí urbà (plantes cultivades locals),...*

Annexe 3 : Grille d'entretien

GRILLE D'ENTRETIEN : LABELLISATION DES VILLAGES BOTANIQUES DES PYRÉNÉES

Cette enquête porte sur le futur label ***Villages botaniques des Pyrénées*** *qui est l'un des deux axes majeurs du projet Floralab+ (2024-2026). Ce label vise à* ***mettre en valeur, accompagner et soutenir les communes est-pyrénéennes engagées, ou souhaitant s'engager, dans la préservation et la valorisation du patrimoine botanique local.***

1. **Pour commencer, pouvez-vous vous présenter brièvement ? (Introduction sur l'élu)** *Depuis quand occupez-vous votre poste ?*
2. **Pouvez-vous me parler un peu de ce village ? (Introduction sur la commune)** *Quelles sont ses principales activités et dynamiques locales ?*
3. **Quelle est la place de la flore dans votre village ? Et dans votre propre engagement ? (Place et sensibilité à la flore)** *Pourquoi ? La population locale est-elle, selon vous, sensible aux enjeux liés à la préservation de la flore ? Est-il important de la préserver ?*
4. **Connaissez-vous le Projet Floralab / Floralab+ ? Si oui, comment l'avez-vous découvert ? (Connaissance de Floralab)**
5. **Votre commune a-t-elle déjà mis en place des actions en faveur de la flore locale ? Si oui, lesquelles ? Quelles ont été les actions phares ? (Actions mises en place)** *Depuis quand ces actions existent-elles ? Ont-elles évolué au fil du temps ?*
6. **Comment ces actions ont-elles été perçues et accueillies par la population et les acteurs locaux ? (Accueil des actions par la population)** *Y a-t-il eu une implication particulière de certains partenaires ou de certaines catégories d'habitants qui ont plus participé que d'autres ?*
7. **Quelles actions aimeriez-vous développer à l'avenir ? (Actions futures)**
8. **Disposez-vous, dans votre commune, de moyens pour réaliser et accueillir des événements ? (Les moyens à disposition)** *Votre commune dispose-t-elle de financements ou de ressources spécifiques qui pourraient être alloués à la mise en œuvre de ces projets ? Des infrastructures utilisables et du matériel à disposition (matériel de projection, de sonorisation, salle polyvalente, etc.) ?*

9. **Quels ont été les principaux leviers dans la mise en place de vos actions ? Quels obstacles, qu'ils soient techniques, financiers ou humains, ont pu freiner ou pourraient freiner la réalisation des actions futures ? (Leviers et obstacles)** *Avez-vous pu les surmonter ? Comment ? En quoi Floralab+ pourrait vous soutenir dans ce processus ? Quelles ressources ou aides spécifiques vous manquent actuellement ?*

10. **Pensez-vous que l'obtention du label « Village botanique des Pyrénées » pourrait vous apporter quelque chose ? Si oui, lesquelles ? Avez-vous des attentes concernant ce label et le projet Floralab+ ? Si oui, lesquelles ? (Attentes vis-à-vis du label)** *Que pensez-vous des labels en général ? En connaissez-vous/avez-vous ? Quel type d'actions devraient être récompensées par ce label ?*

11. **Comment envisagez-vous le lien aux autres villages botaniques et l'aspect transfrontalier relatif à ce label ? (Jumelages, évènements transfrontaliers, site internet, etc.)** Qu'est-ce qu'il peut vous apporter, quelle plus-value, comment le visualisez-vous ?

12. **Avez-vous d'autres remarques, suggestions ou sujets que vous aimeriez partager en lien avec ce projet que nous n'avons pas évoqués ? (Autres points à aborder)**



Annexe 4 : Exemple de *Fiche Commune*

COMMUNE DE [NOM DE LA COMMUNE] (66, FRANCE)

Atouts

- Accueil d'une **exposition** Floralab quelques années en arrière
- **Gestion durable des espaces verts** (plantes vivaces, réduction de la consommation en eau)
- Sont ***Villes et Villages fleuris*** (une fleur)
- **Interventions** de 2 ou 3 acteurs privés **sur la flore** (comme [nom d'une personne] par exemple)
- **Plantation d'arbres avec des enfants** pour répondre à des mesures compensatoires
- **PAPPH et zéro phytosanitaires**

Faiblesses

- Ne font **pas grand-chose sur la flore locale** et plantent des espèces ornementales
- **Manque de connaissance des gestionnaires d'espaces verts** sur la flore
- **Manque de communication, d'entretien et de valorisation d'espaces** verts (arboretum peu connu et jardin botanique laissé à l'abandon)
- Les élus sont sensibles, mais **la flore n'est pas une priorité** pour eux
- **Peu de gens sensibles** à la flore sur la commune
- **Tourisme de masse**

Opportunités

- Un **jardin botanique** existant (mais qui n'est plus du tout mis en valeur)
- Projet de valorisation de **l'arboretum** avec l'ONF
- **Projet de réaménagement du cœur de ville** « *rendre le tourisme plus attractif et les espaces naturels de proximité plus accessibles* », en mettant en avant la richesse de ses paysages
- **Contexte de diversification du tourisme et préservation de**

Menaces

- **Impossibilité de rencontrer le maire** de la commune
- **Formalisme et conditions de candidature de *Villes et Villages fleuris* trop exigeantes** selon eux, donc ne s'investissent plus (à faire attention pour le cahier des charges VBP)
- Disent ne **pas** voir **d'intérêt à avoir un autre label**
- **Sécheresse**

l'environnement, donc terrain favorable pour des mesures en faveur de la flore. - Recommandent **de mener des actions de sensibilisation**	

Résumé :

- Une ville (plus qu'un village) touristique, qui fait beaucoup pour mettre en valeur les espaces verts, mais pas peu en lien avec la flore locale
- Certains projets en lien avec la flore locale pourraient les intéresser, mais ne voient pas l'intérêt d'avoir un autre label
- Recommandation évoquée pour les bâches photographiques Floralab : mettre plusieurs plans photo pour aider à reconnaître les espèces

Envies d'actions abordées :

- Possible revalorisation du jardin botanique : souhaiteraient avoir un accompagnement pour identifier les espèces qui perdurent dans ce jardin, et les mettre en valeur

Verbatims :

« On fait des choses pour la gestion des espaces verts mais pas en vue du label, on a laissé tomber. C'est plus lié à l'organisation, sur la forme que sur le fond du label. Ça n'apporte rien ce label, ça n'attire pas forcément plus de monde et c'est compliqué. Au niveau de l'accompagnement sur ce label, c'est censé être le conseil départemental, mais concrètement ils ne font rien. » [Au sujet de Villes et Villages fleuris]

« Nous on l'entretient, on débroussaille et si on voit une jolie fleur on la laisse, mais nous on n'est pas capable d'identifier les espèces. » [Le service d'espaces verts, au sujet du jardin botanique]

« On a un projet avec l'ONF sur la valorisation de l'arboretum, où il y a le même problème que le jardin, c'est-à-dire que seulement les locaux savent qu'il existe. »

« On est plus une Ville qu'un Village, on fait plus attention au tourisme qu'à la flore et la faune, les gens reconnaissent plus et prêtent plus attention aux marques de voitures qu'aux fleurs. »

« Au niveau des actions il faut commencer par la sensibilisation. »

« C'est toujours intéressant d'avoir des infos sur la flore locale, mais ça reste pour nous un label parmi tant d'autres. »

« Pour la flore, il n'y a rien qui est fait à part quelques panneaux qui disent de ne pas cueillir, mais surtout qui concernent les déchets et réglementations »

Annexe 5 : Grille d'analyse des entretiens

Commune	Entretien avec le maire? *1= Oui 2=Non*	Sensibilité *1= Très sensible 2=Sensible 3=Indifférent 4=Peu sensible 5=Pas sensible*	Connaissance du projet Floralab *1=Oui très bien 2=Oui plutôt 3=Non pas trop 4=Non pas du tout*	Actions réalisées	Actions souhaitées	Obstacles évoqués *Humains=H Techniques=T Financiers=F*	Ressources disponibles et mobilisables pour le projet *1=Faibles 2=Moyennes 3=Solides*	Avis sur le label *1=Favorable 2=Favorable, avec des réserves 3=Sceptique*
Arboussols	1	2	2	Club photo, *Fest'image* , inventaire orchidées par un habitant, exposition bâches photographiques	Sentier botanique (mettre en lien faune, flore, géologie, bâti), actions participatives	F	2	1
Clara-Villerach	1	2	4	Villes et Villages fleuris (mobilisation des habitants), fête de la nature, inventaire/sentier des arbres remarquables	Sentier botanique et valorisation des espaces verts, dimension pédagogique et participative	H	3	2
Encamp	2	2	2	Viles florides, conférences, Parc de l'Ossa (amménagement vert avec aromatiques locales et participatif), travail avec les écoles	Sentier botanique, livret, projets scolaires		3	2
Enveitg	1	4	4	Sentier botanique, plantations essences locales avec le PNR, fête de la randonnée (flore mise à l'honneur), zéro phytosanitaire		T	1	3
Eyne	1	1	1	Actions scientifiques et de sensibilisation mises en place par la réserve et la MDV, jardin botanique	Restructuration du jardin, lien transfrontalier à la pharmacie Llivia, mise en valeur du patrimoine		3	1
Font Romeu	2	4	3	Exposition bâches photographiques, Viles et Villages fleuris, accueil d'un festival privé sur la flore, plantations d'arbres avec les enfants	Possible revalorisation du jardin botanique	T	2	3
Jujols	1	5	3	Actions mises en place par la réserve			1	3
Llo	2	2	2	Accueil d'animations et projets pédagogiques avec le parc, inventaires botaniques via amateurs	Sentier pédagogique		2	
Mantet	1	1	1	Nombreuses actions mises en place par la réserve, expo bâches photo, plaques nom de rue, suivi persil d'isard avec les habitants, chantier arrachage sénéçon, zéro phytosanitaire	Sentier botanique, expositions, édition d'un livre		3	1
Massana	2	2	2	*Ando'flora* , activités menées par le parc, Viles florides, plantations d'espèces autochtones, travail avec les écoles	Travail avec les écoles		3	2
Nohèdes	1	2	2	Actions réalisées par la réserve	Intégrer la flore dans la future exposition		3	2
Ordino	2	2	2	Actions réalisée par le parc, jardin botanique, sentier et centre d'interprétation, exposition, Viles florides	Valorisation de chemins avec sentiers d'interprétation		3	2
Oreilla	1	3	4	Absence de fauchage, zéro phytosanitaires, chantier d'arrachage du sénéçon	Valoriser la flore d'un sentier	H/F	1	3
Prades	2	2	4	Terre saine, Villes et Villages fleuris, jardin pédagogique	Activités/actions en lien avec le jardin pédagogique		3	2
Py	1	2	2	Actions réalisées par la réserve, sentier botanique (en cours)	Modernisation de la salle d'exposition, fleurissement avec des espèces locales	H	3	3
Railleu	1	2	4	Accueil d'une présentation/conférence photos flore des Garrotxes, posts sur facebook, zéro phytosanitaires	Expositions, accueil toutes animations	H/F/T	1	3
Saillagouse	1	2	3	Préservation des bocages, plantations d'essences autochtones, pas de phytosanitaires	Sntier botanique, mise en valeur des espaces naturels		2	3
Villefranche	1	4	4	Sortie/animations avec le PNR, fêtes de l'environnement, bouquets de la Saint Jean	Végétalisation d'amménagement de la ville, plantation de haies	H/F/T	2	3

Annexe 6 : Élus, responsables de communes et partenaires rencontrés dans le cadre d'entretiens et de réunions autour du label

Pays	Département	Village	Date et modalité de rencontre / échange	Personnes rencontrées	Fonction	Modalité de contact	Remarques
France	Pyrénées Orientales	Arboussols	13/03 et 5/05/2025 en présentiel	Bernard Albert	Maire (2025-en cours)	mairie.arboussols@wanadoo.fr	Une première réunion de contact a eu lieu à leur demande, suivie d'une seconde pour réaliser un entretien plus approfondi et discuter de leur projet de sentier botanique.
				Jean-Yves Blin	Président de l'association Arboussols Images nature	jyp.blin@wanadoo.fr	
				Étienne Surjus	Ancien maire (2014-2020)		
				Christophe Delseny	Secrétaire de mairie et association camins i orris del Roc Rodoun		
		Clara-Villerach	13/06/2025 en présentiel	Patrick Marcel	Maire (2020-en cours)	06 73 94 76 36	
		Enveitg	21/05/2025 en présentiel	Bernard Gros	Maire (2014-en cours)	04 68 04 81 34	
				René Garreta	Premier adjoint		
		Eyne	21/03/2025 en présentiel	Alain Bousquet	Maire (2001-en cours)	Calbatllevell@gmail.com ou 06 88 24 69 28	Une première rencontre avait eu lieu le 18/03/2025 pour présenter le projet. Par la suite, des entretiens individuels ont été menés pour aborder le label et identifier les potentiels d'amélioration du jardin, et notamment explorer l'aspect transfrontalier avec le Musée de la Pharmacie de Llivia.
			19/05/2025 en visio	Laure Le Bellec	Maison de la vallée	maisondelavallee@eyne.fr	
			12/05/2025 en visio	Jonathan Jacotot	Technicien forestier	jonathan.jacotot@onf.fr	
			29/05/2025 en présentiel	Gerard Cunill Costa	Directeur du musée de la pharmacie de LLivia	museu@llivia.org	
		Font Romeu	15/05/2025 en visio	Carole Rinjonneau	Service développement durable	accueil@mairie-fontromeu.fr ; carole.rinjonneau@mairie-fontromeu.fr	
				Yannick Valls	Responsable espaces verts	espacesverts@mairie-fontromeu.fr	
		Jujols	27/05/2025 en présenciel	Yaël Delvigne	Maire (2020-en cours)	04 68 97 05 90. ou jujols.mairie@wanadoo.fr	
		Llo	19/04/2025 en présenciel	Soizic Carnet	Adjointe au maire	mairie.llo@orange.fr ou 06 16 58 23 25	Réunion organisée par Ingrid Forey (PNRPC) autour de leur projet de sentier pédagogique, en présence de Dimitri Bussonnais (artiste ferronnier).
				Aurélie Baltus	Conseillère municipale		
		Mantet	22/04/2025 en présenciel	Jean-Luc Blaise	Maire de Mantet (2014-en cours)	blaisejeanluc@orange.fr	Entretien réalisé avec Maria Martin et une partie de l'équipe de la RNN de Mantet.
				Guilhem Laurents	Conservateur RNN	guilhem.laurents@espaces-naturels.fr	
				Léa Jugnet	Tenchnicienne RNN	lea.jugnet@espaces-naturels.fr	
		Nohèdes	18/04/2025 au téléphone	Thierry Bégué	Maire (2020-en cours)	nohedes.mairie@wanadoo.fr ou 06 42 47 37 36	
		Oreilla	30/04/2024 au téléphone	Eric Rodriguez	Maire (2020-en cours)	commune.oreilla@orange.fr ou 06.77.73.37.67	
		Prades	26/05/2025 en présentiel	Jérome Bosch	(Directeur du Centre Technique Municipal)	jbosch@mairiedeprades.com	
		Py	04/06/2025 en présentiel	Françoise Elliott	Maire (2020-en cours)	04 68 05 53 65	
		Railleu	27/05/2025 en présentiel	Patrice Camps	Maire (2020-en cours)	06 28 01 28 59	
		Saillagouse	10/06/2025 en présentiel	Georges Armengol	Maire (1995-en cours)	04 68 04 72 89	
		Villefranche de conflent	05/05/2025 en présentiel	Patrick Lecroq	Maire (2020-en cours)	lecroq@villefranche66.fr ou 07 50 60 53 03	
	Ariège	Montségur ; Mijanès	03/04/2025 en visio	Xavier Pasquier	CEN Ariège, RNR Massif de Saint	xavier.p@ariegenature.fr	Cette réunion avait pour objectif de présenter le label VBP aux animateurs du territoire en Ariège. Le contact et la rencontre avec les élus devait être facilité, mais aucune suite n'a été donnée.
				Laurent Servière	CEN Ariège, RNR Massif de Saint Barthelemy	laurent.s@ariegenature.fr	
				Alexis Calard	CEN Ariège, référent Donezan	alexis.c@ariegenature.fr	
				Cécile Brousseau	CEN Ariège	cecile.b@ariegenature.fr	

Andorre	Andorre	Encamp	25/04/2025 en présentiel	Vanessa Carrascosa Gómez	Departament d'Higiene, Medi Ambient i Agricultura, Encamp	v.carrascosa@encamp.ad	Une réunion collective a été organisée avec Clara Pladevall (ARI), Maria Martin, et les différents représentants des « comuns » d'Andorra pressentis pour le label.
		Ordino		Ines Martin	Departament d'Agricultura i Medi ambient, Comú d'Ordino	imartin@ordino.ad	
		La Massana		Jordi Nicolau	Parc Natural de Compedrosa, Massana	biocom@andorra.ad	
			23/05/2025 en présentiel	Eva Lopez	Responsable d'environnement, agriculture et développement durable à la Massana	evalopez@comumassana.ad	Un entretien individuel avec Eva Lopez, absente lors de la première réunion, a été réalisé un mois plus tard.
Espagne	Garrotxa et Ripollès	Sant Feliu de Pallerols ; Setcases ; Gombrèn ; La poble de l'Illet	16/05/2025 en présentiel et 7/07/2025 en visio	Xavier Oliver	ICHN	xevioliver@gmail.com	Plusieurs échanges ont eu lieu avec les partenaires de l'ICHN et de l'IBB, dans le cadre de groupes de travail (COTEC), en présentiel ou en visioconférence, de manière collective ou individuelle. Aucun entretien n'a toutefois pu être mené avec les élus du territoire.
			16/05/2025 en présentiel et 7/07/2025 en visio	Betriu Tenas	ICHN	beatriutenas@gmail.com	
			2/07/2025 en visio et 7/07/2025 en visio	Tersea Garnatge	IBB	tgarnatje@ibb.csic.es	
	Alt Pirineu	Ribera de Cardos	21/07/2025 en présentiel	Marc Garriga	Directeur du Parc Natural de l'Alt Pirineu	mlujan@gencat.cat	Cette réunion visait à présenter le label VBP aux partenaires du territoire.
				Joan Antoni	Secrétaire de l'association des amis du parc		
				Josep Queró	Président du Parc Natural de l'Alt Pirineu		

* A cela s'ajoutent tous les partenaires ayant partcipié au COTEC et groupes de travail VBP : Maria Martin (coordinatrice Floralab+/FRNC), Christophe Hurson (FRNC), Audrey Hautreux (FRNC), Josep Parera, Teipo Drollet et Mathieu Merle (FRNC-RN de la Vallée d'Eyne), Léa Jugnet et Paola Durand (FRNC-RN de Mantet), Antoine Senac (FRNC-RN de Nohèdes), Ingrid Forey et Elisa Navarette (PNR-PC), Joris Bertrand, Noémie Colette et Valérie Hinoux (LGDP-UPVD), Dominique Aubert et Sébastien Pinel (CEFREM-UPVD), Cécile Brousseau, Xavier Pasquier, Marie Bouquerel et Anja Müller (ANA-CEN Ariège), Nadine Sauter (CBNPMP), Moises (GENCAT-PN de l'Alt Pirineu), Artur Lluent (SFFGENCAT), Susana Vilares (CEIN-AG), Anna Planella (GENCAT-PN de les Capçaleres del Ter i del Freser), Oriol Baena (CEIN-R), Clara Pladevall et Meritxell Dalmau (AR+I), Neus Nualart, Teresa Garnatje, Oriane Hidalgo et Dani Vitales (IBB-CMCNB), Claude Guisset, Jacques Borrut et Jean-Marc Lewin (Association Charles Flahault), Pere Aymerich (botaniste freelance), Xavier Oliver et Beatriu Tenas (ICHN), Esther Gomez (PYREENA) et Sandra Mendez (bénévole).

Annexe 7 : Fiche synthèse des retours des partenaires sur le cahier des charges

Teresa Garnatje,
IBB

Commentaires sur le cahier des charges :

- **Orthographe et style** : revoir les fautes et tournures de phrases.
- **Gouvernance** : modèle trop complexe, surtout pour les petites communes de montagne ; ne correspond pas à leur réalité (ex : ONG absentes). Le titre n'est pas adapté, c'est plutôt une liste de personnes / entités impliquées.
- **Critères de labellisation** : à revoir, inaccessibles ou trop exigeants.
- **Procédure de labellisation** : trop lourde, difficile à appliquer, inabordable pour les petites communes.
- **Fiche commune** : à revoir ; certaines actions déjà réalisées ne devraient pas être des prérequis.
- **Trop théorique** : document peu opérationnel, ne prend pas en compte la réalité locale.
- **Participation locale** : à Setcases, implication des habitants quasi nulle, mairie peu motivée ; projet trop « imposé d'en haut », sans adhésion locale.
- **Axe 3 (formation scientifique)** : peu pertinent pour les petits villages, difficilement accessible.
- **Axe 2 - Définition de la conservation** : notion à clarifier : que veut dire conserver ? Cette responsabilité est plutôt étatique ; rôle concret des communes à préciser.
- **Communication** : cruciale dans les villages pour que les habitants comprennent les actions menées dans les parcs / réserves.
- **Avancement simultané sur les 5 axes** : impossible à réaliser.

Recommandations et perspectives :

- **Simplification et séquentialité** : concevoir un cahier des charges plus simple, progressif, qui valorise les avancées même partielles, sans obligation de traiter les 5 axes en même temps.
- **Prendre en compte les résidences secondaires** dans la démarche.
- **Document interne # présentation aux élus** : le cahier 2022 devrait rester un outil interne, simplifié, non destiné à être présenté directement aux élus. Prévoir un document facile à appliquer, indiquant les premiers pas possibles et les ressources mobilisables, avec le document actuel comme objectif maximal à atteindre. Besoin urgent d'un outil clair pour avancer de façon cohérente et structurée.
- **Identification des ressources** : nécessité d'un document pour recenser les personnes, structures et associations mobilisables localement.
- **Participation locale** : laisser de l'espace aux habitants pour exprimer leurs savoirs.
- **Dimension transfrontalière** : organiser des activités communes pour renforcer la coopération.
- **Renforcer la communication transfrontalière** pour mieux comprendre les actions de part et d'autre de la frontière.

Ingrid Forey,
PNRPC

Commentaires sur le cahier des charges :

- **Orthographe et style** : fautes et tournures de phrases à revoir.
- **Modèle de gouvernance** : inadapté aux petits villages de montagne.
- **Axe 1 (études des espèces à enjeux de conservation)** : trop centré sur des espèces spécifiques souvent trop éloignées ou rares pour les communes néophytes ; il est préférable de travailler sur des espèces accessibles et visibles, favorisant une connexion concrète.
- **Axe 3 (formation scientifique)** : formulation trop lourde ; préciser que cela concerne aussi les botanistes amateurs, les étudiants ou les gestionnaires.
- **Audit annuel** : irréaliste, trop de travail pour communes et partenaires, peu de temps pour progresser.
- **Gestion des 5 axes** : question sur la prise en compte des avancées différenciées selon les axes (système de points ?).
- **Critères de labellisation** : trop complexes et exigeants pour les communes.

Recommandations et perspectives :

- **Gouvernance** : inclure un exemple de fonctionnement en annexe.

	• **Axe 1** : privilégier une approche par milieux à enjeux (ex : un coin de forêt, une source), permettant à la commune d'identifier et mieux connaître ses milieux (en lien avec les projets d'aires terrestres éducatives). • **Grille simplifiée de labellisation** : axes « Connaître, Conserver, Former, Communiquer, Sensibiliser ». • **Approche des critères** : une liste stricte de critères trop contraignants, proposer une pluie d'idées d'actions. • **Mobilisation des acteurs** : les communes doivent impliquer réserves, parcs, universités, associations naturalistes, etc. Il faut identifier le temps disponible et ajuster les exigences en conséquence (ex. impossible de demander à plusieurs villages d'accueillir une semaine d'étudiants en botanique chaque année si l'université organise ce type d'activité seulement une fois par an). • **Structuration du label** : nécessité de reprendre et préciser le cahier des charges, en approfondissant la singularité du label VBP et en tenant compte de la possible compétition avec le label *Villes et Villages Fleuris* ; importance de poser des bases claires pour démontrer l'intérêt du label et structurer le discours à destination des communes. • **Aspect de réseau** : grande plus-value du label, rendue possible grâce à des fonds européens explorer l'organisation d'événements partagés ; possibilité d'imaginer des jumelages ? • **Question du tourisme** : à prendre en compte ; certaines communes voient positivement l'accueil du public, tandis que d'autres y sont réticentes • **Financement à long terme** : question posée sur la pérennité du financement après le projet Floralab+ (2024-2026) • **Ouverture du label** : il doit s'adresser à un public plus large que les seuls villages des réserves, sans pour autant être dévalué par une attribution trop facile (les critères doivent rester suffisamment exigeants pour préserver la valeur du label) • **Maintien du label** : la commune conserve sa fleur tant qu'elle entretient son action (ex : son jardin) et communique dessus, même si elle ne développe pas de nouvelles actions. • **Processus d'audit / jury** : impliquer un partenaire local et un partenaire extérieur afin d'assurer un équilibre et une évaluation tempérée. • **Outils d'accompagnement** : développer un document ou des ressources listant contacts et financements (ex : ABC, aménités rurales) pour permettre aux communes de progresser de manière autonome
Meritxell Dalmau, ARI	**Commentaires sur le cahier des charges :** • **Clarté et style** : certains passages sont difficiles à comprendre ; formulation à simplifier et erreurs de style à corriger. • **Modèle de gouvernance** : peu clair ; semble se limiter à une liste de personnes impliquées sans réelle définition des rôles. • **Critères de labellisation** : si tous doivent être validés, cela devient trop complexe pour les communes. • **Audit / Jury** : nécessité de préciser la composition et le rôle du jury. • **Villages déjà labellisés** : question à trancher sur le traitement des communes déjà détentrices de 3 fleurs. **Recommandations et perspectives :** • **Objectif actuel du label en Andorre** : mettre en valeur ce qui est déjà réalisé.
Beatriu Tenas et **Xavier Oliver**, ICHN (Rédacteurs cahier des charges 2022)	**Recommandations et perspectives :** • **L'aspect innovant du label VBP** repose sur les 5 axes explorés par le label. • **Définition des critères de labellisation** : établie par l'ICHN, basée sur les objectifs qu'ils souhaitent que les communes atteignent. • **Vision commune** : nécessité de travailler sur des objectifs partagés et de clarifier le fond du document. • **Grille de critères de labellisation simplifiée (une fleur/axe)** : risque que certains villages ne fassent que de la sensibilisation ; réfléchir si cela correspond à l'objectif global + question sur la gestion de villages ne progressant que sur un axe pendant longtemps. • **Adaptation locale** : processus à rendre plus naturel et adapté à la taille et au dynamisme de chaque village, souplesse propre à chaque territoire. • **Lancement d'une dynamique** : les points clés sont de créer un groupe de travail local, d'organiser des réunions, de proposer et prioriser des projets, d'impliquer la mairie, de désigner un coordinateur (+ difficulté de refuser les projets orientés faune) • **Participation** : difficulté à mobiliser la population locale, nécessité d'identifier un moteur du projet dans le village (pas forcément un élu) ; possibilité de financements pour un animateur local.

	• **Conservation et recherche** : impliquent le besoin de soutien et de structures. • **Possibilité d'actions simples** : la collecte des savoirs sur les plantes constitue déjà une forme de recherche ; la conservation est possible à petite échelle. Exemple pour un sentier botanique : création = vulgarisation ; recherche sur usages = recherche ; clôtures pour limiter pâturage = conservation • **Plan d'action** : doit fournir une description claire des projets ; approbation municipale minimale. • **Mobilisation** : profiter de toutes les occasions (présentations, événements) pour engager les habitants ; • **Logo provisoire** : villages catalans peuvent utiliser le logo avec la mention *« en phase de labellisation »* pour motiver les communes. • **Critères de labellisation** : grille à repenser avec des exemples concrets compréhensibles pour les élus et habitants. • **Aspect transfrontalier** : mutualiser les résultats si plusieurs villages mènent des recherches sur une même thématique • **Explication du processus de labellisation** : présentation à venir (par Xavier) pour expliquer aux villages candidats les étapes à suivre pour entrer dans le processus de labellisation. • **Sélection des villages** : les « candidats » sont en réalité des communes déjà connues et avec lesquelles il y a déjà eu un travail réalisé ; aucune présentation du label VBP n'a été faite aux autres communes. • **Sensibilisation** : étape initiale normale, mais l'objectif final reste la conservation du patrimoine botanique.
Marie Bouquerel et **Xavier Pasquier**, ANA-CEN Ariège	**Commentaires sur le cahier des charges** : • **Conservation et mobilisation** : seules les communes disposant déjà de structures (parc, réserve, etc.) semblent pouvoir mener des actions de conservation, ce qui soulève la question d'un possible frein lié au niveau d'exigence demandé aux autres villages moins équipés. **Recommandations et perspectives** : • **Éviter l'attribution du label avec 1 fleur par axe** : éviter d'attribuer une fleur à une commune qui ne fait que de la sensibilisation, sans actions concrètes de conservation, impact limité.
Remarques évoquées lors du colloque final Floralab en mai 2022	• **Florence Lespine (directrice FRNC) :** Le processus de labellisation ne doit pas se limiter aux villages où des botanistes interviennent régulièrement et où les habitants sont déjà sensibilisés. Il doit également accompagner les territoires où les besoins sont les plus importants, en soutenant les communes volontaires mais dépourvues de moyens. • **Lily Dunyach (RNN Eyne) :** Interrogation sur les outils utilisés pour la vulgarisation, en soulignant qu'il existe peu de supports destinés au grand public concernant les espèces et habitats locaux.

Annexe 8 : Photographies d'événements liés à la flore (a) *Bota'Cirque* (Corneilla de Conflent, Pyrénées-Orientales) ; (b) *Andoflora* (La Massana, Andorre) ; (c) *Fest'Images* (Arboussols, Pyrénées-Orientales) et (d) *Festi'flora* (Montségur, Ariège)

(a)



(b)



(c)



(d)



Annexe 9 : Invitation et programme de la journée de restitution VBP 2025

VILLAGES BOTANIQUES DES PYRÉNÉES: ENJEUX, ACTIONS ET PERSPECTIVES

5 | 09 | 2025 - MAISON DE LA VALLÉE D'EYNE (66800)

9H30 Café d'acceuil - *Cafè de benvinguda*

10H00 Présentation de l'action et de la mission réalisée par Isalina Payré - *Presentació de l'acció i de la missió realitzada per Isalina Payré*

10H30 Retours d'expériences territoriales sur la flore pyrénéenne, animés par les partenaires - *Presentació d'experiències territorials sobre la flora pirinenca, portades pels socis*

12H00 Brunch - *Esmorzar*

13H00 Discussion collective sur la démarche et le cahier des charges du futur label - *Debat col·lectiu sobre la metodologia i el plec de condicions de la futura accreditació*

15H Fin des échanges et conclusion de la journée - *Fi dels intercanvis i conclusió de la jornada*

FLORALAB + (2024-2026)

PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES | SOCIS BENEFICIARIS

PARTENAIRES ASSOCIÉS | SOCIS ASSOCIATS

COFINANCEURS | COFINANÇADORS

AVEC LE SOUTIEN DE :

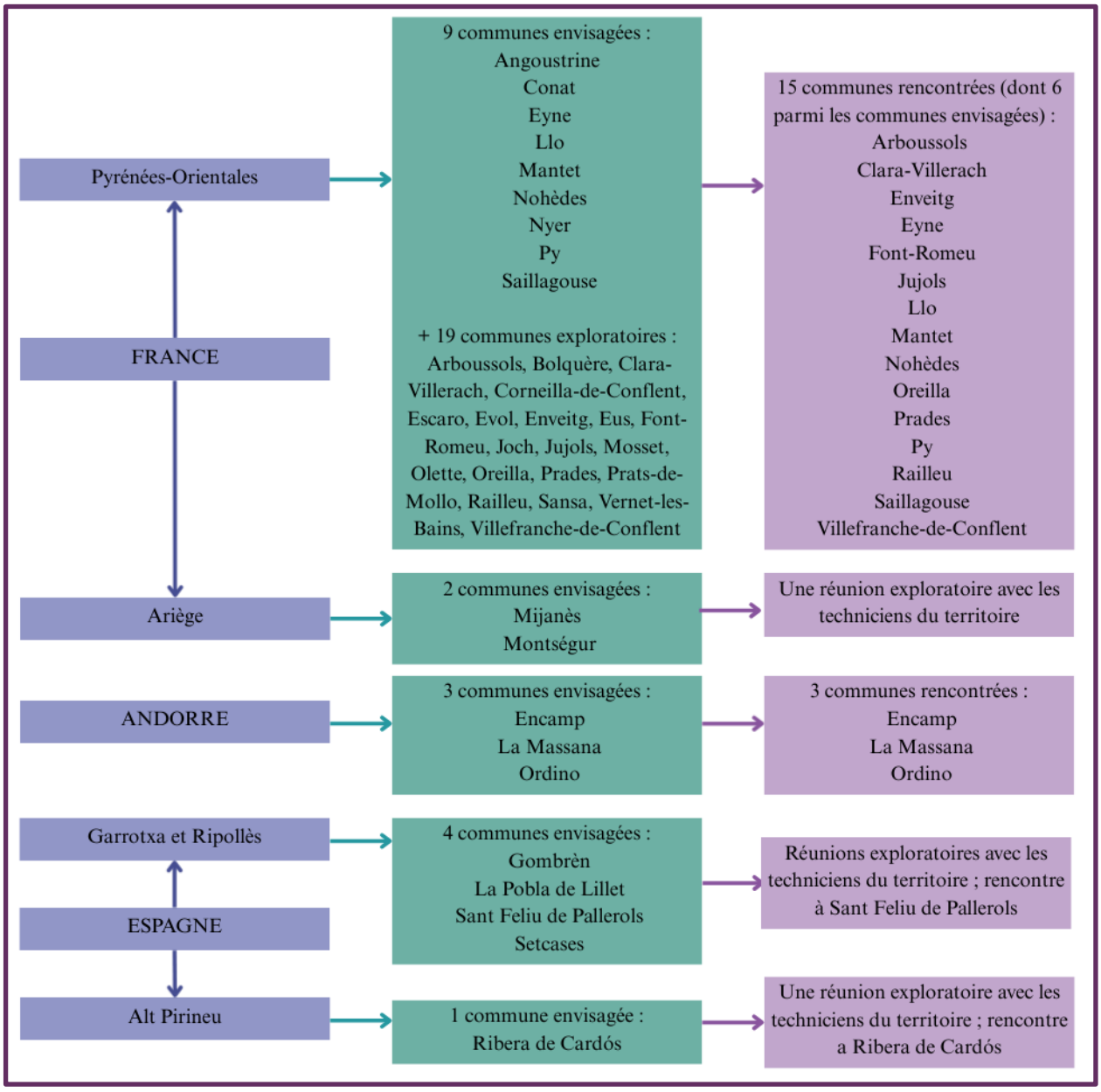
Contacts

Maria Martin,
Coordinatrice Floralab+
0033 – (0) 638.71.56.63.
maria.martin@espaces-naturels.fr

Isalina Payré,
Service civique
Floralab+
0033 – (0) 637.39.36.61.
isalina.payre@orange.fr

Le projet Floralab+ a été cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), en France par le Fons national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT-ANCT- République française) et par l'auto-financement de l'ensemble des partenaires bénéficiaires du projet. L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

Annexe 10 : Synthèse des communes contactées et rencontrées



Annexe 11 : Proposition de cahier des charges VBP (2025, I. Payré)

Proposition de cahier des charges label VBP
Payré Isalina – Août 2025

2025

floralab+ Interreg POCTEFA

CAHIER DES CHARGES :

LABEL VILLAGE BOTANIQUE DES PYENEES



Proposition de cahier des charges label VBP
Payré Isalina – Août 2025

Ce document constitue une proposition de cahier des charges pour le label *Villages Botaniques des Pyrénées*, à destination des élus.
Il a été rédigé par Isalina Payré dans le cadre de son stage de Master 2 Biodiversité, Écologie et Évolution (M2 BEE), d'une durée de six mois.
Sa construction s'appuie sur des recherches bibliographiques, des entretiens menés avec les élus du territoire ainsi que sur des échanges avec les partenaires du réseau Floralab+.

A- Présentation et définition du label

Le label ***Village Botanique des Pyrénées*** (**VBP**) s'adresse aux **communes** de **l'Est des Pyrénées** situées dans le territoire couvert par le projet Floralab**+** : **Pyrénées-Orientales** et **Ariège**, **Catalogne** et **Andorre**. Il s'inscrit donc dans une **dynamique transfrontalière**.

Il vise à **mettre en lumière** les **communes pyrénéennes** déjà engagées, ou souhaitant s'engager, en faveur de la **préservation**, de la **valorisation** et du **partage** du **patrimoine botanique local**. Il encourage non seulement l'**amélioration des connaissances** et la **conservation** de ce patrimoine, mais aussi, et surtout, sa **vulgarisation** et son **porté-à-connaissance** auprès de tous les publics.

L'objectif global du projet **Floralab**+ est de préserver et de valoriser la flore de l'Est des Pyrénées. Le projet comprend un axe à dominante **scientifique**, les **Laboratoires botaniques à ciel ouvert** (**LBCO**), qui constituent des lieux de référence pour la connaissance, la conservation, la gestion et la recherche sur les plantes patrimoniales pyrénéennes.

L'axe **VBP**, quant à lui, a une dimension davantage **territoriale** : il vise à ce que les communes de l'Est des Pyrénées **s'approprient** la **thématique** de la flore et en fassent un élément central de leur **identité** et de leurs **actions locales**. La **participation citoyenne** constitue donc un élément clé de ce processus de labellisation.

Ce label ne se limite pas aux seules espèces patrimoniales : il valorise l'ensemble de la **flore locale**, qu'il s'agisse d'**espèces rares** ou **communes**. En effet, la flore dite "ordinaire" fait pleinement partie du patrimoine et constitue bien souvent une porte d'entrée plus accessible pour une première approche de la botanique.

Le **label** s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue** : son objectif est de permettre aux communes de **progresser** pas à pas, d'**évaluer** régulièrement leurs **avancées** et de **monter** en **niveau de labellisation** au fil des années.

Il s'adresse à toutes les **communes motivées**, qu'elles partent de **zéro** ou qu'elles disposent déjà d'un **programme structuré** en faveur de la **flore**. Ainsi, chaque commune peut trouver dans le VBP un cadre stimulant pour initier, renforcer ou diversifier ses actions, tout en rejoignant un réseau coopératif et transfrontalier d'acteurs engagés pour la flore des Pyrénées.

B- Pourquoi devenir Village Botanique des Pyrénées ?

Être labellisé **VBP** permet à une commune de :

- **Valoriser** son patrimoine naturel auprès des habitants et des visiteurs grâce à des actions variés et adaptées à chaque contexte
- **Impliquer et fédérer** les acteurs locaux (habitants, associations, institutions) autour d'un projet commun.
- **Améliorer** le cadre de vie par la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la flore locale.
- **Renforcer** l'image et l'attractivité de la commune grâce à une reconnaissance officielle des efforts engagés.
- **Accéder** plus facilement à des financements (Floralab+ ou autres aides/subventions) pour des projets liés à la flore et à la biodiversité.
- **Bénéficier** d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé, avec des outils et conseils techniques garantissant la pérennité des actions.
- **Intégrer** un réseau transfrontalier favorisant échanges, retours d'expérience et partage de ressources.

C- Conditions de candidature au label

La **motivation** à préserver et à valoriser la flore locale constitue la condition principale d'admission. C'est la commune elle-même, par le biais de son **Conseil Municipal**, qui peut **demander à rejoindre le programme** et solliciter le label.

Pour entrer dans le processus de labellisation, la commune doit remplir la **Fiche commune** (Annexe 1). Ce document permet au réseau d'établir un état des lieux **des actions réalisées ou en cours** sur le territoire, de **collecter les informations botaniques** de base détenues par la commune, et **d'identifier une première liste des personnes et ressources** disponibles pour accompagner la démarche (liste qui s'affinera au fil du temps).

Une liste non exhaustive des acteurs pouvant être impliqués, directement ou indirectement, est présentée ci-dessous :

- Particuliers
- Associations locales (naturalistes, environnementales, de randonnée, de chasse, etc.)
- Entreprises et acteurs économiques locaux (artisans, artistes, producteurs, etc.)
- Établissements d'enseignement
- Universités et centres de recherche

Enfin, une **charte d'engagement** doit être signée (Annexe 2). La charte définit les engagements réciproques :

- **La commune** s'engage à mettre en œuvre les actions convenues et à impliquer au maximum ses habitants.
- **Le réseau VBP** s'engage à fournir un accompagnement, des outils et une mise en valeur du travail réalisé.

D- Présentation des axes de travail

Le label VBP repose sur **quatre piliers** qui constituent autant d'axes de travail :

- **Sensibilisation et valorisation** : Favoriser la découverte, la compréhension et l'appropriation de la flore locale par les habitants, les écoles, les acteurs du territoire et les visiteurs, grâce à des actions de médiation, des événements, des aménagements pédagogiques et des outils de valorisation.

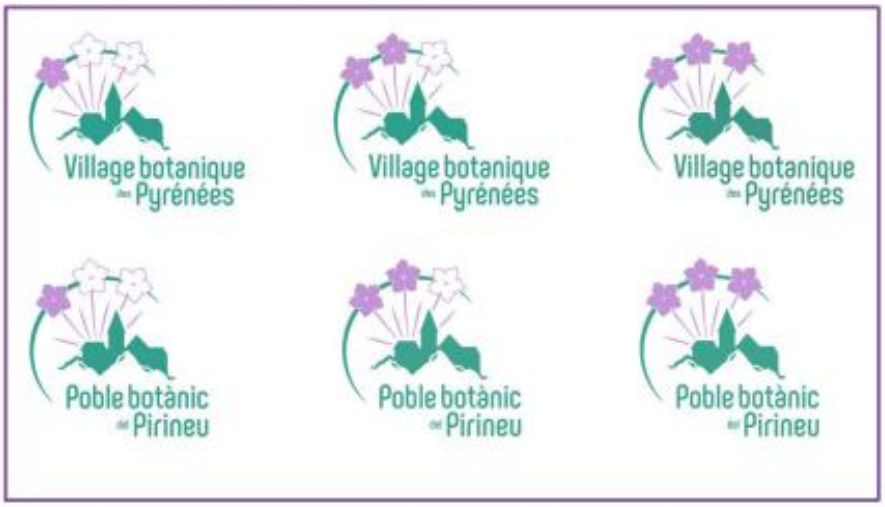
- **Connaissance et recherche** – Développer et partager les connaissances sur la flore et les habitats associés, grâce à des inventaires, suivis et études scientifiques.

- **Conservation et gestion** – Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de restauration des espèces et des milieux, afin de favoriser la biodiversité locale et la résilience des écosystèmes.

- **Participation citoyenne** *(Axe transversal)* – Encourager l'implication active des habitants et acteurs locaux dans les projets liés aux autres axes : conception, décision, mise en œuvre ou animation.

E- Critères et niveaux de labellisation :

Le label se décline en trois niveaux, chacun symbolisé par une fleur colorée dans le logo du programme. Ces niveaux de labellisation sont proposés dans les deux langues actuellement utilisées dans le cadre du projet.



Les 3 niveaux correspondent à :

Niveau 1 – Engagement (1 fleur) : la commune s'engage dans une démarche initiale, lance une dynamique et met en place des premières actions concrètes et remplissant au moins deux des axes.

Niveau 2 – Consolidation (2 fleurs) : la commune met en place un programme plus structuré d'actions et progresse sur au moins trois axes.

Niveau 3 – Référence (3 fleurs) : la commune devient un exemple dans la préservation et la valorisation de la flore locale, en remplissant les quatre axes avec une dynamique participative bien intégrée.

F- Conditions requises pour progresser dans le label

Rappel des axes du label :

1. Sensibilisation et valorisation
2. Connaissance et recherche
3. Conservation et gestion
4. Participation citoyenne *(Axe transversal)* → *Cet axe ne correspond pas à une action spécifique, mais à une manière de faire : il est coché si une action des autres axes est réalisée* **avec la participation active** *d'habitants.*

Attribution des niveaux :

- **1 fleur** → 2 axes cochés
- **2 fleurs** → 3 axes cochés
- **3 fleurs** → 4 axes cochés

Engagements par niveau :

Niveau de labellisation	Nombre d'axes à cocher	Actions minium à réaliser / an	Durée d'engagement	*Si participation cochée :* **Actions participatives minium à réaliser / an**
Niveau 1 – Engagement	2 axes au choix	1 action	sur 3 ans	1 action participative / 3 ans
Niveau 2 – Consolidation	3 axes au choix	2 actions	sur 3 ans	1 action participative / an
Niveau 3 – Référence	Tous les axes	4 actions	sur 3 ans	2 actions participatives / an

- **Label 1 fleur**

Un village coche *Sensibilisation* et *Conservation*. Chaque année, il organise **1 animation** OU **1 chantier nature,** pendant 3 ans. Les deux axes doivent être cochés au bout des 3 ans.

- **Label 2 fleurs**

Un village coche *Sensibilisation*, *Conservation* et *Participation*. Chaque année, il réalise **2 actions**, **dont au moins une portée par les habitants**. Par exemple, 1 animation et 1 chantier nature avec les habitants par an, pendant 3 ans.

- **Label 3 fleurs**

Un village coche les **4 axes** : *Sensibilisation*, Connaissance, *Conservation* et *Participation*. Il fait **4 actions** dans l'année, et **au moins deux d'entre elles** sont **portées par les habitants**, pendant 3 ans. Par exemple, 2 inventaires floristiques, 1 animation organisée par les habitants et 1 chantier de restauration participatif pour une année.

Il n'existe donc **pas de liste de critères précis à remplir** pour passer d'un niveau de labellisation à un autre. Toutefois, une **liste d'exemples** de projets et d'idées est proposée afin d'orienter les communes sur ce qui peut être entrepris (Annexe 3). Chaque commune est invitée à **avancer à son rythme et à suivre son propre chemin**, selon ses capacité et priorités, mais pour atteindre un objectif commun.

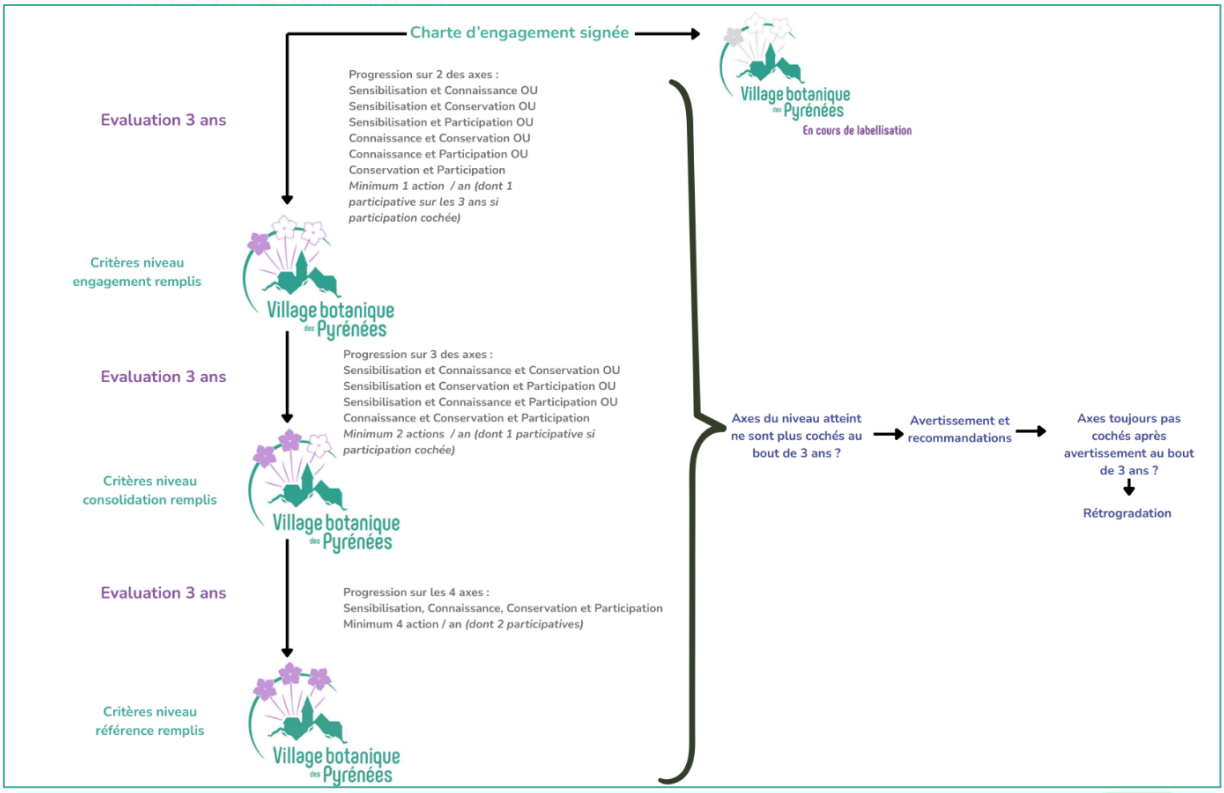
G- Déploiement du projet, labellisation et évaluation

Une fois la fiche commune complétée et la charte d'engagement signée, la commune peut intégrer le processus de labellisation.

Pour initier le projet, une **réunion** sera organisée avec le **partenaire Floralab+ référent de la commune** et ouverte aux **habitants** ainsi qu'aux **acteurs locaux** souhaitant s'impliquer. Cette réunion permettra de **définir les orientations**, de **proposer et de prioriser les actions** à mener sur les trois années à venir.

Cette réunion permettra d'élaborer une **première ébauche du plan d'action** sur 3 ans (Annexe 4). La commune sera accompagnée et suivie par les partenaires Floralab+. Un **bilan annuel** permettra de réévaluer chaque année le plan d'action. Au terme des trois années, une **évaluation finale** sera réalisée afin de vérifier la mise en œuvre des engagements, mesurer l'implication des acteurs locaux, proposer des axes d'amélioration et déterminer le niveau de labellisation. Le **jury** sera composé d'un **partenaire Floralab+ représentant chaque territoire.**

Procédure de labellisation :



Règles de maintien et d'évolution de la labellisation :

- Une commune qui signe la charte et s'engage dans le label obtient le statut **« en cours de labellisation »** (mention écrite, sans fleur).
- Une commune **conserve sa fleur** tant qu'elle maintient et poursuit les actions dans les axes pour lesquels elle s'est engagée.
- Le jury peut décider de considérer et de comptabiliser la mise en œuvre d'une **action d'envergure** s'étalant sur plusieurs années, ou remplissant plusieurs axes, (ex. : création d'un sentier botanique, rédaction et publication d'un livre, etc.) comme **plusieurs actions distinctes**.
- Le **jury tranchera** si une action peut être considérée ou non comme participative en fonction du contexte du village
- Si, au terme de trois ans, une commune labellisée ne mène plus d'actions dans les axes concernés, elle reçoit un **avertissement** accompagné de recommandations pour rester dans le programme et dispose de trois ans pour les mettre en œuvre.
- Si, après cet avertissement, la commune ne reprend pas les actions ou si celles-ci restent insuffisantes, elle peut être **rétrogradée** et perdre une fleur. En cas de récidive, la commune quitte le programme.
- Une commune peut également décider, à tout moment, de **sortir volontairement** du processus de labellisation.

Annexes :

Annexe 1 : Fiche commune

Fiche commune

2024-2026 | floralabo | interreg POCTEFA | LABELLISATION DES VILLAGES BOTANIQUES DES PYRENEES

Commune de :

Description générale et caractéristiques de la commune :
Pays et département :
Altitude et superficie (km²) :
Nombre d'habitants :
Principales activités économiques :
Site internet / Réseaux sociaux de la commune (si existe) :

Fiche commune

Connaissance du patrimoine botanique de la communes
Espèces végétales remarquables connues sur le territoire : (ex : espèces protégées, endémiques, patrimoniales) ? Habitats ou milieux naturels remarquables ? Inventaires botaniques déjà réalisés (avec date et organisme) : Liens d'intérêt :
Actions déjà réalisées ou en cours :
Actions de connaissance, recherche, conservation et gestion : Actions de sensibilisation et valorisation : Autres actions :
Acteurs et ressources locales mobilisables
Liste et structure des potentiels acteurs mobilisables (particuliers, associations, entreprises, acteurs économiques, partenaires institutionnels, etc) : Infrastructures et autres ressources disponibles :

Fiche commune

Premières idées ou priorités de la commune
Quels types d'actions la commune souhaiterait-elle développer dans le cadre du label ?
Autres aspects remarquables, particularités ou commentaire à ajouter

Annexe 2 : Charte d'engagement

CHARTE D'ENGAGEMENT

Label Village Botanique des Pyrénées

Préambule

Le label *Village Botanique des Pyrénées* (VBP) a pour vocation de reconnaître et valoriser les communes des est-pyrénéennes qui s'engagent activement dans la conservation, la valorisation et le porter à connaissance du patrimoine botanique pyrénéen. Le label s'inscrit dans une démarche transfrontalière entre les territoires des Pyrénées françaises, catalanes et andorranes, afin de favoriser la coopération et le partage d'expériences.

Il repose sur trois axes complémentaires et un axe transversal :

1. **Sensibilisation et valorisation**
2. **Connaissance et recherche**
3. **Conservation et gestion**
4. **Participation citoyenne** *(Axe transversal)*

Engagements de la commune

En signant la présente charte, la commune s'engage à :

1. Nommer un·e élu·e ou habitant.e référent.e pour la mobilisation et le suivi du label.
2. Mettre en œuvre des actions concrètes sur les axes du label choisis, en tenant compte des spécificités locales.
3. Prioriser la participation locale dans les projets : impliquer un maximum d'acteurs locaux possibles en recherchant le consensus sur les actions menées avec les parties prenantes les plus concernées.
4. Adapter les actions au territoire : éviter toute surfréquentation, préserver la tranquillité de la nature et de la population locale, ne pas construire de nouvelles infrastructures dans les espaces naturels mais utiliser et promouvoir celles déjà existantes, ne pas traverser d'habitats critiques ou sensibles, etc.

5. Assurer une communication régulière sur les initiatives mises en place (réseaux sociaux, site communal, affichage, etc.).
6. Participer au maximum aux échanges du réseau VBP (rencontres et événements communs).
7. Participer chaque année a un bilan des actions menées
8. Respecter les valeurs du label : coopération, respect du vivant, accessibilité et partage des connaissances.

Engagements du réseau VBP

En contrepartie, le réseau VBP s'engage à :

1. Accompagner techniquement, méthodologiquement et si possible financièrement, la commune dans la mise en œuvre de ses actions.
2. Valoriser les actions de la commune à travers les supports du réseau (site web, événements, publications).
3. Animer des réunions pour le choix des projets et assurer un suivi régulier avec un accompagnement concret
4. Proposer des formations, animations ou ateliers thématiques
5. Faciliter la coopération transfrontalière et les échanges entre communes labellisées.

Durée et évaluation

La labellisation est attribuée pour 3 ans, avec un suivi annuel.

Elle peut être reconduite sur la base d'une évaluation des actions menées et de l'implication de la commune dans la démarche.

Fait à, le .../.../....

Pour la commune :

Nom / Signature / Cachet

Pour le réseau Floralab+ :
Nom / Signature / Cachet

Annexe 3 : Exemples de projets pour les différents axes

Sensibilisation et valorisation	Connaissance et recherche	Conservation et gestion	Participation citoyenne
Projets pédagogiques Animations et ateliers Festivals Sentiers et jardins pédagogiques Expositions Œuvres artistiques Plantation d'espèces locales Communication sur la flore Élaboration de ressources (livrets, guides, livres, etc.))	Inventaires (espèces en particulier, flore des rues, flore vasculaire, arbres remarquables, bryophytes, lichens, etc.) Cartographie des habitats Recueil de mémoires (ethnobotanique) Suivi d'espèces Études scientifiques ou partenariats universitaires Implication dans des programmes de sciences participatives	Mises en défens d'espaces sensibles (zones de nidification, prairies, mares, etc.) Lutte contre les espèces invasives Mise en place de corridors écologiques Libre évolution Gestion différenciée Restauration d'éléments naturels ou patrimoniaux (murets, mares, etc.) Plantation ou renforcement d'espèces locales Mise en place d'accords de conservation avec des acteurs impliqués	Les habitants sont moteurs des projets : ils proposent, approuvent, participent, voire animent des actions. Les actions sont co-construites et les habitants impliqués dans la prise de décision. Les savoirs locaux sont valorisés
Actions transversales	Toute action combinant plusieurs axes, par exemple la mise en place d'un sentier botanique qui inclut inventaire, mise en défens d'une zone d'intérêt, valorisation avec des panneaux pédagogiques et implication citoyenne.		

Annexe 4 : Modèle de plan d'action

Titre de l'action	Description / objectifs	Axe(s) concernés	Référent de l'action	Personnes impliquées et leur rôle	Ressources nécessaires	Estimation du budget	Planning prévisionnel	Suivi de l'action	Nombre de participants	Nombre d'habitants de la commune impliqués	Budget et calendrier réel	Commentaires / Retours
Inventaire participatif de la flore	Recensement des espèces sur les secteur de [...] avec participation citoyenne	Connaissance et recherche et Participation	Madame Orchidée	Bénévoles de l'association naturalise locale - Mènent le projet	GPS, guides botaniques, carnets	500 €	3 sorties entre Mars – Juin 2026		15	6	800€ ; sorties les 8/13/14 Mai 2026	Plusieurs espèces rares identifiées ; budget achat de matériel sous-estimé

Annexe 12 : Proposition de modèle de fiche de retour d'expérience

Fiche retour d'expérience

2024-2026 | floralabo | Interreg POCTEFA |

LABELLISATION DES VILLAGES BOTANIQUES DES PYRENEES

Action :

Description générale de l'action
Nom de la commune (département / pays) :
Objectif de l'action :
Date de mise en œuvre :
Partenaires impliqués :
Référent de l'action et contact :



Préparation de l'action
Description des étapes préparatoires à la mise en œuvre de l'action (personnes / structures contactées, ressources mobilisées, etc) :
Déroulement de l'action
Description détaillée des activées réalisées : Durée et calendrier détaillé : Budget détaillé et budget total :
Résultats de l'action
Résultats de l'action : Nombre de personnes et structures impliquées : Nombre d'habitants impliqués :
Commentaires et recommandations
Difficultés et freins rencontrés : Leviers et bonnes pratiques : Améliorations et recommandations :

Annexes (photos, outils, ressources complémentaires, etc)

Rempli par : _____

Date : _____

ABSTRACT

The Pyrenees represent a major center of plant biodiversity in Europe, characterized by remarkable floristic richness and a high level of endemism. In this context, the cross-border POCTEFA Floralab+ project aims to strengthen cooperation between territories by promoting the preservation and enhancement of the flora of the Eastern Pyrenees. One of the project's flagship actions is the creation of the Villages Botaniques des Pyrénées (VBP) label, imagined to support and highlight municipalities that are actively involved in the conservation and promotion of their local flora.

Interviews conducted in the territory and exchanges with partners reveal that most municipalities express sensitivity to flora and implement occasional actions. This observation highlights a solid base of attachment and involvement on which the VBP label can rely to bring local stakeholders together around a common project and strengthen existing actions. The label should not be limited to municipalities linked to natural reserves and parks, as municipalities outside these areas show real action potential. This approach, focused on local flora rather than solely on rare and threatened species, offers greater flexibility for action and the opportunity to reach diverse territories and contexts.

The innovative and unique nature of this label, combining a cross-border dimension with a focus on local flora, represents a major asset for the project. The success of the label depends on presenting it as a solid and concrete project. It is also essential to provide real support to municipalities, in order to overcome the skepticism of some who perceive labels as simple markers or constraints, and to overcome the major challenge represented by citizen involvement.

In this regard, a terms of reference document has been proposed for the label, designed to adapt to the realities of municipalities in the territory. It allows gradual progress, regardless of their starting point. This approach aims to strengthen the label's capacity to mobilize municipalities, to promote existing and future local actions, to foster the appropriation of flora by local stakeholders, while consolidating the cross-border dynamic and the originality of the approach.

Keywords: territory, vegetation, stakeholder involvement, promotion, cooperation

RÉSUMÉ

Les Pyrénées constituent un haut lieu de biodiversité végétale en Europe, caractérisé par une richesse floristique remarquable et un fort taux d'endémisme. Dans ce contexte, le projet transfrontalier POCTEFA Floralab+ vise à renforcer la coopération entre territoires en promouvant la préservation et la valorisation de la flore de l'Est des Pyrénées. Parmi les actions phares du projet figure la création du label *Villages Botaniques des Pyrénées* (VBP), conçu pour accompagner et mettre en lumière les communes qui s'engagent activement dans la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine végétal local.

Les entretiens menés sur le territoire et les échanges avec les partenaires révèlent que la plupart des communes se disent sensibles à la flore et mettent en place des actions ponctuelles. Ce constat montre une base solide d'attachement et d'implication, sur laquelle le label VBP peut s'appuyer pour fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun et renforcer ces initiatives existantes. Le label doit également s'affranchir des communes liées aux réserves et parcs naturels, car des communes hors de ces zones présentent un réel potentiel d'implication. Son approche, centrée sur la flore locale et non uniquement patrimoniale, permet d'élargir son champ d'action et de toucher des territoires et contextes diversifiés.

Le caractère innovant et unique de ce label, combinant dimension transfrontalière et approche basée sur la flore locale, constitue un atout majeur du projet. La réussite du label repose sur sa présentation comme un projet solide et concret. Il est également essentiel de proposer un accompagnement réel aux communes, afin de dépasser le scepticisme de certaines qui perçoivent les labels comme de simples étiquettes ou contraintes, et de relever le défi majeur que représente l'implication citoyenne.

En ce sens, un cahier des charges a été proposé pour le label, conçu pour s'adapter aux réalités des communes du territoire. Il permet un avancement progressif, quelle que soit leur point de départ. Cette approche vise à renforcer la capacité du label à mobiliser les communes, à valoriser les initiatives locales, existantes et futures, à favoriser l'appropriation de la flore par les acteurs des communes, tout en consolidant la dynamique transfrontalière et l'originalité de la démarche.

Mots-clés : territoire, végétation, implication citoyenne, valorisation, coopération